

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inscription du requin gris de récif (*Carcharhinus amblyrhynchos*), du requin sombre (*C. obscurus*), du requin tiqueue (*C. porosus*), du requin du Gange (*G. gangeticus*), du requin gris (*Carcharhinus plumbeus*), du requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*), du requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*), du requin *Carcharhinus leiodon*, du requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*), du requin de récif (*Carcharhinus perezii*), du requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*), du requin *Carcharhinus signatus*, du requin nez blanc (*Nasolamia velox*), du requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*), du requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*), du requin *Carcharhinus obsoletus*, du requin *Carcharhinus cerdale*, du requin *Lamiopsis tephrodes* et du requin *Lamiopsis temminckii* à l'Annexe II conformément à l'Article II paragraphe 2(a) de la Convention et remplissant les critères A et B de l'annexe 2a de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17).

Inclusion de toutes les autres espèces dans la famille des Carcharhinidés (requins carcharhiniformes) : genre *Carcharhinus*, genre *Isgomphodon*, genre *Loxodon*, genre *Nasolamia*, genre *Lamiopsis*, genre *Negaprion*, genre *Prionace*, genre *Rhizoprionodon*, genre *Scoliodon*, genre *Triaenodon* et toute autre espèce putative de la famille *Carcharhinidae* à l'Annexe II conformément à l'Article II paragraphe 2(b) de la Convention et remplissant le Critère A de l'Annexe 2b de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17).

Critères d'admissibilité (Résolution Conf.9.24 (Rev. CoP17))

- i) **Annexe 2a, Critère A. Il est connu, ou peut être déduit ou prévu, que la régulation du commerce de l'espèce est nécessaire pour éviter que celle-ci ne devienne admissible à l'inscription à l'Annexe I dans un avenir proche.**

Le requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*), le requin sombre (*C. obscurus*), le requin tiqueue (*C. porosus*) et le requin du Gange (*G. gangeticus*), le requin gris (*Carcharhinus plumbeus*), le requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*), le requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*), le requin *Carcharhinus leiodon*, le requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*), le requin de récif (*Carcharhinus perezii*), le requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*), le requin *Carcharhinus signatus*, le requin nez blanc (*Nasolamia velox*), le requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*), le requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*), le requin *Carcharhinus obsoletus*, le requin *Carcharhinus cerdale*, le requin *Lamiopsis tephrodes* et le requin *Lamiopsis temminckii* sont tous classés En danger ou En danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées en raison d'une mortalité non soutenable causée par la pêche, encouragée en partie par la demande du commerce international de leurs produits. Cette catégorisation se fonde sur des preuves de la réduction des populations due à l'exploitation par la pêche, à la détérioration de l'habitat, au caractère conservateur du cycle biologique des espèces et à la demande du commerce international pour leurs produits.

** Ce document a été soumis en français par l'auteur.

De rapides déclin récents de 70 % ou plus sont documentés dans une grande partie de l'aire de répartition du requin gris de récif (*C. amblyrhynchus*), du requin sombre (*C. obscurus*), du requin tiqueue (*C. porosus*) et du requin du Gange (*G. gangeticus*), du requin gris (*Carcharhinus plumbeus*), du requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*), du requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*), du requin *Carcharhinus leiodon*, du requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*), du requin de récif (*Carcharhinus perezii*), du requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*), du requin *Carcharhinus signatus*, du requin nez blanc (*Nasolamia velox*), du requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*), du requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*), du requin *Carcharhinus obsoletus*, du requin *Carcharhinus cerdale*, du requin *Lamiopsis tephrodes* et du requin *Lamiopsis temminckii*. Ces espèces marines, estuariennes et d'eau douce à faible productivité remplissent les critères d'inscription à l'Annexe II de la CITES et, dans de nombreux endroits, approchent ou dépassent le seuil des critères d'inscription à l'Annexe I (Rigby et al 2019, MacNeil et al 2020, Pacoureaux et al 2021).

Compte tenu de la grande taille de la plupart de ces espèces, de leur répartition côtière et de leur aire de répartition restreinte pour nombre d'entre elles, ainsi que de la forte pression de la pêche et du manque de gestion relative au commerce ou aux captures dans toute leur aire de répartition (Quiroz et al. 2019), l'inscription à l'Annexe II est désormais clairement justifiée, avant qu'elles n'atteignent le seuil des critères d'inscription à l'Annexe I.

ii) Annexe 2a, Critère B. Il est connu, ou peut être déduit ou prévu, que la régulation du commerce de l'espèce est nécessaire pour assurer que le prélèvement des spécimens sauvages ne réduise pas la population sauvage à un niveau tel que sa survie pourrait être menacée par la poursuite des captures ou d'autres facteurs.

En raison d'une pression de la pêche non durable et de la valeur élevée de leurs ailerons dans le commerce international, les déclin du requin gris de récif (*C. amblyrhynchus*), du requin sombre (*C. obscurus*), du requin tiqueue (*C. porosus*) et du requin du Gange (*G. gangeticus*), du requin gris (*Carcharhinus plumbeus*), du requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*), du requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*), du requin *Carcharhinus leiodon*, du requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*), du requin de récif (*Carcharhinus perezii*), du requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*), du requin *Carcharhinus signatus*, du requin nez blanc (*Nasolamia velox*), du requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*), du requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*), du requin *Carcharhinus obsoletus*, du requin *Carcharhinus cerdale*, du requin *Lamiopsis tephrodes* et du requin *Lamiopsis temminckii* sont signalés dans une grande partie de leur aire de répartition (Rigby et al 2019, Simpfendorfer et al 2020, MacNeil et al 2020, Pacoureaux et al 2021). On retrouve la majorité de ces espèces sur les plateformes du commerce mondial d'ailerons de requin en Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong et Guangzhou ; Fields 2018, Cardenosa 2020) en nombre significatif, où même de petits pourcentages du commerce global équivalent à des dizaines ou des centaines de milliers de requins classés En danger critique d'extinction ou En danger entrant dans le commerce international des ailerons chaque année. Pour les espèces que l'on trouve en plus faible quantité dans le commerce des ailerons de requin, cela ne signifie pas que la pression commerciale n'est pas un facteur clé de déclin. Cela veut plutôt dire que les captures et le commerce non durables ont déjà épuisé certaines de ces populations d'espèces En danger et En danger critique d'extinction à un niveau tel que celles-ci ne se trouvent plus dans le commerce, ou que celles-ci sont si rares à l'état sauvage que les études ne parviennent pas à détecter leur présence.

Le fait que les mesures de gestion des pêches actuelles soient limitées, que la réglementation du commerce international soit absente et que la valeur de leurs ailerons soit comparativement élevée encouragent la poursuite des pêches ciblées ou la rétention de ces espèces en tant que prises accessoires au lieu d'être relâchées vivantes, risquant de conduire ces espèces à l'extinction dans un avenir proche.

iii) Annexe 2b, Critère A. Les spécimens de l'espèce sont commercialisés sous une forme qui les fait se ressembler à des spécimens d'une espèce inscrite à l'Annexe II en vertu des dispositions de l'Article II, paragraphe 2 (a), ou à l'Annexe I, faisant en sorte que les agents exécutant la loi qui rencontrent des spécimens d'espèces inscrites à la CITES sont peu à même de pouvoir les distinguer.

Il existe une ressemblance visuelle importante entre les formes les plus couramment commercialisées des dix-neuf espèces En danger critique d'extinction et En danger proposées ici pour inscription, principalement les ailerons (Clarke et al. 2006, Fields et al 2018) mais aussi les carcasses (ce qui équivalait aux troncs ne comportant ni la tête, ni les nageoires) et la viande (FAO 2015). La ressemblance visuelle est également forte entre les produits provenant de nombreuses espèces de la famille des Carcharhinidae actuellement non inscrites et ceux des espèces déjà inscrites à l'Annexe II de cette famille, comme le

requin soyeux (*C. falciformis*). Chacune des dix-neuf espèces phares proposées conformément à l'article II, paragraphe 2a, ayant un lot unique de ressemblances (conformément à la matrice figurant à l'annexe I de la présente proposition), si les dix-neuf espèces EN/CR de cette proposition sont inscrites à l'Annexe II de la CITES, chaque membre de la famille des Carcharhinidae disposera d'une ressemblance visuelle pour au moins une des différentes nageoires à l'exception du requin becune (*Isogomphodon oxyrinchus*) et du requin nez blanc (*Nasolamia velox*). En ce qui concerne la viande commercialisée, l'ensemble des membres de la famille des Carcharhinidae représentent des espèces semblables. Veuillez consulter les annexes 1 et 2 de cette proposition pour plus de détails sur l'identification des nageoires au premier point de commerce.

Plusieurs autres espèces de la famille des Carcharhinidae (voir les annexes 1 et 2 pour plus de détails) disposent de nageoires caudales et pectorales ayant une apparence similaire à celles d'espèces actuellement inscrites, comme c'est le cas pour les requins-marteaux halicorne et les grands requins-marteaux (famille des Sphyrnidae). Cela justifie en outre le fait qu'une inscription au niveau familial des requins Carcharhinidae aiderait à la mise en œuvre des inscriptions CITES existantes.

Les dix-neuf espèces, qui sont toutes En danger critique d'extinction ou En danger, nécessitent d'être inscrites et gérées par la CITES dès à présent, compte tenu de l'état de leur population gravement amoindri et du fait qu'il est avéré que le commerce des ailerons entraîne d'importants déclin à l'échelle mondiale. Si seul un sous-ensemble de la famille des Carcharhinidae était inscrit en tant qu'espèces semblables (plutôt que l'ensemble de la famille), les formations relatives à l'identification et les mesures de mise en œuvre seraient extrêmement difficiles à appliquer, car la distinction visuelle entre les espèces inscrites à la CITES et les espèces non inscrites à la CITES serait impossible. L'identification visuelle représentant un élément fondamental de la mise en œuvre par les pays ayant une faible capacité, supprimer cette capacité à identifier visuellement les produits commercialisés, tout en inscrivant une partie importante des espèces présentes dans le commerce des ailerons, reviendrait à empêcher une mise en œuvre équitable à l'échelle mondiale. Veuillez consulter la section 6.3 et l'annexe 1 de cette proposition pour plus d'informations à ce sujet.

Des guides d'identification régionaux et mondiaux sont disponibles pour les corps entiers des espèces proposées ainsi que pour tous les autres membres de la famille des Carcharhinidae. Ceux-ci permettent des identifications spécifiques à l'espèce ou au genre au point de débarquement, ce qui permettra un étiquetage et une traçabilité solides des produits commercialisés pour ces espèces, et facilitera la mise en œuvre de ces inscriptions. Cependant, pour les produits que l'on trouve au premier point de commerce, tels que les carcasses, la viande et les ailerons, bon nombre des espèces proposées ressemblent en apparence à celles des autres membres de la famille des Carcharhinidae. Il est à noter que l'identification visuelle est possible au niveau de la famille, grâce à l'utilisation d'un guide d'identification des nageoires (en cours d'élaboration et résumé dans les annexes 1 et 2), permettant d'effectuer à un contrôle efficace au niveau des douanes conformément aux techniques utilisées pour les requins et les raies déjà inscrites à l'Annexe II de la CITES.

Le commerce international des ailerons de requins continue d'entraîner le déclin des populations d'espèces de requins dans le monde, des études récentes ayant révélé que plus de 70 % des espèces commercialisées pour leurs ailerons sont déjà menacées par l'UICN (Cardenosa et al sous presse), soit le double du niveau de fond pour tous les chondrichthyens. La CITES doit réglementer ce commerce de manière exhaustive dès à présent, avant que des inscriptions à l'Annexe I ne deviennent nécessaires à grande échelle.

Au moins 35 espèces de la famille des Carcharhinidae ont été enregistrées sur les marchés aux ailerons de la RAS de Hong Kong, représentant 46 % de toutes les espèces recensées sur ce marché (Fields et al. 2018). La contribution proportionnelle des espèces de carcharhinidés au volume global pourrait atteindre 85,5 %, car de nombreuses espèces commercialisées dans les volumes les plus élevés appartiennent à cette famille (Clarke et al. 2006, Fields et al. 2018, Cardeñosa et al. 2018a, Cardeñosa et al. 2020). En raison des complications liées à l'identification des produits commercialisés au sein de la famille des Carcharhinidae et de la grande proportion du commerce des ailerons que cette famille représente, il serait difficile pour les douaniers de distinguer rapidement et aisément un sous-ensemble d'espèces de Carcharhinidae inscrites d'espèces non inscrites au sein de la même famille.

En revanche, une inscription au niveau de la famille placerait la majorité du commerce des ailerons de requin sous la réglementation de l'Annexe II de la CITES, et étant donné que 70 % du commerce des ailerons (Cardenosa et al sous presse) et plus de 68 % de la famille des Carcharhinidae sont déjà considérés comme étant menacés selon les Catégories et les Critères des Espèces Menacées de la Liste rouge de l'UICN (seulement 7 espèces sur 56 de la famille sont les moins préoccupantes de l'UICN)

(Dulvy et al 2021), une telle action est clairement justifiée si l'objectif de l'Annexe II de la CITES, qui est de réglementer le commerce d'espèces risquant d'être menacées par la poursuite de l'exploitation ou d'autres influences, venait à se réaliser.

Cette étape aiderait à la mise en œuvre de toutes les inscriptions de requins au niveau des douanes et des contrôles aux frontières, puisque presque chaque envoi d'ailerons contiendrait des espèces issues de l'Annexe II de la CITES, et devra donc être accompagné du permis ou du certificat CITES approprié. Cela limiterait également la possibilité de cacher de petites quantités d'espèces inscrites parmi de grandes quantités d'ailerons non-inscrits, un problème courant rencontré dans la mise en œuvre des inscriptions actuelles de requins (Villate-Moreno 2021), environ 25 % du commerce des ailerons étant déjà inscrit à l'Annexe II de la CITES (Cardeñosa et al. 2018a).

Ainsi, pour faciliter la mise en œuvre de cette proposition d'inscription ainsi que les inscriptions CITES actuelles de requins, nous avons inclus l'ensemble des autres membres de la famille dans cette proposition, selon les critères de l'annexe 2b, critère A.

B. Auteur de la proposition

Panama, Bangladesh, Colombie, République dominicaine, Equateur, El Salvador, l'Union Européenne, Gabon, Israël, Maldives, Sénégal, Seychelles, Sri Lanka, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*

C. Justificatif

1. Taxonomie

1.1 Classe: *Chondrichthyes*

1.2 Ordre: Carcharhiniformes

1.3 Famille: Carcharhinidae

1.4 Genre: Le requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*), le requin sombre (*C. obscurus*), le requin tiqueue (*C. porosus*) et le requin du Gange (*G. gangeticus*), le requin gris (*Carcharhinus plumbeus*), le requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*), le requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*), le requin *Carcharhinus leiodon*, le requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*), le requin de récif (*Carcharhinus perezii*), le requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*), le requin *Carcharhinus signatus*, le requin nez blanc (*Nasolamia velox*), le requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*), le requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*), le requin *Carcharhinus obsoletus*, le requin *Carcharhinus cerdale*, le requin *Lamiopsis tephrodes* et le requin *Lamiopsis temminckii* (et toutes les autres espèces trouvées dans la famille des Carcharhinidae en vertu de l'annexe 2b, critère A, comme détaillé dans la section 9 de cette proposition

1.5 Synonymes scientifiques:

1.6 Noms communs: français: Requin gris de récif, requin sombre, requin tiqueue, requin du Gange
anglais: Grey reef shark, dusky shark, smalltail shark, Ganges shark
espagnol:

1.7 Numéros de code: Sand objet.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Figure 1 - Requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*) en haut à gauche, requin sombre (*C. obscurus*) en haut à droite, requin du Gange (*Glyphis gangeticus*) en bas à gauche, requin tiqueue (*C. porosus*), en bas à droite

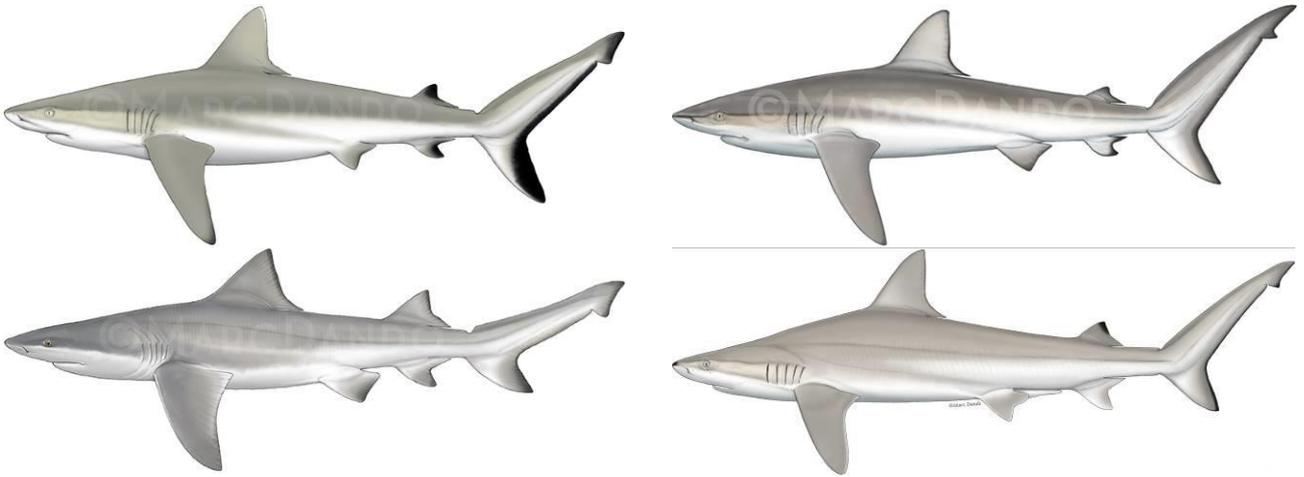


Figure 2 – Le requin gris (*Carcharhinus plumbeus*) en haut à gauche, le requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*) en haut à droite, le requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*) en bas à gauche, le requin *Carcharhinus leiodon* en bas à droite

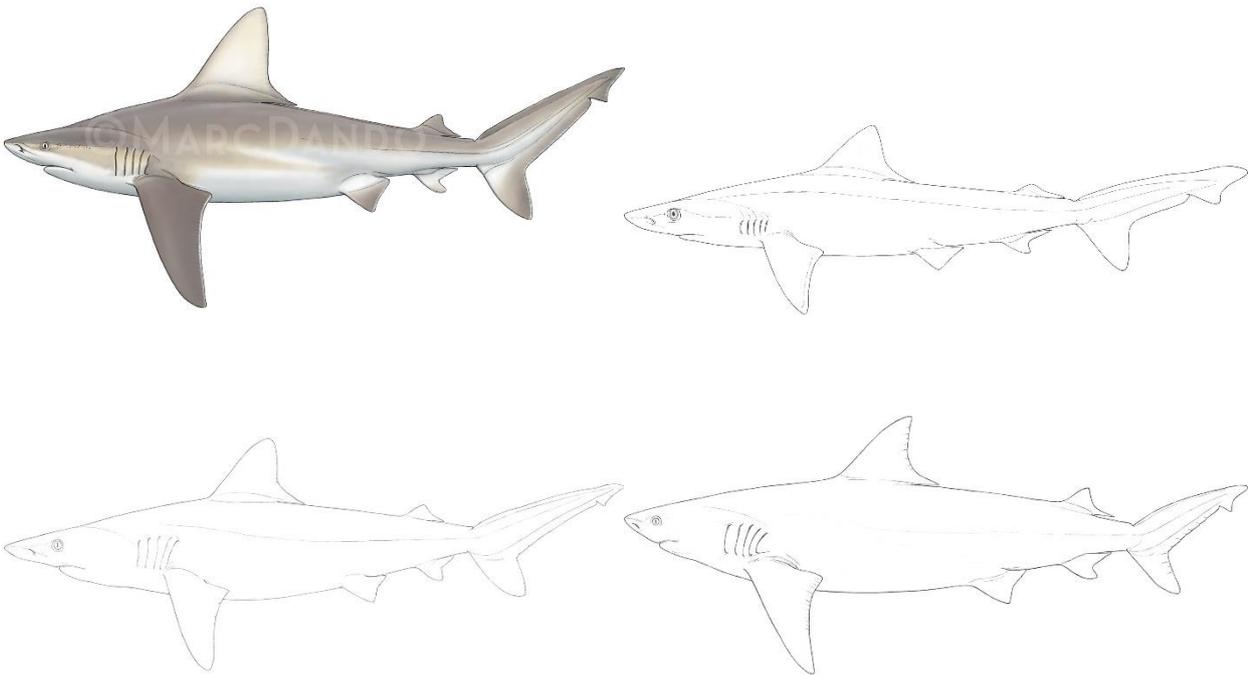
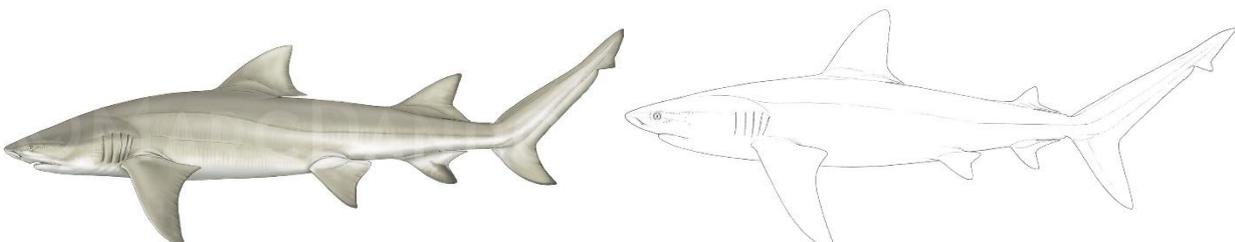


Figure 3 – Le requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*) en haut à gauche, le requin de récif (*Carcharhinus perezii*) en haut à droite, le requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*) en bas à gauche, le requin *Carcharhinus signatus* en bas à droite



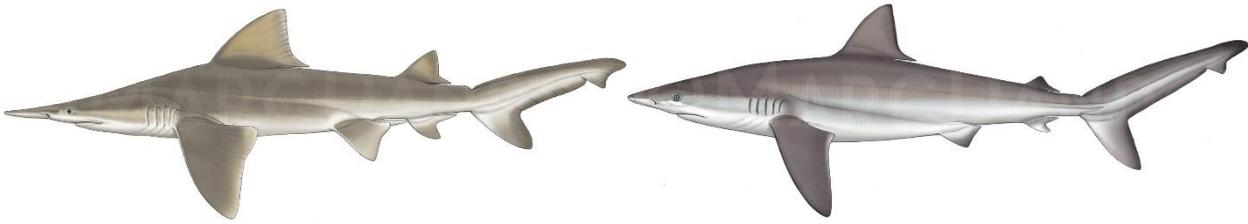


Figure 4 – Le requin nez blanc (*Nasolamia velox*) en haut à gauche, le requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*) en haut à droite, le requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*) en bas à gauche, le requin *Carcharhinus obsoletus*, en bas à droite

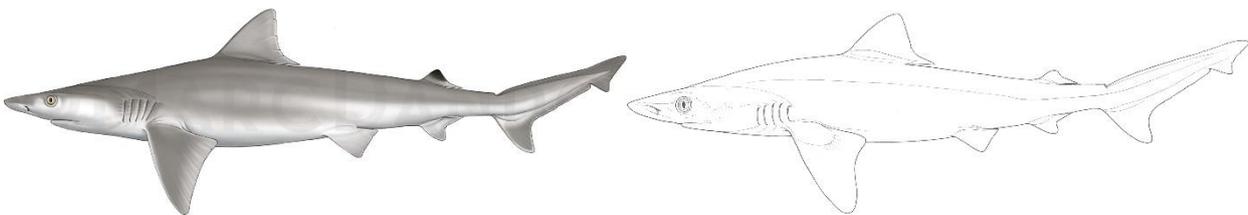
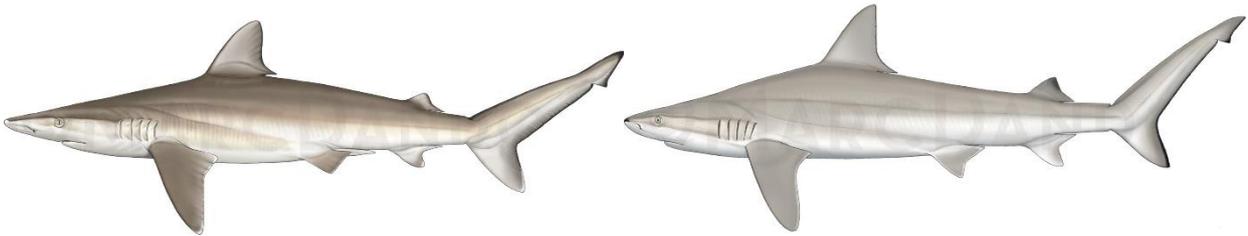
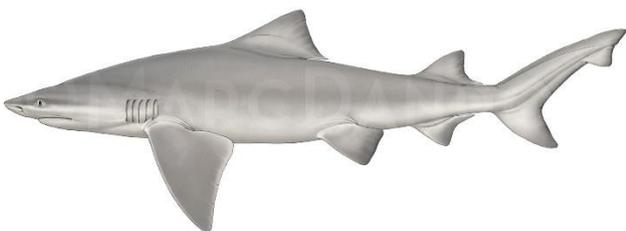
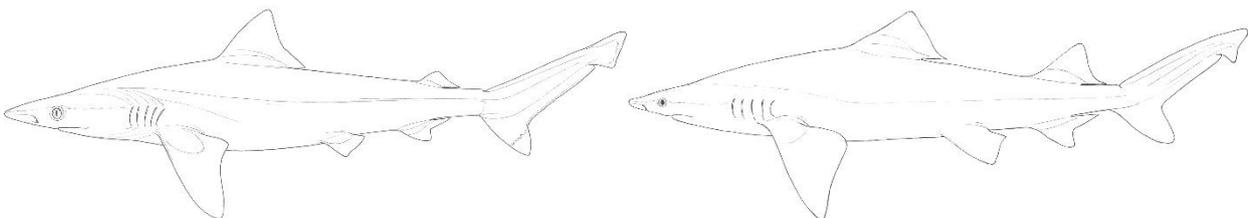


Figure 5 – Le requin *Carcharhinus cerdale* en haut à gauche, le requin *Lamiopsis tephrodes* en haut à droite et le requin *Lamiopsis temminckii* en bas à gauche



2. Vue d'ensemble

Requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*), résumé :

Le requin gris de récif (*Carcharhinus amblyrhynchos*) est un requin côtier de taille moyenne qui habite les récifs coralliens dans les eaux tropicales des océans Indien et Pacifique, présent de la surface jusqu'à une profondeur d'au moins 280 mètres. L'espèce a une productivité biologique relativement faible. *C. amblyrhynchos* est classé En danger à l'échelle mondiale dans la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (Simpfendorfer et al. 2020).

Le déclin des populations de tous les requins associés aux récifs dans le monde est bien représenté par le requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*). Historiquement, on pensait que cette espèce était abondante dans les écosystèmes de récifs coralliens dans toute son aire de répartition indo-pacifique, mais elle a considérablement diminué en raison de la surpêche. Au cours des prochaines décennies, ces déclins seront aggravés par les impacts du changement climatique, extirpant ainsi un prédateur clé des récifs coralliens, détériorant ainsi encore plus la santé des récifs.

Une récente enquête mondiale a mis en évidence l'état alarmant des requins de récifs, y compris de *C. amblyrhynchos*, révélant un épuisement généralisé des requins de récifs dans une grande partie des océans tropicaux du monde (MacNeil et al. 2020). La principale conclusion a été d'une part que la pêche a eu un impact profond sur les populations de requins de récifs, sur près de 20 % des récifs étudiés, aucun requin n'ayant été observé, et d'autre part que les requins de récif étaient presque complètement absents des récifs (soit fonctionnellement éteints) dans plusieurs pays, en particulier dans les régions du Pacifique occidental et de l'océan Indien. Les requins gris de récif n'ont pas été détectés sur les récifs de 8/40 pays où ils devraient être présents en se basant sur leur aire de répartition historique. Dans plus de la moitié des pays restants, ils étaient rarement aperçus. Les études indiquent des déclins généralisés, dépassant de loin les orientations pour les critères de déclin de l'Annexe II de la CITES. On trouve fréquemment les ailerons de requins gris de récif sur les sites de débarquement autour de l'Indo-Pacifique, ainsi que lors des saisies illégales sur des navires pêchant en haute mer. Ils sont également couramment échantillonnés dans des enquêtes aléatoires du centre de commerce des ailerons de la RAS de Hong Kong (Fields et al. 2018, Cardeñosa et al 2018a, Bonaccorso et al 2021, Appleyard et al 2018).

Requin du Gange (*Glyphis gangeticus*), résumé :

Les requins de rivière du genre *Glyphis* comprennent actuellement trois espèces. Tous sont menacés et limités aux systèmes d'eau douce, estuariens et parfois adjacents du littoral en Australasie et en Asie du Sud et du Sud-Est. Ils sont rares, mal connus et difficiles à identifier. Des espèces non décrites peuvent encore exister, si elles ne sont pas déjà éteintes, en Asie du Sud et du Sud-Est.

Le requin du Gange (*G. gangeticus*), dont la répartition est la plus étendue, est classé En danger critique d'extinction (sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN) et fait partie des espèces de requins les plus menacées au monde, en raison des fortes pressions humaines qu'il subit au sein de son habitat restreint dans toute son aire de répartition sud-asiatique (Rigby et al. 2021). Malgré leur rareté, il est documenté que les requins d'eau douce sont transformés sur les sites de débarquement pour que leurs ailerons soient commercialisés, ceux-ci ayant été détectés lors d'enquêtes aléatoires sur la plaque tournante commerciale des ailerons de requin de la RAS de Hong Kong (White et al 2015, Fields et al. 2018, Cardeñosa et al 2018a).

La poursuite du commerce, même en petites quantités, est très préoccupante, étant donné la rareté de l'espèce, ses aires de répartition très restreintes, son cycle biologique mal compris et le risque élevé d'extinction pour les populations non protégées qui survivent.

Requin sombre (*C. obscurus*), résumé :

Le requin sombre (*Carcharhinus obscurus*) est un grand requin côtier et pélagique (jusqu'à 420 cm de longueur totale) réparti de manière inégale dans les mers tropicales et tempérées chaudes, occupant la surface jusqu'à des profondeurs de 500 m. L'espèce a une faible productivité biologique, parvient à la maturité à un âge tardif et dispose d'un long cycle de reproduction. C'est un grand migrateur qui est inscrit à l'Annexe II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS). Des déclins importants ont été enregistrés dans une grande partie de l'aire de répartition de l'espèce classée En danger dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Rigby et al. 2019). L'espèce est encore régulièrement trouvée dans le commerce mondial des ailerons de requin (Fields et al. 2018, Cardeñosa et al. 2018a).

Requin tiqueue (*C. porosus*), résumé :

Le requin tiqueue (*Carcharhinus porosus*) est un petit requin carcharhiniforme côtier d'Amérique centrale et du Sud (<150 cm de longueur totale). Il est fortement pêché et a diminué de plus de 90 % en dix ans dans au moins une partie de son aire de répartition. Il est classé En danger critique d'extinction à l'échelle mondiale sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Pollom et al. 2020). L'espèce a été enregistrée lors des enquêtes aléatoires les plus récentes sur la plaque tournante du commerce des ailerons de requin de la RAS de Hong Kong (Fields et al. 2018, Cardeñosa et al. 2018a).

Requin gris (*Carcharhinus plumbeus*), résumé :

Le requin gris (*Carcharhinus plumbeus*) En danger à l'échelle mondiale (liste rouge de l'UICN) est capturé en tant que cible et prise accessoire dans les pêcheries artisanales, industrielles et récréatives. Il est conservé pour sa viande et ses ailerons de grande valeur, à moins que la réglementation n'interdise sa rétention. Les données sur les tendances démographiques spécifiques aux espèces révèlent des réductions de population de > 50% et de > 80% aux États-Unis et en Afrique du Sud respectivement, au cours des trois dernières générations (60 à 78 ans). Les évaluations des stocks en Australie indiquent une réduction de 60% sur les trois dernières générations (78 ans). On soupçonne également que les populations aient diminué de 50 à 79 % dans la région de la Méditerranée et de la mer d'Oman au cours des trois dernières générations (60 à 78 ans) (Rigby et al 2021). L'espèce est utilisée pour sa viande et ses ailerons de grande valeur et, dans une moindre mesure, pour sa peau et son huile de foie (Last et Stevens 2009, Ebert et al. 2013). La proportion d'ailerons de requin gris dans le commerce des ailerons de requin à la RAS de Hong Kong semble avoir diminué de 2,4 % à 0,2 % entre 2002 et 2015 (Clarke et al. 2006, Fields et al. 2018).

Requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*), résumé :

Selon les estimations, le requin de Bornéo aurait subi une réduction de population de > 80% au cours des trois dernières générations (27 ans) en raison d'une baisse de la qualité de l'habitat et des niveaux de pêche réels ou potentiels. Il est évalué comme étant En danger critique d'extinction (Dulvy et al 2021).

Requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*), résumé :

Le requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*) est un requin baleinier de l'Indo-Ouest Pacifique de petite taille (mesurant jusqu'à 102 cm de longueur totale) et se faisant rare (Kyne et al., 2021). Son aire historique est importante, allant d'Oman au sud de la Chine, bien que les enregistrements connus de l'espèce soient dispersés et que sa présence n'ait été vérifiée de manière fiable que dans une poignée de pays. Le déclin de la population du requin-baliai s'est probablement produit il y a plus de 3 générations. Le requin-baliai est si rare qu'il n'existe aucun enregistrement fiable de l'espèce depuis les années 1960. Cependant, étant donné le manque d'enregistrements, le nombre d'individus matures est supposé être <250 sans sous-population> 50 individus matures. L'espèce est évaluée comme étant En danger critique d'extinction par la Liste rouge de l'UICN (Kyne et al., 2021).

La pêche côtière intensive et largement non réglementée est susceptible d'avoir entraîné une réduction historique de la population de cette espèce (par exemple, Stobutzki et al. 2006). Les pêcheries de toute l'aire de répartition de cette espèce ont connu une demande accrue ciblant les requins depuis les années 1970 du fait de la densité croissante de la population humaine côtière entraînant une augmentation de l'effort de pêche dans les pêcheries traditionnelles de requins dans de nombreuses zones, et du commerce international des produits de requins, y compris le commerce des ailerons (par exemple Henderson et Al. 2007, Jabado et al. 2015). L'Inde est le seul pays de l'aire de répartition de cette espèce à disposer de réglementations spécifiques protégeant le requin-baliai en vertu de l'Annexe I de la loi de 1972 sur la faune (indienne) (protection). Face à l'aire de répartition limitée et de très petite taille des populations existantes des requins-baliai, une inscription à l'Annexe II est absolument nécessaire pour s'assurer que toute tentative de commerce de cette espèce soit bien réglementée et documentée.

Requin *Carcharhinus leiodon*, résumé :

Le requin *Carcharhinus leiodon* est endémique de la région des mers d'Oman et n'a été redécouvert qu'en 2009. Sa taille maximale est de 165 cm de longueur totale (TL) (Weigmann 2016). Dans l'ensemble, le nombre de spécimens signalés est limité. Cependant, sur la base du déclin significatif d'autres espèces similaires dans la région et du fait de la difficulté à différencier l'espèce des autres requins de la famille des Carcharhinidae, des déclin de population de 50 à 80% sont probables. L'espèce est actuellement classée

En danger sur la Liste rouge de l'UICN (Kyne et al., 2017). Une réduction supplémentaire de la population est suspectée sur trois générations (2017-2042) sur la base des niveaux d'exploitation actuels. Aucune mesure de gestion n'est actuellement en place pour le requin *Carcharhinus leiodon*. En tant que tel, une inscription à l'Annexe II est justifiée pour aider à prévenir de nouveaux déclin de cette espèce.

Le requin *Carcharhinus leiodon* est morphologiquement très similaire au requin bordé (*C. limbatus*), au requin à queue tachetée (*C. sorrah*) et au requin gris de récif (*C. amblyrhynchoides*) et il est probable qu'il y ait eu confusion dans l'identification de ces espèces dans toute son aire de répartition potentielle. On pense que *Carcharhinus leiodon* est présent dans les eaux côtières où il est capturé par les pêcheries au filet maillant, à la ligne et au chalut dans son aire de répartition (Kyne et al., 2017). Sa redécouverte et sa description récentes signifient qu'historiquement, il y a probablement eu un sous-enregistrement de l'espèce. Depuis lors, l'identification fiable des espèces de *Carcharhinus* indique que cette espèce est rare et localisée.

La viande de cette espèce peut être vendue fraîche pour la consommation humaine sur les marchés locaux de la région. Dans certains pays, comme Oman et le Yémen, la viande est découpée en filets, séchée et salée pour la vente intérieure ou le commerce avec les pays voisins. Les espèces disposant de nageoires noires, telles que *Carcharhinus leiodon*, ont des nageoires de plus grande valeur qui atteignent des prix plus élevés (bien que toujours inférieurs à ceux des requins-marteaux et des guitares de mer) (Jabado et al. 2015), et le requin *Carcharhinus leiodon* se trouve actuellement dans le commerce international des ailerons (Cardeñosa et al., 2020 ; Fields et al., 2017).

Requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*), résumé :

Le requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*) est une espèce de l'Indo-Pacifique occidental évaluée comme étant En danger à l'échelle mondiale sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, ayant subi des pertes de population allant jusqu'à 79 % au cours des trois dernières générations (Simpfendorfer et al., 2021) . L'espèce est également menacée par le déclin de la qualité de l'habitat des récifs coralliens en raison du changement climatique (rapport du GIEC, 2019), des pratiques de pêche destructrices (McManus, 1997), de la mauvaise qualité de l'eau, ainsi que des mangroves proliférant du fait de la déforestation et du développement côtier. Le requin-citron faucille est régulièrement présent dans le commerce international des ailerons (Fields et al., 2018). En dehors de l'Australie, il existe peu de réglementations spécifiques à l'espèce pour le requin-citron faucille (Simpfendorfer et al., 2019).

Requin de récif (*Carcharhinus perezii*), résumé :

Le requin de récif (*Carcharhinus perezii*) est un requin récifal de taille moyenne (jusqu'à 295 cm TL) présent dans tout l'Atlantique Centre-Ouest, du sud des États-Unis aux Bahamas, du golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes au Brésil (Carlson et al., 2021). On le trouve principalement sur les récifs coralliens des plateaux continentaux et insulaires de la surface jusqu'à une profondeur de 378 m. Comme d'autres requins côtiers, il est particulièrement vulnérable en raison de la perte d'habitat causée par les pratiques de pêche destructrices et les effets du changement climatique sur les écosystèmes récifaux (Rapport du GIEC, 2019). Le requin de récif a subi une réduction de population de 50 à 99 % au cours des trois dernières générations et est actuellement considéré comme En danger sur la Liste rouge de l'UICN (Carlson et al., 2021 ; MacNeil et al., 2020). Cependant, dans les zones où des mesures de protection sont en place telles que les «sanctuaires de requins» (par exemple les Bahamas), la population est restée relativement stable depuis les années 1980 (MacNeil et al., 2020). Ces différences fondées sur les mesures de gestion en place indiquent que si une gestion suffisante est adoptée dans toute l'aire de répartition de *Carcharhinus perezii*, le rétablissement de la population est possible. En plus de la pression de la pêche, les écosystèmes des récifs coralliens de la mer des Caraïbes, qui constituent le principal habitat de cette espèce, sont en déclin en raison du changement climatique, en particulier du fait du blanchissement des coraux, des maladies, des espèces envahissantes et de la pollution côtière (Carpenter et al. 2008, Jackson et al. 2014). Dans l'ensemble, ce requin dispose de très peu de refuges contre la pêche et est menacé par un déclin continu de la qualité de l'habitat.

Requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*), résumé :

Le requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*) est un requin de taille moyenne (jusqu'à 160 cm TL) présent dans l'Atlantique Centre-Ouest et Sud-Ouest, de Trinité-et-Tobago et de l'est du Venezuela (République bolivarienne du) à l'État de Maranhão, au Brésil. Cette espèce est ciblée, avec d'autres requins, et/ou capturée en tant que prise accessoire dans des pêcheries artisanales et commerciales intenses et largement non réglementées au filet maillant et au chalut. Le requin bécune est actuellement évalué par la Liste rouge de l'UICN comme étant En danger critique d'extinction, les estimations de la

réduction de sa population sur trois générations étant de 80 à 99 % (Pollom et al., 2020a). Il n'y a pas de mesures de protection ou de conservation connues en place pour le requin bécune dans aucun des États de son aire de répartition en dehors du Brésil. De manière générale, en raison de la pression de la pêche intensive et non contrôlée à laquelle cette espèce est exposée, du fait de ses caractéristiques de cycle biologique lent qui la rendent particulièrement sensible à la surpêche, des déclinés inférés et estimés, de la rareté des enregistrements récents et de la dégradation continue de l'habitat, une gestion mondiale est urgente et nécessaire.

Requin *Carcharhinus signatus*, résumé :

Le requin *Carcharhinus signatus* est un requin de taille moyenne (jusqu'à 280 cm TL) de la famille des Carcharhinidae présent dans le nord-ouest, le centre-ouest et le sud-ouest de l'Atlantique, qui s'étend de New York, aux États-Unis, à Río Negro, en Argentine, présent y compris dans le golfe du Mexique, les îles Caraïbes et de l'Atlantique Centre-Est et Sud-Est du Sénégal à la Namibie (Carlson et al., 2020). On estime que le requin *Carcharhinus signatus* a subi des déclinés allant jusqu'à 79 % au cours des 50 dernières années et est actuellement classé En danger sur la liste rouge de l'UICN (Carlson et al., 2020). Il est pélagique et semi-océanique et habite les plateaux continentaux et insulaires extérieurs depuis la surface jusqu'à une profondeur de 600 m, bien qu'il se trouve généralement à des profondeurs de 26 à 365 m (Carlson et al. 2008, Castro 2011). Le requin *Carcharhinus signatus* est capturé principalement dans les pêcheries palangrières pélagiques et, lorsqu'il est retenu, il est utilisé pour sa viande, ses ailerons, son huile de foie et sa peau (Carlson et al. 2008). Le requin *Carcharhinus signatus* a enregistré des déclinés dans toute son aire de répartition. Pourtant, peu de gestion spécifique à l'espèce est en place. Le requin *Carcharhinus signatus* a été répertorié comme une espèce interdite aux États-Unis (États-Unis). Le National Marine Fisheries Service a finalisé le *Consolidated Atlantic Highly Migratory Species Federal Management Plan* en 1999, mais rien d'autre n'a été entrepris depuis. Sur la base de la combinaison d'une mortalité élevée due à la pêche dans toute son aire de répartition, d'un taux de reproduction lent et d'un âge de maturation tardif, d'une réduction estimée de la population par la pêche palangrière pélagique des États-Unis et de déclinés suspectés ailleurs, la Liste rouge de l'UICN a appelé à une grande variété de mesures de gestion nécessaires pour le requin *Carcharhinus signatus*, y compris des mesures de gestion commerciale par l'intermédiaire de la CITES (Carlson et al., 2020).

Requin nez blanc (*Nasolamia velox*), résumé :

Le requin nez blanc (*Nasolamia velox*) est un petit requin de la famille des Carcharhinidae (jusqu'à 150 cm de longueur totale) présent dans le centre-est et le sud-est du Pacifique, de la Basse-Californie, au Mexique, au Pérou dans les estuaires et sur le plateau continental jusqu'à une profondeur de 192 m (Ebert et al. 2013, Weigmann 2016). Le requin nez blanc est classé En danger sur la Liste rouge de l'UICN avec une population en déclin jusqu'à 79 % dans toute son aire de répartition (Pollom et al., 2020b). L'espèce est capturée dans les pêcheries artisanales au filet maillant et à la palangre et dans les chaluts crevettiers industriels partout sur son aire de répartition. Semblable à d'autres espèces de requins côtiers, il est particulièrement vulnérable aux efforts de pêche non contrôlés et aux effets du changement climatique sur son écosystème. Ce requin est conservé pour sa viande qui est consommée localement, et pour ses ailerons qui sont probablement exportés à l'international (Pollom et al., 2020b). Il n'y a pas de mesures de protection ou de conservation spécifiques à l'espèce mises en place concernant le requin nez blanc. Le niveau de pêche intense et non contrôlé dans son aire de répartition, combiné à des enregistrements se faisant de plus en plus rares, à une productivité biologique limitée et à la dégradation de l'habitat, font qu'une grande variété de mesures, y compris la gestion du commerce, sont nécessaires pour permettre à cette population de se rétablir.

Requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*), résumé :

Le requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*) est un petit requin de la famille des Carcharhinidae (jusqu'à 137 cm de longueur totale) que l'on trouve dans les océans Atlantique Centre-Ouest et Sud-Ouest, de la Caroline du Nord au Brésil, y compris dans le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes. Il est capturé en tant qu'espèce cible et accessoire dans les pêcheries commerciales côtières et conservé principalement pour sa chair. Des déclinés importants (30 à 79 %) ont été enregistrés dans une grande partie de l'aire de répartition de l'espèce, classée En danger dans la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (Carlson et al. 2021). L'espèce est encore régulièrement présente dans le commerce mondial des ailerons de requin (Fields et al. 2018, Cardeñosa et al. 2020).

Requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*):

Le requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*) est un requin de petite taille (jusqu'à 100 cm de longueur totale) présent principalement dans l'ouest de l'océan Indien, depuis au moins le Golfe Persique/Arabique jusqu'à la côte sud-est de l'Inde. Cette espèce a une capacité de reproduction relativement faible (portées de 2 à 5 petits), ce qui la rend particulièrement sensible à la surexploitation (Moore et al. 2012, Jabado et al. 2016). L'espèce est capturée par le chalutage commercial, la pêche artisanale, l'hameçonnage, la pêche à la ligne et au filet maillant dans toute son aire de répartition. Le requin à joues blanches est souvent l'espèce la plus débarquée dans le Golfe Persique/Arabique (par exemple l'Iran et le Qatar). Cependant, au large du Pakistan et de l'Inde, où il était autrefois répandu, il existe des preuves de déclin dépassant 50 à 70% au cours des 15 dernières années, des études récentes en Inde et au Sri Lanka n'ayant plus enregistré l'espèce. En tant que telle, cette espèce est évaluée comme étant En danger dans la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (Simpfendorfer et al. 2019). Dans certains pays, comme Oman, l'Arabie saoudite (Golfe Persique/Arabique), le Pakistan et l'Inde, la viande est coupée en filets, séchée et salée pour la vente intérieure ou avec les pays voisins. Les ailerons ne sont pas considérés comme ayant une grande valeur en raison de leur petite taille, bien qu'ils fassent toujours l'objet d'un commerce international (Jabado et al. 2015, Cardeñosa et al. 2020).

Requin *Carcharhinus obsoletus*, résumé :

Le requin *Carcharhinus obsoletus* est un petit requin carcharhinidé du sud de la mer de Chine méridionale (golfe de Thaïlande, Viet Nam et Sarawak à Bornéo malais) dans le Pacifique central occidental, mais il peut avoir eu une distribution historique plus large en Mer de Chine méridionale. Sa taille maximale est inconnue mais, sur la base d'espèces similaires, elle a probablement atteint une taille d'environ 100 cm de longueur totale. Son histoire de vie est inconnue, mais on peut déduire que le requin *Carcharhinus obsoletus* a une faible productivité, son proche parent, le requin tiqueue, ayant une taille de portée comprise entre 2 et 9 petits, une durée de gestation d'environ 1 an et un cycle de reproduction biennal (Lessa et al. 1999, Santana et al. 2020). On soupçonne que le requin *Carcharhinus obsoletus* ait subi une réduction de population de > 80% au cours des trois dernières générations (27 ans) et on soupçonne que la taille de la population restante soit inférieure à 50 individus. On en déduit donc que l'espèce continue de décliner en raison de niveaux de pêche réels ou potentiels. La probabilité pondérée d'extinction des menaces et des modèles d'enregistrements et d'enquêtes combinés est de 0,77 à 0,78. Par conséquent, il est estimé que l'espèce de requin *Carcharhinus obsoletus* est En danger critique d'extinction dans la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (et est peut-être déjà éteinte). Bien qu'il n'y ait pas d'informations spécifiques à l'espèce disponibles sur l'utilisation et le commerce de *Carcharhinus obsoletus*, il aurait probablement été utilisé s'il avait été capturé. (Dulvy et al. 2020a).

Requin *Carcharhinus cerdale*, résumé :

Le requin *Carcharhinus cerdale* est capturé dans les pêcheries artisanales au filet maillant, à la palangre et au chalut industriel dans toute son aire de répartition. Plus au sud, une pêche artisanale intense et croissante existe avec très peu de gestion en place. L'abondance relative de l'espèce a diminué dans la pêche industrielle colombienne à la crevette au chalut entre 1995 et 2004, ce qui représente l'équivalent d'une réduction de population > 99 % sur trois générations (27 ans). Dans l'ensemble, en raison d'une pression intense et majoritairement non contrôlée de la pêche dans toute son aire de répartition, d'un manque d'enregistrements récents au Mexique et de déclin documentés en Colombie, on en déduit que le requin *Carcharhinus cerdale* a subi une réduction de population de plus de 80 % au cours des trois dernières générations (27 ans) sur la base des niveaux d'exploitation. Il est évalué En danger critique d'extinction dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. A l'heure actuelle, il est probable que ses ailerons soient exportés à l'échelle internationale, la plupart de ses ailerons ressemblant à ceux du requin tiqueue (Pollom et al. 2020b).

Requin *Lamiopsis tephrodes*, résumé :

L'espèce est capturée par une variété d'engins, y compris les chaluts démersaux et les filets maillants, la viande étant conservée pour la consommation humaine tandis que les ailerons sont commercialisés. On peut utiliser les récentes captures de carcharhinidés et d'élastomobranches principalement dans le golfe de Thaïlande, en Indonésie, en Malaisie (péninsule et Sarawak) et en Chine pour en déduire des réductions de population de 28 à 76 % lorsque ces déclin sont mis à l'échelle des durées présumées de trois générations de *Lamiopsis tephrodes* (20 ans). Ces niveaux de déclin ne sont pas spécifiques à une espèce mais sont instructifs pour comprendre les niveaux plus larges de déclin des carcharhinidés, en particulier dans la partie centrale de la distribution de cette espèce. L'espèce est exposée à une pression intense de la pêche et ne dispose d'aucun refuge contre la pression de celle-ci. On soupçonne que

Lamiopsis tephrodes ait subi une réduction de population de 50 à 79 % au cours des trois dernières générations (20 ans) en raison des niveaux de pêche réels ou potentiels. Il est classé En danger dans la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (Dulvy et al. 2021). Les ailerons sont séchés et commercialisés à l'échelle internationale (Last et al. 2010, Cardeñosa et al. 2020).

Requin *Lamiopsis temminckii*, résumé :

Les captures reconstruites et analysées, principalement de carcharhinidés, pour l'ouest et le nord de l'océan Indien indiquent des déclinés de 67 % sur trois générations (20 ans). On soupçonne que *Lamiopsis temminckii* ait subi une réduction de sa population de 50 à 79% au cours des trois dernières générations (20 ans) en raison des niveaux d'exploitation. L'espèce est classée En danger dans la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (Dulvy et al. 2021b). Au Pakistan et en Inde, la viande est découpée en filets, séchée et salée pour la vente intérieure ou le commerce avec les pays voisins. Les ailerons sont séchés et commercialisés à l'échelle internationale (Cardeñosa et al. 2020).

Résumé du niveau familial

La famille des Carcharhinidae constitue le cœur du commerce mondial des ailerons de requin. Des estimations d'études récentes menées dans des centres commerciaux indiquent qu'elles représentent 46% de toutes les espèces enregistrées dans le commerce (Fields et al. 2018, Cardeñosa et al. 2018a). Compte tenu de la contribution relative de certaines espèces au sein de la famille à ce commerce, les Carcharhinidés représentent jusqu'à 85,5% des ailerons en vente sur les plus grands marchés de détail d'ailerons de requin au monde (estimation déterminée via un indice de contribution relative des espèces au commerce, voir Fields et al. 2018, Cardeñosa et al. 2018a, 2020 pour plus de détails sur cet indice).

Comme souligné dans cette proposition d'amendement des Annexes, les dix-neuf espèces phares de la famille qui sont centrales dans cette proposition sont déjà classées En danger critique d'extinction ou En danger, et atteignent, voire dépassent largement dans de nombreux cas, le seuil d'inscription à l'Annexe II de la CITES, plusieurs remplissant clairement les critères d'inscription à l'Annexe I et pourraient déjà être en voie d'extinction (comme le requin du Gange, le requin-baliail et le requin *Carcharhinus obsolerus*). En raison de la polarisation politique encore observée à ce jour à la CITES concernant les espèces marines, cette proposition suggère d'inscrire ces espèces à l'Annexe II plutôt qu'à l'Annexe I. Alors qu'un commerce durable est peu envisageable pour les espèces classées En danger critique d'extinction, une telle action sera possible pour de nombreuses autres espèces de la famille.

Une analyse mondiale récente des populations de requins a révélé que 37,5 % des espèces de requins, de raies et de chimères étaient menacées d'extinction, le deuxième taux le plus élevé de toutes les lignées de vertébrés (Dulvy et al 2021). Cependant, au sein de la famille des Carcharhinidae, la situation est encore pire, 68,4% des espèces qui la composent étant considérées comme menacées d'extinction (Dulvy et al 2021 - informations supplémentaires). C'est l'un des taux les plus élevés parmi toutes les familles de requins. Étant donné que cette famille rassemble la majorité des espèces présentes dans le commerce des ailerons et de la viande de requin, il est clair qu'une réglementation à travers l'inscription de la famille des Carcharhinidae à l'Annexe II de la CITES est nécessaire, cette famille étant clairement déjà gravement touchée par le commerce international non réglementé.

Le commerce mondial des ailerons de requin, et de plus en plus d'autres produits tels que la viande, dépend fortement des espèces de la famille des Carcharhinidae. La plupart des espèces de cette famille sont capturées dans des pêcheries multi-espèces côtières dans lesquelles il n'est pas possible de cibler une espèce plutôt qu'une autre. Et dans la plupart des cas, les individus capturés sont déjà morts lorsque l'engin de pêche est récupéré ou ceux-ci ont une capacité de survie réduite après leur remise en liberté. Dans le cadre des régimes de gestion actuels, le commerce international continuera de stimuler la pêche de ces espèces écologiquement importantes, épuisant séquentiellement les espèces les unes après les autres, à mesure que chacune décline et devient de plus en plus difficile à trouver. La solution de précaution consiste à placer dès à présent la majeure partie du commerce international des ailerons de grande valeur sous le contrôle de la réglementation CITES, comme proposé ici. Cela garantira leur utilisation légale, durable, traçable et correctement réglementée, permettant des avantages économiques sur le long terme, et qui permettra aux stocks épuisés de se reconstituer, évitant ainsi que de futures inscriptions à l'Annexe I soient nécessaires.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

Requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*) – image en haut à gauche (tableau 1)

Océans tropicaux Pacifique occidental et Pacifique central ; certaines parties de l'océan Pacifique tropical de l'Est (Last et Stevens 2009, Simpfendorfer et al 2020).

Requin du Gange (*G. gangeticus*) – image en bas à droite (tableau 1)

Répartitions éparées relativement mal connues dans les rivières tropicales, les estuaires et les eaux côtières adjacentes en Asie du Sud (Compagno, L.J.V. 2007).

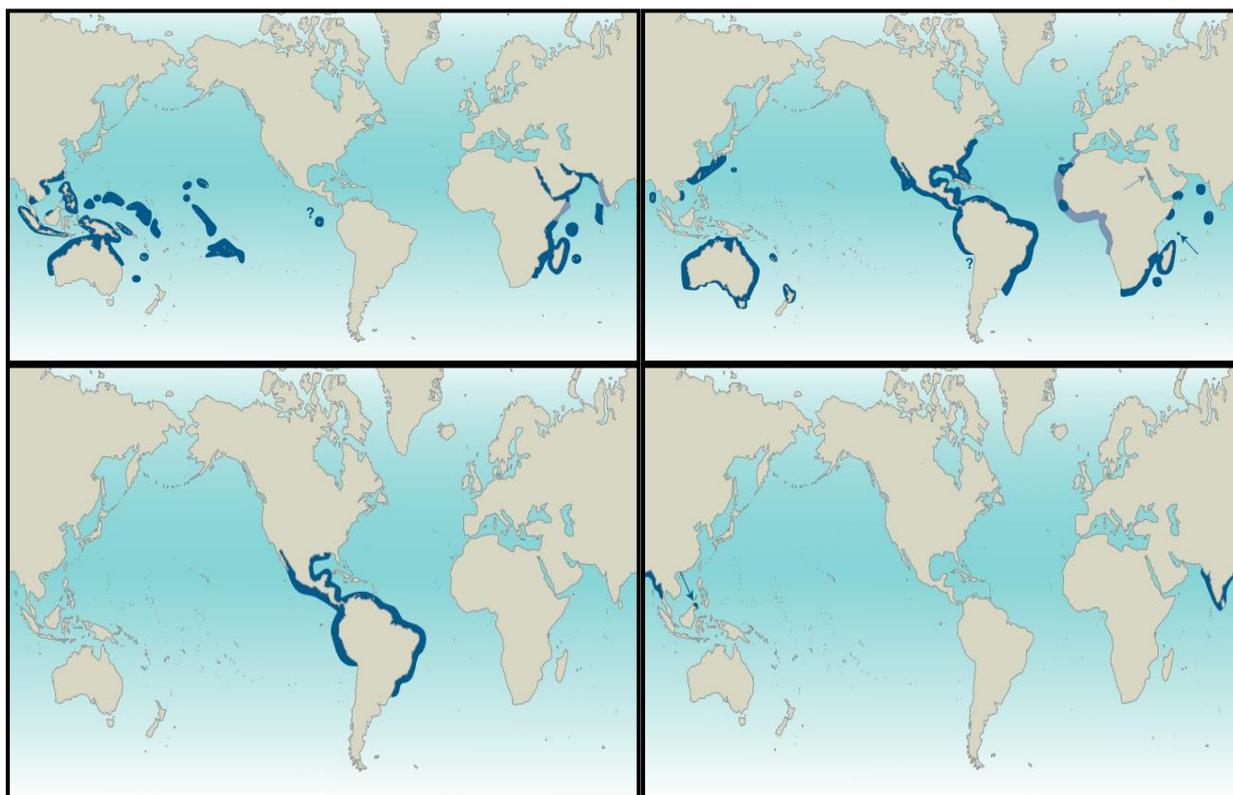
Requin sombre (*C. obscurus*) – image en haut à droite (tableau 1)

Espèce migratrice de grande envergure dont la répartition mondiale est principalement côtière dans les océans tropicaux, subtropicaux et tempérés (Compagno 1984).

Requin tiqueue (*C. porosus*) – image en bas à gauche (tableau 1)

Atlantique ouest depuis le golfe du Mexique et la côte caraïbe continentale jusqu'au sud du Brésil et au centre-est du Pacifique (Ebert et al. 2021).

Tableau 2 – Cartes des aires de répartition



Requin gris (*Carcharhinus plumbeus*) - image en haut à gauche (Tableau 3)

Répartition mondiale (De Silva et al. 2006, White et al. 2006, Last et al. 2010, Ebert et al. 2013, Sutaria et al. 2015, SEAFDEC 2016, Hylton et al. 2017, White et al. 2017, Arunrugstichai et al. 2018, Kumar et al. 2018, Psomadakis et al. 2019).

Requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*) - image en haut à droite (Tableau 3)

Connu du Kalimantan (Bornéo indonésien) et du Sarawak (Bornéo malaisien) et un seul spécimen prélevé sur l'île de Chu San dans la province de Chekiang en Chine dans le Pacifique centre-ouest (White et al. 2010).

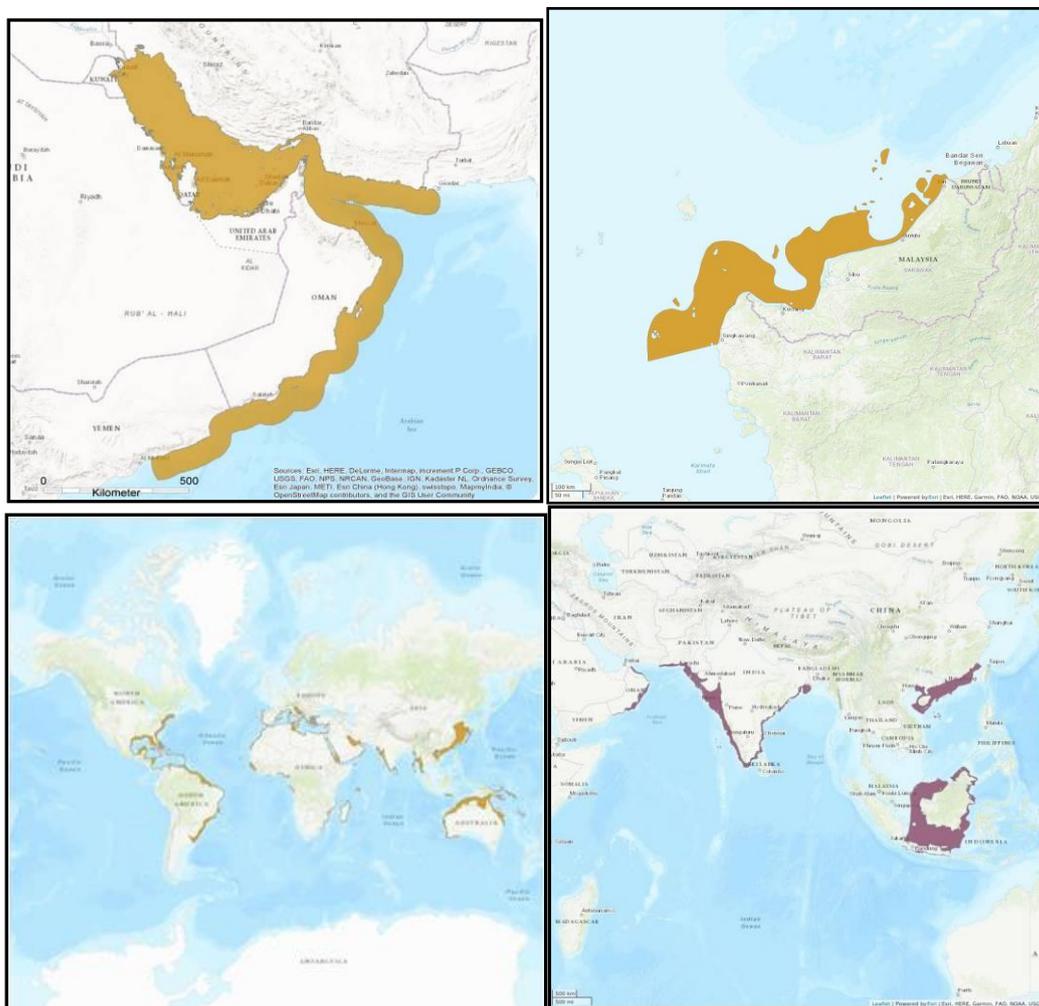
Requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*) - image en bas à droite (Tableau 3)

Historiquement répartie de la mer d'Oman (Oman) à la mer de Chine méridionale (Garrick 1985).

Requin *Carcharhinus leiodon* - image en bas à gauche (Tableau 3)

Endémique de la région des mers d'Oman, présente dans le nord de l'océan Indien, y compris le Golfe (EAU, Koweït, Bahreïn), la mer d'Oman et la mer d'Oman (Oman et Yémen) (Simpfendorfer et al 2017).

Tableau 3 – Cartes des aires supplémentaires



Requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*)– image en haut à droite (Tableau 4)

Répandu dans les eaux côtières des océans indien tropical et subtropical et du nord-ouest, du centre-ouest et du centre-est du Pacifique (Last et Stevens 2009, Ebert et al. 2013).

Requin de récif (*Carcharhinus perezi*) – image en haut à gauche (Tableau 4)

Présent dans tout l'océan Atlantique, centre-ouest et sud-ouest, depuis la Caroline du Nord (États-Unis d'Amérique), les Bahamas, le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes jusqu'au Brésil (Castro 2011, Ebert et al. 2013).

Requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*) – image en bas à gauche (Tableau 4)

Atlantique centre-ouest et sud-ouest de Trinité-et-Tobago et de l'est du Venezuela (République bolivarienne du) à l'État de Maranhão, Brésil (Lessa et al. 2016).

Requin *Carcharhinus signatus* – image en bas à droite (Tableau 4)

Généralement présent dans les eaux extérieures du plateau continental des océans Atlantique Nord-Ouest, Centre-Ouest et Sud-Ouest, allant du Delaware (États-Unis) au Río Negro (Argentine), y compris le golfe du Mexique, l'Amérique centrale, les Bahamas et les Caraïbes (Castro 2011, Espinoza et al. 2018, Mejía-Falla et Navia 2019, Ehemann et al. 2019).

Tableau 4 – Cartes des aires de répartition



Requin nez blanc (*Nasolamia velox*) – image en haut à gauche (Tableau 5)

Pacifique centre-est et sud-est de la Basse-Californie, du Mexique au Pérou, y compris dans le golfe de Californie et les îles Galápagos (Ebert et al. 2013).

Requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*) - image en haut à droite (Tableau 5)

Océans Atlantique Centre-Ouest et Sud-Ouest allant de la Caroline du Nord au sud du Brésil, y compris le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes (Castro 2011, Ebert et al. 2013).

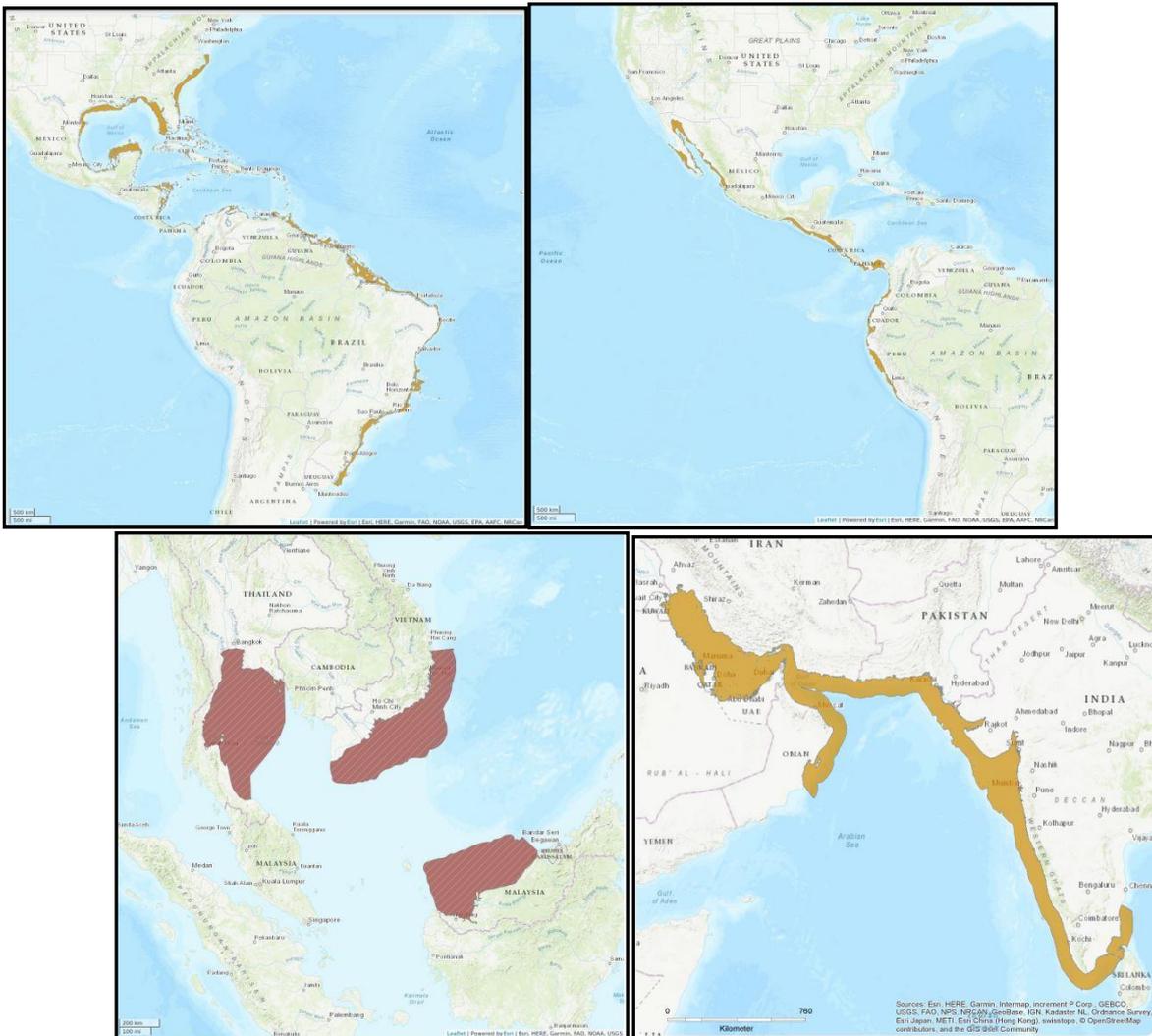
Requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*) - image en bas à droite (Tableau 5)

Répandu généralement le long de la côte nord de la mer d'Oman et du golfe Persique/Arabique dans l'ouest et l'est de l'océan Indien (White 2012).

Requin *Carcharhinus obsoletus* - image en bas à gauche - montre une aire de répartition possiblement éteinte (Tableau 5)

Était présent du sud de la mer de Chine méridionale (golfe de Thaïlande, Viet Nam et Sarawak, Bornéo malaisien) dans l'océan Pacifique centre-ouest (Compagno et Niem 1998, White et al. 2019a).

Tableau 5 – Cartes des aires de répartition



Requin *Carcharhinus cerdale* - image en bas à gauche (Tableau 6)

Pacifique centre-est et sud-est du golfe de Californie, du Mexique au Pérou (Castro 2011).

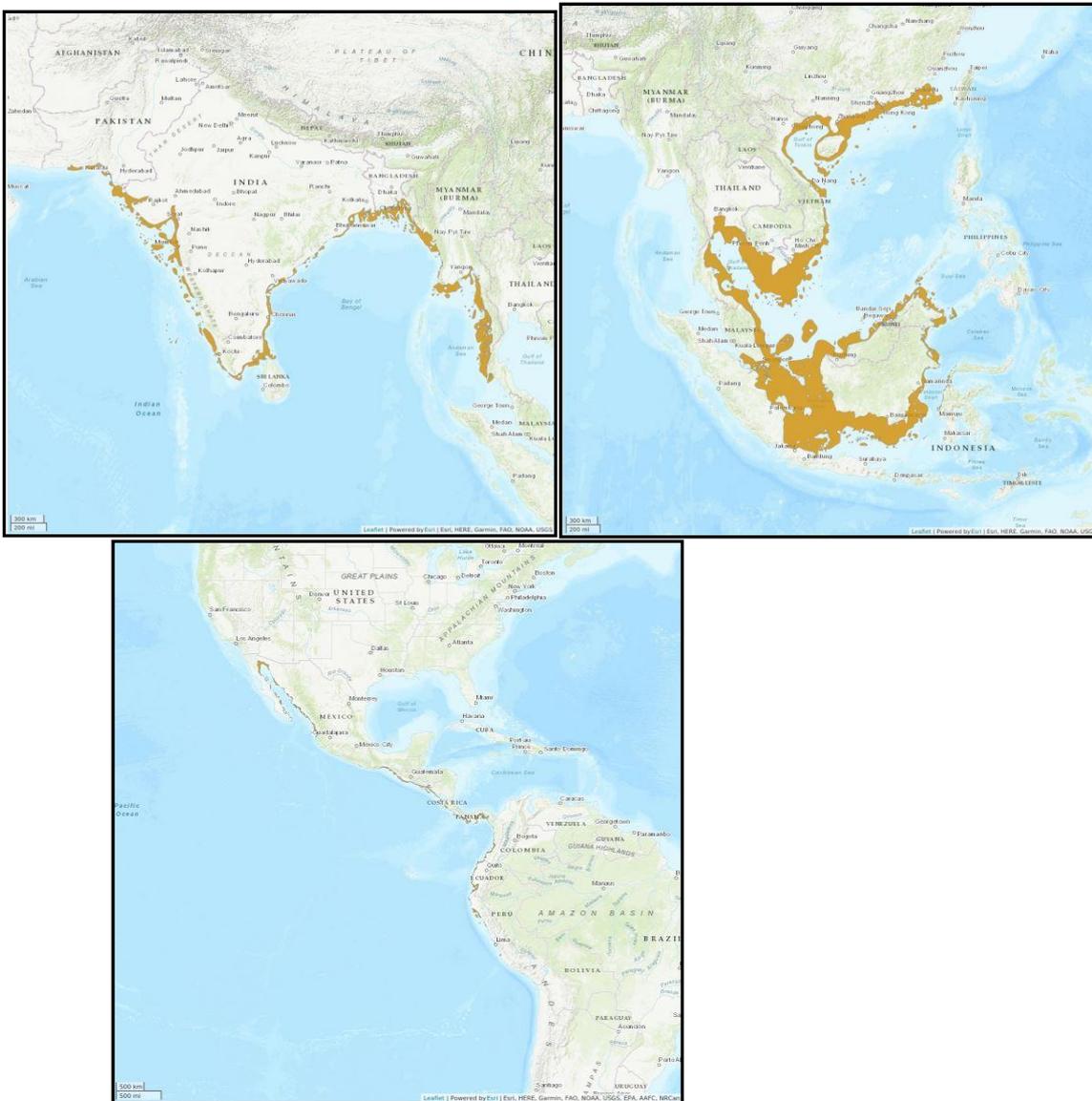
Requin *Lamiopsis tephrodes* - image en haut à droite (Tableau 6)

Centre-ouest et Pacifique nord-ouest en Thaïlande, en Indonésie et en Malaisie, mais est probablement plus présent en quantité dans l'archipel indo-malais jusqu'au sud de la Chine (White et al. 2010, Ebert et al. 2013, Krajangdara 2019).

Requin *Lamiopsis temminckii* - image en haut à gauche (Tableau 6)

Présent dans le nord de l'océan Indien, où il s'étend du Pakistan à la Thaïlande (White et al. 2010, Akhilesh et al. 2016, Psomadakis et al. 2019).

Tableau 6 – Cartes des aires de répartition



3.2 Habitat

Toutes les espèces incluses dans cette proposition appartiennent à la famille des Carcharhinidae (requins carcharhiniformes). Il s'agit de la famille dominante de requins sur le plateau continental tropical et au large des côtes, bien que certains soient également présents dans les mers subtropicales et tempérées chaudes. Plusieurs requins carcharhiniformes préfèrent les récifs coralliens et les îles océaniques, tandis que d'autres espèces, telles que les requins soyeux et les requins océaniques inscrits à l'Annexe II, vivent au large dans les écosystèmes océaniques ouverts.

Comme on le voit dans les profils spécifiques aux espèces ci-dessous, la grande majorité des dix-neuf espèces principales et des nombreuses espèces semblables incluses dans la proposition sont des espèces côtières. Ces requins sont capturés dans les pêcheries mixtes de pays à faible capacité, où la gestion des captures et du commerce des requins et des raies fait encore largement défaut. La section 6 relative au commerce et la section 6.1 concernant l'utilisation nationale examinent plus en

détail l'importance qu'aurait une inscription à l'Annexe II de la CITES pour les petites espèces côtières capturées dans les pays à faible capacité.

Le requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*) vit dans les eaux claires tropicales, présent à la surface et jusqu'à des profondeurs d'environ 280 m (Last et Stevens 2009). Il est commun autour des récifs coralliens, en particulier près des tombants et des récifs coralliens frangeants. Sa répartition est inégale dans les eaux du plateau continental (Simpfendorfer et al 2020)

Le requin du Gange (*G. gangeticus*), dont la présence est limitée aux eaux troubles des grands fleuves et estuaires, se trouve également dans les zones côtières adjacentes pendant la mousson, lorsque la salinité est réduite (Compagno, L.J.V. 2007).

Le requin sombre (*C. obscurus*) se trouve sur les plateaux continentaux et insulaires, du rivage aux confins du plateau continental et aux eaux océaniques adjacentes, à des profondeurs de 0 à 500 m où il se nourrit généralement de niveau moyen à inférieur (Rigby et al 2019).

Le requin tiqueue (*C. porosus*) habite les zones côtières boueuses et les estuaires jusqu'à une profondeur de 84 m (Ebert et al. 2021, Weigmann et al. 2016). L'espèce est fortement associée aux forêts de mangrove, considérées comme un habitat essentiel pour l'espèce au regard de la probabilité d'occurrence et des modes d'utilisation de l'habitat (Feitosa et al. 2020, Pollom et al 2020).

Le requin gris (*Carcharhinus plumbeus*) se trouve dans les environnements démersaux et pélagiques des mers tropicales et tempérées sur le plateau continental depuis la côte, et pouvant descendre à une profondeur de 280 m (Ebert et al. 2013, Weigmann 2016). Il est présent dans les eaux peu profondes associées aux baies, aux estuaires, aux ports et au large des bancs océaniques (Ebert et al. 2013). Certaines populations effectuent des migrations saisonnières importantes, comme celles de l'Atlantique Nord-Ouest et de l'Afrique du Sud (Last et Stevens 2009, Ebert et al. 2013) (Rigby et al 2021).

Le requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*) est un petit requin de la famille des Carcharhinidae (jusqu'à 70 cm de longueur totale) présent dans les baies et les estuaires côtiers, connu du Kalimantan (Bornéo indonésien) et du Sarawak (Bornéo malaisien) (Dulvy et al 2021).

Le requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*), a une aire de répartition historique étendue d'Oman au sud de la Chine, mais les enregistrements connus de l'espèce sont dispersés et il n'a été repéré de manière fiable que dans une poignée de pays. Il semble se trouver dans les eaux côtières peu profondes de 10 à 150 m de profondeur. Sa présence a également été signalée dans les rivières, bien que cela n'ait pas été vérifié (Garrick, 1985).

Le requin *Carcharhinus leiodon* est une espèce côtière endémique de la région des mers d'Oman et n'a été redécouverte qu'en 2009. Sa taille maximale est de 165 cm de longueur totale (TL) (Weigmann 2016).

Le requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*) est un grand requin côtier (jusqu'à 340 cm de longueur totale) répandu dans tout l'Indo-Ouest et le Pacifique central. Il est démersal dans les eaux côtières et hauturières peu profondes jusqu'à au moins 90 m de profondeur et se trouve souvent sur et autour des récifs coralliens et sur les plateaux sableux près du corail (Simpfendorfer et al., 2021).

Le requin de récif (*Carcharhinus perezii*) est un requin vivant dans les récifs que l'on trouve dans tout l'Atlantique Centre-Ouest, du sud des États-Unis aux Bahamas, du golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes au Brésil (Carlson et al., 2021). On le trouve principalement sur les récifs coralliens des plateaux continentaux et insulaires depuis la surface jusqu'à une profondeur de 378 m. Comme d'autres requins côtiers, il est particulièrement vulnérable en raison de la perte de son habitat due aux pratiques de pêche destructrices et aux effets du changement climatique sur les écosystèmes récifaux (Rapport du GIEC, 2019).

Le requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*) est un requin de taille moyenne (jusqu'à 160 cm TL) présent dans l'Atlantique Centre-Ouest et Sud-Ouest, de Trinité-et-Tobago et de l'est du Venezuela (République bolivarienne du) à l'État de Maranhão, au Brésil. Le requin bécune habite les eaux côtières des estuaires troubles, des embouchures de rivières et des berges peu profondes à des profondeurs de 4 à 40 m (Ebert et al. 2013), et a également été récemment observé en eau douce (Feitosa et al. 2019).

Le requin *Carcharhinus signatus* est une espèce couramment pêchée par les pêcheries pélagiques présentes dans le nord-ouest, le centre-ouest et le sud-ouest de l'Atlantique, de New York, aux États-Unis, à Río Negro, en Argentine, y compris dans le golfe du Mexique et les îles des Caraïbes et dans l'est Atlantique central et sud-est du Sénégal à la Namibie (Carlson et al., 2020).

Le requin nez blanc (*Nasolamia velox*) est présent dans le centre-est et le sud-est du Pacifique, de la Basse-Californie, au Mexique, au Pérou dans les estuaires et sur le plateau continental jusqu'à une profondeur de 192 m (Ebert et al. 2013, Weigmann 2016).

Le requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*) est un petit requin côtier (jusqu'à 137 cm de longueur totale) présent dans les océans Atlantique Centre-Ouest et Sud-Ouest de la Caroline du Nord au Brésil, y compris le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes.

Le requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*) est une petite espèce côtière que l'on trouve dans l'ouest de l'océan Indien depuis au moins le golfe Persique/Arabique jusqu'à la côte sud-est de l'Inde. Cette espèce a une capacité de reproduction relativement faible (des portées de 2 à 5 petits) ce qui la rend particulièrement sensible à la surexploitation.

Le requin *Carcharhinus obsoletus* est, comme d'autres petits requins de la famille des Carcharhinidae, probablement présent dans les eaux côtières peu profondes à moins de 50 m de profondeur. Aussi, il est peu probable qu'il dispose d'un refuge en profondeur contre la pêche. On pense qu'il est probablement éteint.

Le requin *Carcharhinus cerdale* est un petit requin de la famille des Carcharhinidae (mesurant jusqu'à 140 cm de longueur totale) qui habite les zones côtières et les estuaires du centre-est et du sud-est du Pacifique, du golfe de Californie au Pérou, de la côte jusqu'à une profondeur de 40 m.

Le requin *Lamiopsis tephrodes* se trouve près des côtes sur le plateau continental à des profondeurs inférieures à 50 m, associé à des eaux estuariennes troubles dans le centre-ouest et le nord-ouest du Pacifique en Thaïlande, en Indonésie et en Malaisie.

Le requin *Lamiopsis temminckii* s'étend du Pakistan à la Thaïlande dans le nord de l'océan Indien. On le trouve près des côtes sur le plateau continental à des profondeurs inférieures à 50 m.

3.3 Caractéristiques biologiques

Toutes les espèces incluses dans cette proposition appartiennent à la famille des Carcharhinidae (requins Carcharhinidés), qui comprend actuellement 56 espèces. La plupart sont vivipares avec un sac vitellin placentaire. Les portées varient en taille d'un ou deux petits seulement à (rarement) plus de 100. Ce sont des nageurs actifs et résistants. Certaines espèces ont besoin de nager continuellement pour oxygéner leurs branchies, tandis que d'autres sont capables de rester immobiles pendant de longues périodes au fond de l'eau. Beaucoup sont plus actifs la nuit, à l'aube et au crépuscule, que pendant la journée. Certains sont solitaires ou se socialisent en petits groupes, et certains sont des espèces grégaires et sociales.

Tableau 1 - Caractéristiques du cycle biologique :

Espèce	Taille maximale	Taille de maturité (H/F)	Taille de la portée	Fréquence de reproduction/période de gestation	Durée estimée de trois générations	Références
<i>C. amblyrhynchos</i>	265cm de longueur totale (TL)	M - 130–145cm TL, F 120–142cm TL	1–6 petits	Portées biennales	43,5 ans	Wetherbee et al. 1997, Ebert et al. 2021 Compagno 1984, Anderson and Ahmed 1993, Last et Stevens 2009, Simpfendorfer et al 2020
<i>G. gangeticus</i>	275 cm, peut-être plus grand	M - 178cm	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Ebert et al 2021, Compagno, L.J.V. 2007

Espèce	Taille maximale	Taille de maturité (H/F)	Taille de la portée	Fréquence de reproduction/période de gestation	Durée estimée de trois générations	Références
<i>C. obscurus</i>	420cm	M- 265–280cm, F257–310cm	7	Biennale, 18-24 mois de gestation	90-114 ans, selon la région	Cortés 1998, Romine 2009, Hoffmayer 2014 Castro 2009, Compagno 1984, Ebert et Stehmann 2013
<i>C. porosus</i>	150cm	M- 70cm TL, F 71cm TL	2–7 petits	Biennale	27 ans	Weigmann 2016, Lessa et Santana 1998, Pollom et al 2020
<i>C. plumbeus</i>	240-300 cmTL	M - 123-180 cm TL, F - 129-190 cm TL	1-14 petits (5-12 en général)	Biennale ou Triennale (varie selon les régions)	20 ans (Atlantique nord-ouest, golfe du Mexique); 26 ans (Australie occidentale)	McAuley et al. 2007, Ebert et al. 2013, Cliff et al. 1988, Joung and Chen 1995, Hazin et al. 2007, Baremore and Hale 2012, Geraghty et al. 2016, Hale and Baremore 2013, McAuley et al. 2006
<i>Carcharhinus borneensis</i>	70 cm TL	M - 59-62 cm TL, F - 61-65 cm TL	2-9	Biennale (1 an de durée de gestation)	9 ans	Ebert et al. 2013, Lessa et al. 1999, Santana et al. 2020
<i>Carcharhinus hemiodon</i>	102 cm TL				9 ans	Ebert et al. 2013, Lessa et al. 1999, Santana et al. 2020
<i>Carcharhinus signatus</i>	276 cm TL	M - 185-190 cm TL, F - 200-205 cm TL	4-15	Annuelle	16.5 ans	Hazin et al. 2000; Carlson et al. 2008, Chen and Yuan 2006
<i>Carcharhinus leiodon</i>	165 cm TL	F - 131 cm TL	4-6		8.25 ans	Weigmann 2016, Davenport and Stevens 1988
<i>Isogomphodon oxyrinchus</i>	160 cm TL	M - 103cm TL, F - 115 cm TL	3-8	Biennale	9 ans	Lessa et al. 2000; Ebert et al. 2013
<i>Carcharhinus perezi</i>	295 cm TL	M - 150-179 cm TL, F - 180-190 cm TL	3-6	Biennale	9.6 ans	Pikitch et al. 2005, Ebert et al. 2013, Tavares 2009
<i>Negaprion acutidens</i>	340 cm TL	M and F - 220-240 cm TL	6-12	Biennale	16.5 ans	Compagno et al. 2005, Ebert et al. 2013, Brown and Gruber 1988
<i>Nasolamia velox</i>	150 cm TL		5		9 ans	Ebert et al. 2013, Lessa and Santana 1998, Lessa et al. 2000
<i>Carcharhinus acronotus</i>	137 cm TL	M - 97-110 cm TL, F - 101-120 cm TL	1-6	Bisannuelle dans l'Atlantique Sud des États-Unis; annuel Golfe du Mexique et nord du Brésil	8.5 ans aux US, 10.5 ans au Brésil	Ebert et al. 2013, Carlson et al. 1999, Driggers et al. 2004, Sulikowski et al. 2007, Hazin et al. 2002, Barreto et al. 2011
<i>Carcharhinus dussumieri</i>	100 cm TL	M - 72 cm TL, F 80 cm TL	2-5	Annuelle	4 ans	Moore et al. 2012, Jabado et al. 2016, White 2012; Smart et al. 2013

Espèce	Taille maximale	Taille de maturité (H/F)	Taille de la portée	Fréquence de reproduction/période de gestation	Durée estimée de trois générations	Références
<i>Carcharhinus obsoletus</i>	100 cm TL		faible productivité	Probablement biennale	9 ans	Compagno and Niem 1998, Lessa et al. 1999, Santana et al. 2020, Lessa and Santana 1998
<i>Carcharhinus cerdale</i>	140 cm TL	males approach maturity at 100 cm TL			9 ans	Castro 2011; Pollom et al. 2020
<i>Lamiopsis tephrodes</i>	157 cm TL	M - 114 cm TL, F - 130 cm TL	4-8		6.5 ans	Last et al. 2010, White et al. 2010, Ebert et al. 2013, Dulvy et al. 2021a
<i>Lamiopsis temminckii</i>	178 cm TL	M - 137 cm TL, F - 143 cm TL	4-8		6.5 ans	Akhilesh et al. Dulvy et al. 2021b

3.4 Caractéristiques morphologiques

Voir la section 6.3 pour plus de détails.

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les requins Carcharhinidés sont, dans des environnements non perturbés, le groupe dominant de requins tropicaux, à la fois en termes de biodiversité et d'abondance (MacNeil et al. 2020). Ce sont des prédateurs majeurs qui se nourrissent d'un large éventail de proies, y compris des poissons osseux, des élastombrances, des céphalopodes, des crustacés et de nombreux autres animaux marins de différentes espèces, notamment des oiseaux de mer, des tortues, des serpents de mer, des mammifères marins, des invertébrés benthiques et des charognes marines. Les plus petites espèces ont tendance à se spécialiser sur une sélection assez restreinte de proies alors que les plus grandes espèces ciblent une gamme plus large de proies (Ebert et al. 2021).

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

Voir la section 3.2 pour les préférences relatives à l'habitat. Ces espèces se trouvent toutes principalement dans les zones côtières et fluviales. Toutes les espèces incluses dans cette proposition subissent une mortalité causée par la pêche particulièrement élevée (ciblée et prises accessoires) pratiquement dans toute leur aire de répartition, entraînant des déclin de population à l'échelle mondiale.

4.2 Taille de la population

Les données ne sont pas disponibles pour déterminer la taille précise de la population mondiale d'une espèce de la famille des Carcharhinidae. Cependant, toutes les espèces mises en évidence dans cette proposition sont capturées par des pêcheries artisanales et commerciales, à la fois en tant qu'espèces ciblées et en tant que prises accessoires dans les pêcheries au chalut, au filet et à la palangre. Leur forte sensibilité à plusieurs types d'engins de pêche et le fait que leur aire de répartition géographique se trouve le long de certaines des régions côtières et fluviales les plus pêchées au monde sont en corrélation avec les estimations d'un déclin sévère de la population, même lorsque les données sont incomplètes.

4.3 Structure de la population

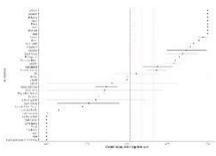
Les données sur la structure de la population ne sont pas disponibles.

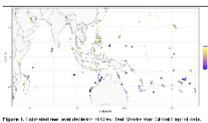
4.4 Tendances de la population

Au regard des données prouvant la réduction de la population causée par l'exploitation de la pêche, la détérioration de l'habitat, des caractéristiques du cycle de vie conservatrices et la demande commerciale pour leurs ailerons, la Liste rouge de l'UICN classe les dix-neuf espèces présentées dans cette proposition comme En danger ou En danger critique d'extinction avec des déclinés observés dans une grande partie de leur aire de répartition, du fait du manque de gestion appropriée pour les captures et le commerce.

4.4.1 Tendances de la population par région

Tableau 2 – tendances mondiales et régionales détaillées des déclinés des 19 espèces

<p>Requin gris de récif - <i>Carcharhinus amblyrhynchos</i></p>	<p><i>Mondiale</i></p>	<p>Le projet Global FinPrint a réalisé des échantillons dans des pays contenant 88,6 % de récifs coralliens au sein de l'aire de répartition historique mondiale de l'espèce, permettant d'obtenir ainsi l'ensemble de données le plus vaste et le plus récent disponible afin d'évaluer l'état de cette espèce. Les estimations de l'épuisement au niveau des récifs ont été agrégées, pondérées au niveau de la zone juridictionnelle des récifs coralliens (par rapport à la zone mondiale des récifs coralliens) afin de produire une estimation de l'épuisement mondial de l'espèce. Cette étude a conclu que le requin gris de récif avait subi une réduction de sa population mondiale de 59 % au cours des trois dernières générations (44 ans). Elle est classée En danger sur la liste rouge de l'UICN (MacNeil et al 2020, Simpfendorfer et al 2020).</p>  <p>Tableau 4. Appauvrissement estimé des requins gris de récif par juridiction à partir des données de Global FinPrint. Les marges d'erreur représentent l'erreur standard. La ligne rouge continue indique l'estimation globale de l'épuisement pondéré des récifs coralliens (59 % - En danger), les lignes en pointillés rouges représentent la marge d'erreur standard de l'épuisement pondéré des récifs coralliens, qui dans ce cas, reste classé dans la catégorie En danger (Note supplémentaire d'évaluation de la Liste rouge de l'UICN, Simpfendorfer et al 2020).</p> <p>Comme le montre le tableau 4, dans près de la moitié des pays échantillonnés, le requin gris de récif a diminué de plus de 60 %, ce qui fait de son statut d'espèce En danger à l'échelle mondiale une estimation prudente des déclinés. Dans des zones localisées au Vietnam, en Tanzanie, au Sri Lanka, au Qatar, au Japon, en Indonésie, en Inde, à Taïwan, à Guam, aux Philippines, en Malaisie, en Arabie saoudite et au Vanuatu, on estime que l'espèce a décliné de plus de 75 % sur trois générations. De ce fait, l'espèce remplit les critères du statut En danger critique d'extinction de la Liste rouge de l'UICN ainsi que les critères d'inscription à l'Annexe I de la CITES.</p>	<p>Simpfendorfer, C., Fahmi, Bin Ali, A., , D., Utzurum, J.A.T., Seyha, L., Maung, A., Bineesh, K.K., Yuneni, R.R., Sianipar, A., Haque, A.B., Tanay, D., Gautama, D.A. & Vo, V.Q. 2020. <i>Carcharhinus amblyrhynchos</i>. <i>The IUCN Red List of Threatened Species</i> 2020: e.T39365A173433550. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T39365A173433550.en. Accessed on 22 May 2022.</p> <p><i>Susmentionné:</i></p> <p>Graham et al. 2010, Nadon et al. 2012, Robbins et al. 2006, White et al. 2020, Winter et al. In press, Glaus et al. 2015, Ramenzoni 2017, the International Labour Organisation 2015, Fields et al. 2018.</p>
--	------------------------	---	---

		<p>Il s'agit aussi d'une espèce fréquemment présentée dans les aquariums publics et privés. Elle y est exportée vivante en provenance de pays tels que l'Australie et l'Indonésie vers les aquariums du monde entier.</p>  <p><small>Figure 1. Distribution map of the grey reef shark, <i>Carcharhinus glaucus</i>, in the Pacific Ocean.</small></p>	
	Océan Pacifique	Des données de remorquage de raies manta provenant de 15 sites ont révélé que les populations de requins gris de récif éloignées des populations humaines (île Jarvis, îles Phoenix, îles de la Ligne, l'Atoll Johnston, l'île Wake, les îles hawaïennes du nord-ouest et les îles Mariannes de l'Ouest et du Nord) étaient proches de leur capacité de charge, tandis que celles proches des populations humaines: Hawaï (îles principales), Samoa américaines et îles Mariannes du Sud) étaient fortement appauvries <3% de la capacité de charge).	
	Archipel des Chagos	A diminué de 90 % entre 1976 et 2005 d'après des enquêtes menées auprès des plongeurs ² .	
	La Grande Barrière de Corail d'Australie	Robbin et al. (2006) ont signalé que les requins gris de récif souffraient d'un effondrement continu, avec des déclinés annuels compris entre 7 et 17 % ³ .	
	Pêcherie à la palangre des requins en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Le requin gris de récif représentait 4,2 % (en nombre) des requins, faisant d'elle la deuxième espèce la plus capturée.	
	Indonésie	Représente 0,1% des captures d'éla-smobran-ches débarquées au port de Muncar.	
	Fidji	Le requin gris de récif représente 6,3 % (en nombre) des requins débarqués dans les pêcheries côtières artisanales à petite échelle.	
	Afrique de l'Est et Asie du Sud et du Sud-Est	L'effort de pêche ciblé sur les requins carcharhinidés dans les eaux du plateau continental est important et continue d'augmenter (par exemple, l'effort de pêche par les pêcheries artisanales en Indonésie a triplé si l'on tient compte de la population et au Myanmar, le nombre de navires a augmenté de 30 % entre 2009 et 2013).	
Requin sombre - <i>Carcharhinus obscurus</i>	<i>Mondiale</i>	<p>La réduction médiane globale estimée était de 75,8 %, avec la probabilité la plus élevée de réduction > 80 % sur trois longueurs de génération (89,4 à 114 ans).</p> <p>Cette espèce représentait 1,4 % des ailerons de requin importés à la RAS de Hong Kong en 1991-2001, et ne représentait plus que 0,7 % en 2014.</p>	Rigby, C.L., Barreto, R., Carlson, J., Fernando, D., Fordham, S., Francis, M.P., Herman, K., Jabado, R.W., Liu, K.M., Marshall, A., Pacoureau, N., Romanov, E., Sherley, R.B. & Winker, H. 2019. <i>Carcharhinus</i>

² Ferretti et al. 2018 a reconstitué les populations de requins à cet endroit et a conclu que les requins gris de récif s'étaient en fait rétablis dans ce lieu pour atteindre 79 % de leur abondance d'origine. Il convient de noter que l'archipel des Chagos a été déclaré aire marine protégée (interdite à la pêche) en 2010 et reste l'une des AMP les mieux gérées de l'océan Indien.

³ Des recherches ultérieures ont montré que les populations n'ont pas diminué de façon aussi spectaculaire que les premières estimations (Heupel et al. 2009), et Espinoza et al. (2014) a démontré que le nouveau zonage du récif avait entraîné une augmentation de l'abondance dans les zones protégées de la pêche.

			<p><i>obscurus</i>. The IUCN Red List of Threatened Species 2019: e.T3852A2872747. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2019-3.RLTS.T3852A2872747.en. Accessed on 22 May 2022.</p>
	<i>Pêcherie palangrière pélagique étasunienne</i>	La mortalité à bord du navire a été estimée à 34 %	<p>Susmentionné:</p> <p>McCandless et al. 2014, Braccini and Waltrick 2019, SEDAR 2016, Simpfendorfer 1999, McAuley et al. 2007, SAFS 2018, Braccini and O'Malley 2018, Dudley and Simpfendorfer 2006, Stobberup 2005, Diop and Dossa 2011, Clarke et al. 2006a, Fields et al. 2018</p>
	<i>Palangres démersales d'Australie occidentale</i>	La mortalité au niveau à bord du navire a été estimée à 1,3 %	
	<i>Pêcherie palangrière de fond dans l'Atlantique Nord-Ouest</i>	La mortalité après la remise en liberté a été estimée à 67 %	
	<i>Atlantique Nord-Ouest</i>	<p>Suite à l'évaluation des stocks, il a été estimé que le stock était surexploité. La surpêche se produit depuis le milieu des années 1980.</p> <p>L'interdiction des captures en 2000 a permis de réduire, mais pas de cesser la surpêche. L'analyse des tendances de la biomasse relative de l'Atlantique Nord-Ouest pour la période 1960-2015 (56 ans) a révélé des taux annuels de réduction de 2,6 %, ce qui correspond à une réduction médiane estimée à 89,9 % sur trois durées de génération (89,4 ans), avec la probabilité la plus élevée d'une réduction > 80 % sur trois longueurs de génération.</p>	
	<i>Océan Indien occidental</i>	Le stock de l'océan Indien oriental était auparavant soumis à la surpêche, avec des niveaux de capture dans les années 1990 probablement insoutenables. On considère désormais que le stock se rétablit suite aux mesures de mise en œuvre prises en 2006 pour réduire les captures de requins sombres juvéniles et plus âgés. L'analyse des tendances de la CPUE pour 1975-2015 (41 ans) a révélé des taux annuels de réduction de 3,8 %, ce qui correspond à une réduction médiane estimée de 98,7 % sur trois durées de génération (114 ans), avec la probabilité la plus élevée d'une réduction de > 80 % sur trois longueurs de génération	
	<i>Océan Indien occidental</i>	L'analyse des tendances de la CPUE de l'océan Indien occidental pour la période 1978-2003 (26 ans) a révélé des taux annuels de réduction de 0,9 %, cohérents avec une réduction médiane estimée à 60,9 % sur trois longueurs de génération (114 ans), avec la plus forte probabilité de réduction de 50 à 79 % sur trois longueurs de génération.	
	<i>Atlantique Est</i>	C'était l'une des espèces les plus couramment capturées lors des relevés à la palangre en 1982, mais à la fin des années 2000, elle était rarement capturée. Compte tenu de l'intensité de la pêche côtière au requin dans cette région, on craint que cette espèce n'ait disparu de cette grande aire de répartition dans l'Atlantique Est.	
Requin tiqueue - <i>Carcharhinus porosus</i>	<i>Mondiale</i>	<p>Déclin dans toutes les parties de son aire de répartition de 1970 à 2015, avec des déclin particulièrement drastiques dans le golfe du Mexique et en Amérique du Sud. Cette espèce est soumise à une pression de pêche intense et largement non gérée dans toute son aire de répartition. On en déduit que le requin tiqueue a subi une réduction de sa population de > 80 % au cours des trois dernières générations (27 ans).</p> <p>Les ailerons de requin tiqueue ont été trouvés à la RAS de Hong</p>	<p>Pollom, R., Charvet, P., Carlson, J., Derrick, D., Faria, V., Lasso-Alcalá, O.M., Marcante, F., Mejía-Falla, P.A., Navia, A.F., Nunes, J., Pérez Jiménez, J.C., Rincon, G. & Dulvy, N.K. 2020. <i>Carcharhinus porosus</i>. The IUCN Red</p>

	Kong en très petit nombre et leur prix est relativement bas, mais des preuves récentes suggèrent qu'il s'agit de l'une des espèces les plus importantes dans les cargaisons transportées au Brésil.	<p><i>List of Threatened Species 2020:</i> e.T144136822A3094594. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T144136822A3094594.en. Accessed on 22 May 2022.</p> <p><i>Within above:</i></p> <p>J.K. Carlson unpubl. data 2020, J.C. Pérez-Jiménez unpubl. data 2019, Pérez-Jiménez et al. 2012, Pérez-Jiménez and Méndez-Loeza 2015, P. Mejía-Falla unpubl. data 2019, O. Lasso unpubl. data 2018, Marceinuk et al. 2019, Santana et al. 2020, R. Lessa unpubl. data 2020, F.M. Santana unpubl. data 2018, P. Charvet and F.M. Santana unpubl. data 2020, F. Motta unpubl. data 2018, G. Rincon unpubl. data 2018, Dent and Clarke 2015, Cardeñosa et al. 2019, da Silva Ferrette et al. 2019</p>
Sud du golfe du Mexique	Déclins particulièrement drastiques de 1970 à 2015. Les pêcheurs rapportent que ce requin était historiquement abondant dans les États de Tabasco, Campeche et Yucatan. Par rapport aux années 1980 et 1990, les débarquements auraient été plus clairsemés dans les années 2000 et étaient largement limités à Tabasco. Les nombreux relevés des débarquements sur le plateau du Yucatan entre 2011 et 2013 n'ont enregistré que 52 individus, tous ayant été capturés à Tabasco.	
Amérique du Sud	Déclins particulièrement drastiques entre 1970 et 2015.	
Golfe du Mexique (US)	Cette espèce n'est pas abondante et on soupçonne que l'habitat y est marginal aux abords nord de son aire de répartition. Par conséquent, il n'y a pas de données sur les tendances à ces endroits.	
Caraïbes	Les données sont rares dans les Caraïbes, mais la pêche artisanale y domine et y est en grande partie non gérée. Ce requin est rare dans les Caraïbes colombiennes, mais il n'y a pas de base d'abondance là-bas.	
Venezuela (République bolivarienne du)	Les débarquements de ce requin ont été variables entre 2007 et 2015, mais ont diminué au cours des dernières années	
Atlantique Centre-Ouest	Face aux déclinés documentés lors des captures dans plusieurs zones, et combinés au niveau de pression de la pêche non gérée auquel le requin tiqueue est exposé, on soupçonne que celui-ci a subi une réduction de population de 50 à 79 % au cours des trois dernières générations (27 ans).	
Brésil	Le Brésil importe de la viande de requin sous l'appellation commune "caçãõ", la demande étant très forte.	
Nord du Brésil	<p>Cette espèce représentait l'élastombranché le plus couramment capturé dans les pêcheries crevettières au chalut et au filet maillant au large des États de l'Amapá, de Pará et de Maranhão, mais sa probabilité de capture a été multipliée par trois en 30 ans. Au cours des années 1980, le requin tiqueue représentait jusqu'à 70% du poids total des captures dans les pêcheries artisanales au filet maillant. Les taux de capture sont passés de 2,87 kg par heure à 0,43 kg par heure dans les années 2000, ce qui équivaut à une réduction de la population de 85 % sur l'équivalent de trois durées de génération (27 ans).</p> <p>La modélisation démographique suggère que la mortalité par pêche a largement dépassé les taux de croissance de la population. Par ailleurs, une réduction de la population de plus de 90 % sur trois générations a été estimée pour la répartition principale de cette espèce.</p> <p>Dans l'État de Maranhão, le requin tiqueue était le requin le plus courant dans les années 1980. Il se fait rare désormais bien que toujours capturé lors de débarquements à Raposa, dans l'État de Maranhão, où il y a subi un déclin de 90 % au cours des 27 dernières années.</p>	
Est et sud du Brésil	L'espèce était commune dans les années 1970 et 1980. Depuis, les signalements se font de plus en plus rares et l'espèce n'a pas été signalée depuis plus de 15 ans des États du Ceará (au nord-est du Brésil) au Paraná (au sud-est du Brésil). L'espèce peut avoir disparu	

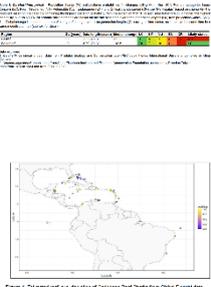
		d'au moins onze États du Brésil (par exemple, Ceará, Rio Grande do Norte, Paraíba, Pernambuco, Alagoas, Sergipe, Bahia, Espírito Santo, Rio de Janeiro, São Paulo et Paraná). Le dernier signalement de l'État de Ceará a été enregistré en 1986. Dans l'État de São Paulo, seuls 18 individus ont été capturés entre 1990 et 2002. Dans l'Etat du Paraná, les derniers signalements de cette espèce datent de la fin des années 1990.	
Requin du Gange - <i>Glyphis gangeticus</i>	<i>Mondiale</i>	<p>Les archives mondiales du requin du Gange sont rares et l'espèce est considérée comme extrêmement rare. Des enquêtes approfondies sur les requins et les raies ont enregistré peu de signalements supplémentaires de cette espèce dans son aire de répartition connue, y compris aux alentours de l'ouest de l'Inde, du golfe du Bengale, de l'archipel indo-malais et de la mer de Chine méridionale.</p> <p>Il est probable que le requin du Gange ait subi une réduction de population de >80% au cours des trois dernières générations (54 ans) en raison des niveaux d'exploitation et compte tenu de la rareté des enregistrements contemporains. On estime que le nombre d'individus matures concernant le requin du Gange est très faible (<250) avec un faible nombre (<50) d'adultes matures dans chaque sous-population. L'espèce subit un déclin continu en raison de la pression de la pêche intensive et non contrôlée et de la dégradation de son habitat dans toute son aire de répartition.</p>	<p>Rigby, C.L., Derrick, D., Dulvy, N.K., Grant, I & Jabado, R.W. 2021. <i>Glyphis gangeticus</i>. <i>The IUCN Red List of Threatened Species</i> 2021: e.T169473392A124398647. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T169473392A124398647.en. Accessed on 22 May 2022.</p> <p>Susmentionné: Jabado et al. 2017, Akhilesh et al. 2014, Raje et al. 2015, Jabado et al. 2018, Haque and Das 2019, S. Chakma pers. comm. 10 November 2018, Arunrugstichai et al. 2018, Last et al. 2010, Manjaji-Matsumoto et al. 2016, White 2007, Lam and Sadovy de Mitcheson 2011, Compagno et al. 2005, M. Harris pers. comm. 9th June 2017, Cardeñosa et al. 2020a, Cardeñosa et al. 2020b</p>
	<i>Pakistan</i>	Peut-être localement éteint. Aucun signalement connu du Pakistan depuis 2005 (et en 2005, un seul spécimen avait été enregistré).	
	<i>Myanmar</i>	Peut-être localement éteint.	
	<i>Thaïlande</i>	Aucun enregistrement établi.	
	<i>Bornéo</i>	Peut-être localement éteint.	
	<i>Inde</i>	Un seul signalement récent dans les eaux de l'ouest de l'Inde (2018).	
	<i>Bangladesh</i>	Des enquêtes sur les pêcheries et les marchés du Bangladesh entre 2016 et 2017 ont identifié trois enregistrements du requin du Gange : un provenant d'un site de débarquement et deux ailerons provenant de centres de traitement de requins. Au Bangladesh, des ailerons de requin du Gange ont été identifiés dans des centres de traitement de requins.	
Requin gris - <i>Carcharhinus plumbeus</i>	<i>Mondiale</i>	<p>Dans l'ensemble, on soupçonne que le requin gris ait subi une réduction de sa population de 50 à 79 % au cours des trois dernières générations (60 à 78 ans) en raison des niveaux d'exploitation.</p> <p>La mortalité des requins gris à bord des navires varie de 3 à 63 % pour le chalut et la palangre démersale et pélagique, les recherches indiquant que sur les palangres, les individus plus imposants ont une mortalité plus élevée. Une mortalité après une remise en liberté à court terme de 25 % a été constatée pour les requins gris, lorsque ceux-ci étaient capturés sur des palangres et relâchés vivants et en bon état.</p> <p>L'espèce est fréquemment présentée dans des aquariums publics. La proportion d'ailerons de requin gris dans le commerce des ailerons de requin à la RAS de Hong Kong semble avoir diminué de 2,4 % à 0,2 % entre 2002 et 2015.</p> 	<p>Rigby, C.L., Derrick, D., Dicken, M., Harry, A.V., Pacoureaux, N. & Simpfendorfer, C. 2021. <i>Carcharhinus plumbeus</i>. <i>The IUCN Red List of Threatened Species</i> 2021: e.T3853A2874370. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T3853A2874370.en. Accessed on 23 May 2022.</p> <p>Susmentionné :</p> <p>Clarke et al. 2006, Fields et al. 2018, Ebert et al. 2013, SEDAR 2017, M.</p>

<i>Atlantique</i>	L'évaluation des stocks de l'Atlantique (l'Atlantique des États-Unis (États-Unis), du golfe du Mexique et des Caraïbes américaines) a estimé que le stock était surexploité, mais qu'il ne subissait pas actuellement de surpêche ⁴ . La fécondité du stock reproducteur a probablement diminué de 66 % par rapport aux niveaux vierges. L'analyse des tendances de la fécondité du stock reproducteur pour la période 1960-2015 (56 ans) a révélé des taux annuels de réduction de 2,2 %, ce qui correspond à une réduction médiane estimée de 74,5 % sur trois durées de génération (60 ans).	Dicken and H. Winker unpubl. data 2020, Cliff et al. 1988, Braccini et al. 2018, Braccini et al. 2020, F. Hemida pers. comm. 13 April 2021, Capapé et al. 2019, Ferretti et al. 2016, Bonfil 2003, Spaet and Berumen 2015, Jabado et al. 2016, Sutaria et al. 2015, De Silva 2006, Joung et al. 2004, Ellis et al. 2017, Barnes et al. 2016, Walsh et al. 2009
<i>Afrique du Sud</i>	Les captures par unité d'effort (CPUE) standardisées du programme de protection des baigneurs du Kwazulu-Natal Sharks Board (KZNSB) (Afrique du Sud), ont fluctué mais ont diminué de façon régulière entre 1981 et 2019. Une baisse du taux de capture a également été observée durant la période 1966-1972 et la période 1978-1987. L'analyse des tendances des données pour la période 1981-2019 (39 ans) a révélé des taux annuels de réduction de 3,0 %, ce qui correspond à une réduction médiane estimée de 88,9 % sur trois générations (78 ans).	
<i>Australie</i>	Le stock d'Australie occidentale est en phase de reconstitution (le stock était auparavant surexploité et l'abondance du stock reproducteur en déclin) tandis que le stock d'Australie orientale n'est pas défini en raison du manque d'informations disponibles pour déterminer son état. On estime actuellement que le stock reproducteur a diminué de 60 % par rapport à la biomasse non exploitée et bien que cette diminution se rapproche de la limite minimale acceptable de déclin et indique un stock épuisé, les projections de la biomasse dans le cadre des mesures de pêche et de gestion actuelles indiquent une reconstitution continue du stock, bien que celle-ci puisse prendre plusieurs décennies.	
<i>Mer Méditerranée</i>	Les captures de requins gris ont considérablement diminué. L'espèce était commune le long de la côte du Levant jusqu'aux années 1980. Les signalements récents dans ces marchés et zones sont sporadiques sans observation de femelles gestantes. L'espèce est encore signalée occasionnellement dans les eaux algériennes et dans le golfe de Gabès, en Tunisie, et dans le golfe de Gökova en Turquie, ces zones semblant être des zones nourricières. La population est soupçonnée d'avoir diminué de 50 à 79% en mer Méditerranée au cours des trois dernières générations (69 ans).	
<i>Région des mers d'Oman</i>	Cette espèce n'est pas une composante commune des captures de la pêche. Dans une étude sur les débarquements de requins de la mer Rouge et du golfe d'Aden, l'espèce représentait 2% des débarquements de requins en nombre au Yémen. Elle représentait moins de 1% du total des débarquements d'élastomobranche en nombre dans la mer Rouge saoudienne et dans les débarquements de requins des Émirats arabes unis (EAU). Elle représentait 3% des requins en nombre transportés d'Oman et commercialisés aux EAU. Un déclin de la population de 50 à 79 % est suspecté pour le requin gris au cours des trois dernières générations (78 ans).	
<i>Nord de l'océan Indien</i>	La présence du requin gris n'a été confirmée que récemment lors de débarquements en Inde et au Sri Lanka.	
<i>La province chinoise de Taïwan</i>	Le requin gris était l'une des espèces les plus abondantes dans la pêche commerciale au requin au large des eaux du nord-est, où il représentait 10 % des captures annuelles totales de requins dans les années 1990. Mais les captures ont depuis diminué en raison de la forte mortalité due à la pêche. Une diminution substantielle des tailles moyennes a également été constatée entre 1991 et 2002.	
<i>Hawaï</i>	Le requin gris est accidentellement capturé en tant que composante mineure (~0,1 % des prises observées) des prises accessoires de	

⁴ La stricte limitation des captures ces dernières années a empêché la surpêche.

		requins dans la pêche palangrière de thon pélagique																																																	
Requin de Bornéo- <i>Carcharhinus borneensis</i>	<i>Mondiale</i>	<p>Cette espèce n'était historiquement connue qu'à partir de la découverte de cinq spécimens, dont le dernier a été capturé en 1937 et l'espèce était présumée éteinte jusqu'à sa redécouverte récente en 2004 avec de nombreux spécimens prélevés à Mukah, Sarawak (Malaisie orientale).</p> <p>Les données sur les débarquements de tous les requins <i>Carcharhinidae</i> combinés des zones économiques exclusives (ZEE) d'Indonésie et de Malaisie et les captures reconstituées de tous les requins, raies et chimères des ZEE chinoises indiquent des réductions de population de 36 à 82 % au cours des trois dernières générations (27 ans) .</p> <p>Bien qu'il n'y ait pas d'informations spécifiques à l'espèce disponibles sur l'utilisation et le commerce du requin de Bornéo, il aurait probablement été utilisé s'il avait été capturé.</p>	<p>Dulvy, N.K., Bin Ali, A., Derrick, D., Dharmadi & Fahmi. 2021. <i>Carcharhinus borneensis</i>. <i>The IUCN Red List of Threatened Species</i> 2021: e.T39367A124407121. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T39367A124407121.en. Accessed on 23 May 2022.</p>																																																
Requin-baliai - <i>Carcharhinus hemiodon</i>	<i>Mondiale</i>	<p>Il n'y a aucun enregistrement vérifié de cette espèce depuis 1960 malgré des études approfondies dans toute son aire de répartition, probablement en raison de la pêche côtière intensive et non réglementée. Cette espèce était probablement utilisée localement pour la consommation humaine.</p> <table border="1"> <caption>Table 1. Trends in Total Catch and Total and Average Length of <i>Carcharhinus hemiodon</i> in the North West Territories from 1960 to 2010</caption> <thead> <tr> <th>Year</th> <th>Total Catch (kg)</th> <th>Total Length (cm)</th> <th>Average Length (cm)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1960</td> <td>100</td> <td>110</td> <td>110</td> </tr> <tr> <td>1965</td> <td>150</td> <td>115</td> <td>115</td> </tr> <tr> <td>1970</td> <td>200</td> <td>120</td> <td>120</td> </tr> <tr> <td>1975</td> <td>250</td> <td>125</td> <td>125</td> </tr> <tr> <td>1980</td> <td>300</td> <td>130</td> <td>130</td> </tr> <tr> <td>1985</td> <td>350</td> <td>135</td> <td>135</td> </tr> <tr> <td>1990</td> <td>400</td> <td>140</td> <td>140</td> </tr> <tr> <td>1995</td> <td>450</td> <td>145</td> <td>145</td> </tr> <tr> <td>2000</td> <td>500</td> <td>150</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>2005</td> <td>550</td> <td>155</td> <td>155</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>600</td> <td>160</td> <td>160</td> </tr> </tbody> </table>	Year	Total Catch (kg)	Total Length (cm)	Average Length (cm)	1960	100	110	110	1965	150	115	115	1970	200	120	120	1975	250	125	125	1980	300	130	130	1985	350	135	135	1990	400	140	140	1995	450	145	145	2000	500	150	150	2005	550	155	155	2010	600	160	160	<p>Kyne, P.M., Jabado, R.W., Akhilesh, K.V., Bineesh, K.K., Booth, H., Dulvy, N.K., Ebert, D.A., Fernando, D., Khan, M., Tanna, A. & Finucci, B. 2021. <i>Carcharhinus hemiodon</i>. <i>The IUCN Red List of Threatened Species</i> 2021: e.T39369A115736695. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-1.RLTS.T39369A115736695.en. Accessed on 23 May 2022.</p> <p><i>Susmentionné:</i></p> <p>Garrick 1985, Henderson et al. 2007, Moore et al. 2012, Moore and Peirce 2013, Jabado et al. 2015, M. Khan unpubl. data 2017,</p>
	Year	Total Catch (kg)	Total Length (cm)	Average Length (cm)																																															
	1960	100	110	110																																															
	1965	150	115	115																																															
1970	200	120	120																																																
1975	250	125	125																																																
1980	300	130	130																																																
1985	350	135	135																																																
1990	400	140	140																																																
1995	450	145	145																																																
2000	500	150	150																																																
2005	550	155	155																																																
2010	600	160	160																																																
<i>Oman</i>	Un seul enregistrement historique provenant de Mascate.																																																		
<i>Golfe et mer d'Oman</i>	Pas d'enregistrements.																																																		
<i>Pakistan</i>	Historiquement présent dans les années 1950–1960 dans la région du fleuve de l'Indus au Pakistan. Les efforts de recherche de l'espèce dans cette zone depuis le début des années 1980 n'ont pas permis de documenter l'espèce.																																																		
	<i>Inde</i>	Plusieurs enregistrements historiques dans les collections du musée. L'espèce était présente historiquement sur la côte ouest. Le signalement le plus récent de l'espèce en Inde (et en fait n'importe où) remonte à 1979.																																																	
Requin <i>Carcharhinus leiodon</i> - <i>Carcharhinus leiodon</i>	<i>Mondiale/Golfe Persique/Golfe Arabique</i>	<p>Le requin <i>Carcharhinus leiodon</i> est endémique de la région des mers d'Oman et n'a été redécouvert qu'en 2009. Dans l'ensemble, un nombre limité de spécimens a été signalé. Le requin <i>Carcharhinus leiodon</i> est morphologiquement très similaire au requin bordé (<i>C. limbatus</i>), au requin à queue tachetée (<i>C. sorrah</i>) et au requin gris de récif (<i>C. amblyrhynchoides</i>) et il est probable qu'il y ait eu confusion dans l'identification des espèces dans toute son aire de répartition potentielle. Sa redécouverte et sa description récentes montrent qu'historiquement, elle a probablement été sous-enregistrée, mais une identification fiable des espèces de <i>Carcharhinus</i> depuis lors indique que cette espèce est rare et localisée. Sur la base du déclin significatif d'autres espèces similaires dans la région, des déclin de populations entre 50 et 80% sont suspectés sur une période de trois générations (~ 25 ans).</p> <p>La viande de cette espèce peut être vendue fraîche pour la consommation humaine sur les marchés locaux de la région. Dans certains pays, comme Oman et le Yémen, la viande est découpée en filets, séchée et salée pour la vente intérieure ou pour être vendue aux pays voisins. Les espèces ayant des nageoires noires comme celle-ci ont des nageoires de plus grande valeur et atteignent des prix plus élevés</p>	<p>Simpfendorfer, C., Jabado, R.W., Valinassab, T., Elhassan, I. & Moore, A. 2017. <i>Carcharhinus leiodon</i>. <i>The IUCN Red List of Threatened Species</i> 2017: e.T39371A109876922. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2017-2.RLTS.T39371A109876922.en. Accessed on 23 May 2022.</p> <p><i>Susmentionné:</i></p> <p>Moore et al. 2013, Jabado et al. 2015</p>																																																

Requin-citron faucille - Negaprion acutidens	<i>Mondiale</i>	<p>Les enquêtes sur les débarquements, les enquêtes de plongée, les entretiens avec les plongeurs et les preuves anecdotiques indiquent des déclinés substantiels au cours des trois dernières générations (50 ans).</p> <p>Les résultats des relevés vidéo sous-marins avec appâts des récifs coralliens dans toute son aire de répartition (242 récifs dans 36 pays) indiquent que l'espèce a décliné à des niveaux très bas dans une grande partie de son aire de répartition en Asie et en Afrique, mais reste commune en Australie, et dans certaines nations insulaires des océans Pacifique et Indien. L'espèce n'a pas été observée en nombre suffisant pour estimer quantitativement les niveaux de réduction de la population dans l'étude BRUV. On estime que le requin citron-faucille a subi une réduction de population entre 50 et 79 % au cours des trois dernières générations (50 ans).</p> <p>Le requin citron-faucille représentait 0,6 % des pièces d'ailerons vendues à la RAS de Hong Kong. L'espèce est parfois présentée dans des aquariums.</p>	<p>Simpfendorfer, C., Derrick, D., Yuneni, R.R., Maung, A., Utzurum, J.A.T., Seyha, L., Haque, A.B., Fahmi, Bin Ali, A., D., Bineesh, K.K., Fernando, D., Tanay, D., Vo, V.Q. & Gutteridge, A.N. 2021. Negaprion acutidens. The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T41836A173435545. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T41836A173435545.en. Accessed on 23 May 2022.</p>
	<i>Indonesia</i>	Les études de marché sur les sites de débarquement en Indonésie depuis le milieu des années 1990 n'ont enregistré cette espèce qu'en petites quantités, ce qui suggère qu'elle a subi un déclin substantiel.	<p><i>Susmentionné:</i></p> <p>FinPrint 2020, White 2007, Winter et al. 2020, Bureau of Fisheries and Aquatic Resources 2017, Arunrugstichai et al. 2018, A.B. Haque unpubl. data 2020, Howard et al. 2015, A. Bin Ali unpubl. data 2020, Bonfil 2003, Spaet and Berumen 2015, J.L.Y. Spaet pers. comm. 06 February 2017, Basson et al. 1977, Moore et al. 2012, Moore and Peirce 2013, Jabado et al. 2015, Jabado et al. 2016, Marshall and Barnett 1997, Anderson and Ahmed 1993, Henderson et al. 2007, Jabado et al. 2015, T. Al Mamari, M. Khan, and K.V. Akhilesh pers. comm. 06 February 2017, M. Khan pers. comm. 12 December 2020, Harry et al. 2011, Fields et al. 2018</p>
	<i>Philippines</i>	Enregistré occasionnellement seulement sur les sites de débarquement.	
	<i>Thaïlande</i>	Enregistré occasionnellement seulement sur les sites de débarquement.	
	<i>Bangladesh</i>	Connu d'après les mentions historiques, mais non observé dans les relevés récents.	
	<i>Birmanie</i>	Connu d'après les mentions historiques, mais non observé dans les relevés récents.	
	<i>Malaisie</i>	Connu d'après les mentions historiques, mais non observé dans les relevés récents.	
	<i>Région des mers d'Oman</i>	Cette espèce représentait moins de 1 % des débarquements en nombre dans la mer Rouge (Yémen, Soudan et Arabie saoudite). Les plongeurs de la mer Rouge ont signalé des déclinés importants au cours des 30 à 40 dernières années. Dans le Golfe, cette espèce semble peu commune avec un seul enregistrement historique signalé en Arabie Saoudite. Plus récemment, l'espèce n'a pas été enregistrée lors d'études sur les sites de débarquement au Koweït, à Bahreïn et au Qatar. Cependant, l'espèce représentait 0,33 % des débarquements de requins en nombre aux Émirats arabes unis (EAU) et 0,6 % des requins en nombre commercialisés via les EAU depuis Oman. Cette espèce a été enregistrée comme étant l'une des espèces les plus couramment débarquées dans les pêcheries de requins en Somalie.	
	<i>Inde</i>	Peu commun sans données de capture.	
	<i>Maldives</i>	Peu commun sans données de capture.	
<i>Pakistan</i>	L'espèce est fréquemment pêchée en grande quantité à l'aide d'appâts vivants, cependant, il y a eu une diminution d'environ 90 % des prises ces dernières années		
<i>Australie</i>	Cette espèce est régulièrement capturée en petites quantités en tant qu'espèce non ciblée dans les pêcheries au filet maillant du nord du pays.		

Requin de récif - <i>Carcharhinus perezii</i>	<i>Mondiale</i>	<p>Le niveau d'épuisement de la population de requins de récif des Caraïbes⁵ laisse augurer une réduction de la population de 52,5 % (erreur type 40,4–64,5 %) en supposant que cet épuisement s'est produit au cours des trois dernières générations (29 ans).</p> <p>Cette espèce est utilisée pour la viande, les ailerons, la peau, l'huile (foie) et la farine de poisson (de carcasses). En Colombie, les mâchoires et les foies sont utilisés respectivement pour les ornements et l'huile, tandis que la viande n'est utilisée qu'occasionnellement car elle n'est pas facilement commercialisée.</p>  <p>Figure 1. Répartition spatiale des requins de récif dans les Caraïbes. (Source: [non spécifié])</p>	<p>Carlson, J., Charvet, P., Blanco-Parra, MP, Briones Bell-Iloch, A., Cardenosa, D., Derrick, D., Espinoza, E., Morales-Saldaña, J.M., Naranjo-Elizondo, B., Pérez Jiménez, J.C., Schneider, E.V.C., Simpson, N.J., Talwar, B.S., Crysler, Z., Pacoureau, N. & Kyne, P.M. 2021. <i>Carcharhinus perezii</i>. The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T60217A3093780. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-1.RLTS.T60217A3093780.en. Accessed on 23 May 2022.</p> <p><i>Susmentionné:</i></p>
	<i>Belize</i>	<p>Cette espèce semble avoir initialement eu une population stable jusqu'en 2013 sur la base des captures à la palangre. Cependant, la série chronologique d'abondance relative du Belize basée sur des stations vidéo sous-marines éloignées avec appâts (BRUV) de 2009 à 2018 a indiqué que l'abondance annuelle avait diminué de 15,4 %, ce qui correspond à une réduction médiane estimée de 99,2 % au cours des trois dernières générations (29 ans).</p>	<p>Bond et al. 2017, G. Clementi and D. Chapman unpubl. data 2019, Talwar et al. 2020, Gomez et al. 2017, Tavares 2009, P. Charvet unpubl. data 2019, F.M. Santana pers. comm. 25/04/2018, Sadovsky 1967, Cardeñosa et al. 2020</p>
	<i>Bahamas</i>	<p>Les données de capture des palangriers des Bahamas entre 1979 et 1984 et entre 2011 et 2013 suggèrent que la population a été relativement stable, augmentant annuellement de 0,8 % au cours des trois dernières générations (29 ans). Cependant, ces deux brèves séries chronologiques comprenant un écart de 30 ans doivent être interprétées avec prudence. La stabilité et la lente augmentation peuvent être dues à une augmentation réelle de la population, mais peuvent également refléter un déplacement de l'habitat des zones d'activité humaine plus élevée vers la zone échantillonnée qui a moins d'activité humaine</p>	
	<i>Colombie Caraïbes</i>	<p>L'espèce y est commune et en hausse, mais peut avoir subi des réductions passées en raison de la pêche illégale</p>	
	<i>Venezuela (République bolivarienne du)</i>	<p>Il n'y a pas de données, mais l'espèce y est capturée en grand nombre et on soupçonne que l'absence de gestion a entraîné un déclin à cet endroit</p>	
	<i>Brésil</i>	<p>Baisse notable des débarquements dans l'État du Maranhão et dans l'archipel de Trindade et Martin Vaz, avec une réduction présumée de la taille de la population de 30 %. L'espèce est soupçonnée d'avoir disparu au large de la côte brésilienne et ne se trouve maintenant probablement qu'au large de quatre îles (Paracel, Noronha, Abrolhos, Trindade), car le dernier signalement confirmé remonte à l'État de Cearà en 1987. Elle était autrefois commune dans des endroits tels que São Paulo.</p>	
	<i>Jamaïque</i>	<p>Appauvrissement important.</p>	

⁵ Une estimation préliminaire indique que 20% des Caraïbes sont répertoriés « sanctuaire de requins », la pêche commerciale aux requins y étant interdite, ce qui assure une certaine protection aux requins de récif des Caraïbes.

	<i>République dominicaine</i>	Appauvrissement important.	
	<i>Colombie continentale et ses îles</i>	Appauvrissement important.	
Requin bécune - <i>Isogomphodon oxyrhynchus</i>	<i>Mondiale</i>	L'analyse démographique mondiale a révélé un déclin de la population de 18,4 % par an entre 1992 et 2002, ce qui équivaut à une réduction de la population de plus de 99 % sur trois générations.	Pollom, R., Charvet, P., Faria, V., Herman, K., Lasso-Alcalá, O., Marcante, F., Nunes, J., Rincon, G. & Kyne, P.M. 2020. <i>Isogomphodon oxyrhynchus</i> . The IUCN Red List of Threatened Species 2020: e.T60218A3094144. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T60218A3094144.en . Accessed on 23 May 2022. <i>Susmentionné:</i> Shing 1994, Lessa et al. 2016, Feitosa et al. 2019, Santana and Lessa 2002
	<i>Trinité-et-Tobago</i>	Les débarquements annuels de requins entre 1972 et 1993 ont été variables mais ont montré un schéma général de déclin au fil du temps, que l'on soupçonne de se poursuivre à ce jour.	
	<i>Nord-ouest du Brésil</i>	Le déclin de cette espèce est bien documenté, l'espèce ayant été fréquemment observée lors des débarquements dans les années 1980 et devenant de plus en plus rare jusqu'à présent. Bien que l'espèce y soit toujours présente (un nouveau-né a été capturé fin 2016), la rareté des signalements récents laisse supposer d'une réduction drastique de la population. En outre, l'analyse démographique a révélé qu'entre 1992 et 2002, la population a diminué à un taux moyen de 18,4 % par an, ce qui équivaut à une réduction de la population de plus de 99 % si elle est répartie sur trois générations.	
Requin <i>Carcharhinus signatus</i> - <i>Carcharhinus signatus</i>		Dans l'ensemble, la combinaison d'une mortalité par pêche élevée dans toute son aire de répartition, des déclinés estimés du fait de la pêche à la palangre pélagique aux États-Unis et des déclinés présumés ailleurs, cette espèce est soupçonnée d'avoir subi une réduction de population entre 50 et 79 % au cours des trois dernières générations (50 ans). Le requin <i>Carcharhinus signatus</i> est capturé principalement dans les pêcheries palangrières pélagiques et, lorsqu'il est retenu, il est utilisé pour sa viande, ses ailerons, son huile de foie et sa peau. 	Carlson, J., Charvet, P., Blanco-Parra, MP, Briones Bell-Iloch, A., Cardenosa, D., Crysler, Z., Espinoza, E., Herman, K., Morales-Saldaña, J.M., Naranjo-Elizondo, B., Pacoureaux, N., Pérez Jiménez, J.C., Schneider, E.V.C., Simpson, N.J. & Talwar, B.S. 2021. <i>Carcharhinus signatus</i> . The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T60219A3094326. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-1.RLTS.T60219A3094326.en . Accessed on 23 May 2022. <i>Susmentionné:</i> Beerkircher et al. 2002, Sherley et al. 2020, Winker et al. 2020, Mejía-Falla and Navia 2019, D. Cardenosa unpubl. data 2019, Brazil Ministry of the Environment 2016, Santana 2009, Carlson et al. 2008, Fields et al. 2018, Cardeñosa et al. 2020
	<i>Pêche à la palangre des États-Unis/Atlantique Nord-Ouest</i>	Les données sur les tendances de la population sont disponibles auprès des observateurs en mer de la pêche à la palangre pélagique des États-Unis (É.-U.). Cette analyse concernant 1995-2018 (24 ans) a révélé des taux annuels de réduction de 2,4 %, ce qui correspond à une réduction médiane estimée de 79,1 % sur trois durées de génération (50 ans). Le taux de mortalité à bord était de 76 % dans la pêcherie palangrière pélagique.	
	<i>Atlantique sud-ouest</i>	Aucune estimation des tendances de la population pour cette espèce	
	<i>Caraïbes Colombie</i>	Cette espèce est très rare et n'est connue qu'à partir de l'observation de quelques spécimens.	
	<i>Venezuela (République bolivarienne du)</i>	Aucune donnée, mais on soupçonne la pêche intense et non gérée à la palangre et au filet maillant qui se produit au large des îles d'entraîner des réductions de la population	
	<i>Brésil</i>	Aucune série chronologique spécifique à cette espèce. Les débarquements signalés provenant de « Machote », qui abrite cette espèce et le requin soyeux, ont diminué de 77 % entre 2001 et 2009.	

		Le gouvernement les a ensuite évalués Vulnérables au niveau régional en raison d'une réduction présumée de la population taille > 30 %. Selon l'étude de la démographie de l'espèce au Brésil, la population de <i>Carcharhinus signatus</i> a un déclin annuel de 8,1%, avec un temps de génération de 12,1 ans. En tenant compte des données de cette étude, en trois générations (36 ans), le déclin de la population serait de 94,7 %.	
	<i>Atlantique Centre-Est et Atlantique Sud-Est</i>	Peu d'enregistrements des captures de l'espèce dans les pêcheries au large de l'Afrique de l'Ouest	
	<i>Atlantique Est</i>	L'espèce est rarement capturée, bien qu'elle y soit présente	
Requin nez blanc - <i>Nasolamia velox</i>	<i>Mondiale</i>	On soupçonne le requin blanc d'avoir subi une réduction de sa population de 50 à 79 % au cours des trois dernières générations (27 ans). Ce requin est retenu suite aux captures et sa viande consommée localement. Les ailerons peuvent être exportés à l'international.	Pollom, R., Avalos, C., Bizzarro, J., Burgos-Vázquez, M.I., Cevallos, A., Espinoza, M., González, A., Herman, K., Mejía-Falla, P.A., Navia, A.F., Pérez Jiménez, J.C., Sosa-Nishizaki, O. & Velez-Zuazo, X. 2020. <i>Nasolamia velox</i> . The IUCN Red List of Threatened Species 2020: e.T161355A124470861. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T161355A124470861.en . Accessed on 24 May 2022. <i>Within above:</i> Saldaña-Ruiz et al. 2017, Kato 1965, Soriano-Velásquez et al. 2004, C. Avalos-Castillo unpubl. data 2018, Clarke et al. 2016, X. Velez-Zuazo unpubl. data 2019
	<i>Golfe de Californie</i>	Les registres de débarquement de requins nez blanc provenant des pêcheries artisanales du golfe de Californie indiquent un pic de captures d'environ 500 t en 1969 et un autre plus petit pic de plus de 300 t à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Les prises ont diminué au cours des décennies suivantes, se maintenant à environ 100 t par an pendant les années 1990 et au début des années 2000. À la fin de la série chronologique, les captures de requins nez blanc ont augmenté pour atteindre environ 200 t en 2014. Des pêcheries ciblées de requins, y compris du requin nez blanc au large de Mazatlan, étaient déjà en activité au début des années 1960.	
	<i>Mexique/Golfe de Tehuantepec</i>	Cette espèce représentait une petite partie des captures de la pêche artisanale, mais était le quatrième requin le plus capturé entre 1996 et 2003	
	<i>Guatemala</i>	Dans les années 1990, cette espèce était le deuxième requin le plus abondant dans les pêcheries artisanales, représentant environ 12 % des captures. Dans les enquêtes sur les débarquements de 2006-2007, ces animaux ont été trouvés à des niveaux inférieurs avec seulement 29 individus signalés. Deux années d'enquêtes de 2017 à 2018 n'ont enregistré que deux individus.	
	<i>Costa Rica</i>	346 chalutages entre 2008 et 2012 n'ont pas enregistré l'espèce même si elle était présente dans les années 1980.	
	<i>Colombie</i>	Cette espèce était relativement commune dans les années 1990, mais elle a rarement été signalée depuis.	
	<i>Équateur</i>	Des débarquements ont lieu mais un manque de gestion dans ce pays nous laisse augurer d'une réduction de la population.	
	<i>Pérou</i>	Quelques individus ont été enregistrés dans les débarquements péruviens à la fin des années 1990, mais l'espèce n'a plus été enregistrée depuis.	
Requin nez noir - <i>Carcharhinus acronotus</i>	<i>Mondiale</i>	Il est à craindre que cette espèce ait subi une réduction de population de 50 à 79 % au cours des trois dernières générations (26 ans) en raison des niveaux d'exploitation. Le requin nez noir est principalement utilisé pour sa viande. Sur la base du parage des ailerons de requin de la RAS de Hong Kong en 2014-2015, le requin nez noir représentait 0,19 % du commerce des	Carlson, J., Charvet, P., Avalos, C., Blanco-Parra, MP, Briones Bell-Iloch, A., Cardenosa, D., Espinoza, E., Morales-Saldaña, J.M., Naranjo-Elizondo, B., Pérez Jiménez, J.C.,

		 <p>ailerons.</p>	Schneider, E.V.C., Simpson, N.J., Talwar, B.S., Crysler, Z., Derrick, D., Kyne, P.M. & Pacoureaux, N. 2021. <i>Carcharhinus acronotus</i> . The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T161378A887542. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-1.RLTS.T161378A887542.en . Accessed on 24 May 2022.
	<i>États-Unis</i>	En 2009, les débarquements commerciaux estimés étaient de 29 230 individus tandis que les captures récréatives étaient de 1 070 individus. Le nombre de prises accessoires dans les chaluts commerciaux à crevettes a été estimé à 1 025 individus.	
	<i>Nord du golfe du Mexique</i>	La série chronologique sur l'abondance relative provenant des chaluts (1995-2018) a indiqué que la population avait initialement augmenté, culminé et décliné avant une reprise à la fin de la série chronologique, entraînant un taux annuel d'augmentation de 4,8 % dans l'ensemble.	
	<i>Nord du golfe du Mexique et du sud-est des États-Unis</i>	Le relevé au chalut utilisant plusieurs engins (1989-2014) a montré un taux de déclin annuel constant de 6,1 % (réduction potentielle de la population de 82,2 % sur 3 générations). Les évaluations des stocks de l'Atlantique Sud des États-Unis et du golfe du Mexique ont enregistré des taux annuels de déclin de 1,8 % et de 2,1 % jusqu'en 2009. Une tendance à la hausse de 4,8 % par an a été constatée à partir d'un relevé indépendant de la pêche à la palangre de fond couvrant la même zone géographique de 1995 à 2018. Pris ensemble, on estime que le requin nez noir a diminué de 2,8 % par an sur 3 générations (26 ans). Les probabilités correspondantes de réduction de la population se situent entre 57 % de probabilité de 50 à 79 % et 43 % de probabilité de 30 à 49 %.	<i>Susmentionné:</i> SEDAR 2011a,b, G. Rincon pers. comm. 28/02/2018, P. Charvet unpubl. data 2018, V. Faria pers. comm. 21/05/2018, Fields et al. 2018
	<i>Mexique</i>	Dans l'État de Campeche, au Mexique, le requin nez noir est ciblé dans les pêcheries au filet maillant et à la palangre.	
	<i>Amérique centrale</i>	Cette espèce n'est pas commune dans les pêcheries.	
	<i>Cuba</i>	Cette espèce n'est pas commune dans les pêcheries.	
	<i>Caraïbes orientales</i>	Cette espèce n'est pas commune dans les pêcheries.	
	<i>Bahamas</i>	On y trouve des agrégations saisonnières (des centaines d'animaux) mais celles-ci sont protégées grâce aux sanctuaires de requins.	
	<i>Colombie</i>	Cette espèce est rare et connue seulement à partir de l'observation de quelques spécimens confirmés.	
	<i>Venezuela (République bolivarienne du)</i>	Les pêcheries artisanales sont intenses et capturent cette espèce. La pression du chalut était intense jusqu'à son interdiction en 2006. On soupçonne que ces pêcheries non gérées ont causé une réduction de la taille de la population.	
	<i>Guyanes et nord-ouest du Brésil</i>	On soupçonne que des réductions de cette espèce s'y sont produites. Par exemple, cette espèce était connue pour être beaucoup plus commune dans l'État du Maranhão il y a une décennie. Dans l'État du Pará, cette espèce était autrefois très commune, mais aujourd'hui on rencontre très peu d'adultes dans les débarquements. L'analyse démographique de l'État de Pernambuco indique un déclin de 44% sur trois générations (26 ans) en raison de la mortalité due à la pêche au filet maillant qui débarque désormais principalement des juvéniles. Dans l'État de Ceará, les débarquements de cette espèce ont diminué de 64 % entre 1998 et 1999, et en 2015-2016, la diminution était de 78 % depuis 1998-1999.	
Requin à joues blanches - <i>Carcharhinus</i>	<i>Mondiale</i>	Déclin suspecté de la population d'au moins 50 à 70 % au cours des trois dernières générations (12 ans) et une réduction supplémentaire de la population est suspectée au cours des trois générations futures	Simpfendorfer, C., Jabado, R.W., Moore, A., Valinassab, T. &

dussumieri		(2018-2030) sur la base des niveaux d'exploitation actuels. La viande de cette espèce est souvent vendue fraîche pour la consommation humaine sur les marchés locaux de toute son aire de répartition. Dans certains pays, comme Oman, l'Arabie saoudite (Golfe arabo-persique), le Pakistan et l'Inde, la viande est coupée en filets, séchée et salée pour la vente intérieure ou pour être commercialisée auprès des pays voisins. Les ailerons ne sont pas considérés comme aussi précieux que les autres ailerons des requins Carcharhinidés en raison de leur petite taille, mais elles font malgré tout l'objet d'un commerce international.	Elhassan, I. 2019. Carcharhinus dussumieri. The IUCN Red List of Threatened Species 2019: e.T70680197A68612632. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2019-1.RLTS.T70680197A68612632.en . Accessed on 24 May 2022. <i>Susmentionné:</i> Blegvad and Løppenthin 1944, Herdson 1981, FAO 2009, T. Valinassab unpubl. Data, Moore et al. 2012, Moore and Peirce 2013, Jabado et al. 2016, Jabado et al. 2015, Henderson and Reeve 2014, M. Khan pers. comm. 06/02/2017, Rajé et al. 2002, Rajé et al. 2007, D. Sutaria pers. comm. to R.W. Jabado 06/02/2017, Rajé et al. 2002, Mohanraj et al. 2009, S. J. Kizhakudan pers. comm. to Akhilesh K.K. 06/02/2017, D. Fernando pers. comm. to R.W. Jabado 02/08/2018.
	<i>Golfe arabo-persique</i>	Une enquête danoise datant de 1937-1938 a enregistré le requin à joues blanches comme étant de loin l'espèce de requin la plus commune dans le golfe arabe/persique (principalement la côte iranienne).	
	<i>Bahreïn</i>	Signalé comme étant commun autour de Bahreïn dans les prospections réalisées en 1974-1978. Représente près de 3% des élasmobranches débarqués en nombre dans les relevés les plus récents.	
	<i>Iran</i>	Cette espèce est couramment capturée et est considérée comme l'espèce la plus abondante. Dans l'ensemble, elle représente environ 60 % des débarquements de requins en nombre en Iran (golfe arabo-persique et mer d'Oman) et continue de représenter une part importante des captures.	
	<i>Koweït</i>	Cette espèce représentait également 22 % (en 2008) et 20 % (en 2011) des débarquements d'élasmobranches en nombre.	
	<i>Qatar</i>	26% des débarquements d'élasmobranches en nombre.	
	<i>EAU/Oman</i>	4,5 % des débarquements de requins en nombre et <1 % des requins commercialisés d'Oman vers les EAU.	
	<i>Oman</i>	Seuls neuf spécimens de cette espèce ont été débarqués à partir des données recueillies au cours de cinq années d'enquêtes sur les sites de débarquement le long de la côte d'Oman.	
	<i>Pakistan</i>	Était l'une des espèces les plus couramment capturées dans les pêcheries au filet maillant dans les années 1980, mais est actuellement rarement rencontrée	
	<i>Inde</i>	L'Inde a signalé le requin à joues blanches comme étant l'une des principales espèces contribuant aux pêcheries indiennes. En 2003-2004, 58 t ont été enregistrées dans les pêcheries au filet maillant le long de la côte sud-ouest. Cependant, le requin à joues blanches n'a pas été observé dans les enquêtes sur les débarquements à Porbandar (Gujarat), Sasoon Dock (Mumbai) et Malvan (Maharashtra) entreprises en 2014-2015. Cette espèce a également été signalée comme étant l'une des espèces les plus débarquées par divers engins de pêche le long de la côte du Tamil Nadu (côte sud-est de l'Inde dans les années 1980 et 1990). Cependant, des enquêtes plus récentes sur les sites de débarquement (2002-2006) le long de la côte est de l'Inde (Chennai) n'ont pas réussi à le détecter. Une baisse de l'abondance de plus de 50 à 70 % sur la base des niveaux de capture s'est produite en Inde.	
	<i>Sri Lanka</i>	Cette espèce n'a pas été signalée depuis plus d'un an dans les enquêtes sur les sites de débarquement le long de la côte du Sri Lanka	
Requin Carcharhinus obsoletus - Carcharhinus	<i>Mondiale</i>	Cette espèce n'est connue qu'à partir de trois spécimens types enregistrés sur des sites de débarquement de poisson et sur des marchés, dont le dernier a été collecté en 1934.	Dulvy, N.K., Kyne, P.M., Finucci, B. & White, W.T. 2020. Carcharhinus obsoletus. The IUCN Red List of Threatened

<p>obsoletus</p>		<p>On soupçonne le requin <i>Carcharhinus obsoletus</i> d'avoir subi une réduction de population > 80% au cours des trois dernières générations (27 ans). Quant à la taille de la population restante, on la soupçonne d'être inférieure à 50 individus et on en déduit qu'elle continue de décliner en raison des niveaux de pêche actuels ou potentiels. La probabilité pondérée d'extinction à la fois des menaces, des enregistrements et des modèles d'enquête combinés est de 0,77 à 0,78. Par conséquent, on soupçonne l'espèce du requin <i>Carcharhinus obsoletus</i> d'être En danger critique d'extinction (peut-être éteinte).</p> <p>Les requins sont fortement exploités et utilisés en Asie du Sud-Est pour leur viande, leurs ailerons et d'autres produits. Bien qu'il n'y ait pas d'informations spécifiques à l'espèce disponibles sur l'utilisation et le commerce du requin <i>Carcharhinus obsoletus</i>, il aurait probablement été utilisé s'il avait été capturé.</p> <p><small>Table 2. The IUCN Red List status of <i>Carcharhinus obsoletus</i> in the Pacific Ocean. The table shows the status of the species in the Pacific Ocean, based on the IUCN Red List criteria. The table is based on the IUCN Red List criteria. The table is based on the IUCN Red List criteria.</small></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Region</th> <th>Conservation Status</th> <th>Year</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>World</td> <td>EN</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td>North Pacific</td> <td>EN</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td>South Pacific</td> <td>EN</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td>Indian Ocean</td> <td>EN</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td>Atlantic Ocean</td> <td>EN</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td>Mediterranean</td> <td>EN</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td>Arctic</td> <td>EN</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td>Antarctic</td> <td>EN</td> <td>2020</td> </tr> </tbody> </table>	Region	Conservation Status	Year	World	EN	2020	North Pacific	EN	2020	South Pacific	EN	2020	Indian Ocean	EN	2020	Atlantic Ocean	EN	2020	Mediterranean	EN	2020	Arctic	EN	2020	Antarctic	EN	2020	<p>Species 2020: e.T115696622A115696628. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T115696622A115696628.en. Accessed on 24 May 2022.</p> <p><i>Susmentionné:</i></p> <p>Blaber et al. 2009, Lam and Sadovy de Mitcheson 2011, Dharmadi et al. 2015</p>
Region	Conservation Status	Year																												
World	EN	2020																												
North Pacific	EN	2020																												
South Pacific	EN	2020																												
Indian Ocean	EN	2020																												
Atlantic Ocean	EN	2020																												
Mediterranean	EN	2020																												
Arctic	EN	2020																												
Antarctic	EN	2020																												
<p>Requin <i>Carcharhinus cerdale</i> - <i>Carcharhinus cerdale</i></p>	<p><i>Mondiale</i></p>	<p>Le requin <i>Carcharhinus cerdale</i> aurait subi une réduction de population de plus de 80 % au cours des trois dernières générations (27 ans) en fonction des niveaux d'exploitation.</p> <p>La viande de ce requin est salée ou consommée fraîche au niveau local. Les ailerons et les peaux étaient aussi utilisés dans le passé. Actuellement, les ailerons sont susceptibles d'être exportés à l'international.</p>	<p>Pollom, R., Avalos, C., Bizzarro, J., Burgos-Vázquez, M.I., Cevallos, A., Espinoza, M., Herman, K., González, A., Mejía-Falla, P.A., Morales-Saldaña, J.M., Navia, A.F., Pérez Jiménez, J.C., Sosa-Nishizaki, O. & Velez-Zuazo, X. 2020. <i>Carcharhinus cerdale</i>. The IUCN Red List of Threatened Species 2020: e.T144137478A144137594. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T144137478A144137594.en. Accessed on 24 May 2022.</p> <p><i>Susmentionné:</i></p> <p>Pérez-Jiménez et al. 2005, Kato 1965, Kato and Hernández-Carvallo 1967 cited in Pérez-Jiménez et al. 2005, Navia and Mejía-Falla 2016, Mejía-Falla et al. 2017, Kato 1965</p>																											
	<p><i>Pacifique Mexique</i></p>	<p>Cette espèce était relativement commune dans les collections ichtyologiques jusqu'aux années 1980. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, l'espèce était très peu enregistrée et depuis une enquête de pêche menée en 2001, il n'y a eu aucun enregistrement.</p>																												
	<p><i>Golfe de Californie</i></p>	<p>Le chalutage à la crevette dans le golfe de Californie est répandu dans cette région et cette espèce y est également ciblée dans les pêcheries artisanales depuis au moins les années 1960.</p>																												
	<p><i>Mexique</i></p>	<p>Des pêcheries ciblées de requins, y compris pour cette espèce, au large de Mazatlan étaient en activité au début des années 1960, et cette espèce était l'un des requins les plus régulièrement pêchés. Dans l'ensemble au Mexique, les signalements de cette espèce étaient relativement courants des années 1950 aux années 1980, puis sont devenus de plus en plus rares dans les années 1990 et au début des années 2000, le dernier signalement confirmé datant de 2001.</p>																												
	<p><i>Colombie</i></p>	<p>Il a été observé une diminution de l'abondance relative des requins <i>Carcharhinus cerdale</i> dans la pêche industrielle à la crevette au chalut entre 1995 (0,24 individu/heure) et 2004 (0,02 individu/heure), ce qui équivaut à une réduction > 99 % de la population sur trois générations (27 années). Il y a également eu une diminution de la taille moyenne des individus capturés de 41 cm de longueur totale (LT) en 1995 à 38 cm LT en 2004. Cette espèce est toujours enregistrée dans les pêcheries artisanales du Pacifique colombien mais avec moins de fréquence que par le passé.</p>																												
<p>Requin <i>Lamiopsis tephrodes</i> - <i>Lamiopsis tephrodes</i></p>	<p><i>Mondiale</i></p>	<p>Cette espèce a été récemment retrouvée vivante. Il existe donc peu d'informations sur les captures passées et actuelles. Les captures reconstruites de carcharhinidés et d'élastranchés principalement dans le golfe de Thaïlande, en Indonésie, en Malaisie (péninsule et Sarawak) et en Chine ont été utilisées pour en déduire des réductions de population de 76 %, 28 %, 72 % et 29 %, respectivement, lorsqu'elles sont rapportées à l'échelle présumée de trois longueurs de génération du requin <i>Lamiopsis tephrodes</i> (20 ans). Par conséquent, on soupçonne que le requin <i>Lamiopsis</i></p>	<p>Dulvy, N.K., Bin Ali, A., Derrick, D., Seyha, L., Yuneni, R.R. & VanderWright, W.J. 2021. <i>Lamiopsis tephrodes</i>. The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T169755340A16976623. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-3.RLTS.T169755340A16976623.en</p>																											

		<p><i>tephrodes</i> ait subi une réduction de population de 50 à 79 % au cours des trois dernières générations (20 ans) en raison des niveaux de pêche réels ou potentiels.</p> <p>La viande de cette espèce est souvent vendue fraîche pour la consommation humaine sur les marchés locaux de la région. Les ailerons sont séchés et commercialisés internationalement.</p>	<p>10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T169755340A16 9766323.en. Accessed on 24 May 2022.</p> <p><i>Susmentionné:</i></p> <p>Last et al. 2010, Cardeñosa et al. 2020, Butcher 1996, Davidson et al. 2016, Hilborn et al. 2020, Pauly and Cheunpagadee 2003, Myers and Worm 2003, Krajangdara 2019, Pauly et al. 2020, Zeller and Pauly 2016, Jaiteh et al. 2017, Fahmi unpubl. data 2020, Booth et al. 2020, Pauly and Liang 2019, J. Zhang pers. comm. 28 August 2019</p>
	<i>Indonésie</i>	Il y a peu d'enregistrements du requin <i>Lamiopsis tephrodes</i> , ce qui laisse craindre que cette espèce soit aussi appauvrie que la raie-guitare <i>Rhinobatos penggali</i> .	
	<i>Sarawak, Malaisie</i>	Un total de 42 enregistrements du requin <i>Lamiopsis tephrodes</i> ont été trouvés dans les études de marché du Sarawak entre 2017 et 2019, ce qui représentait 0,9% des élasmobranches commercialisés enregistrés.	
Requin <i>Lamiopsis temminckii</i> - <i>Lamiopsis temminckii</i>	<i>Mondiale</i>	<p>Le requin <i>Lamiopsis temminckii</i> est une espèce rare et mal connue. Les captures reconstruites, principalement de carcharhinidés, pour l'ouest et le nord de l'océan Indien indiquent des déclinés de 67 % lorsqu'elles sont rapportées à l'échelle de trois générations (20 ans).</p> <p>La viande de cette espèce est souvent vendue fraîche pour la consommation humaine sur les marchés locaux de la région. Au Pakistan et en Inde, la viande est découpée en filets, séchée et salée pour la vente intérieure ou pour le commerce avec les pays voisins. Les ailerons sont séchés et commercialisés internationalement.</p>	<p>Dulvy, N.K., Al Mamari, T., Bineesh, K.K., Derrick, D., Haque, A.B., Maung, A., Moore, A. & VanderWright, W.J. 2021. <i>Lamiopsis temminckii</i>. The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T169760690A1245088 50. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T169760690A124508850.en. Accessed on 24 May 2022.</p> <p><i>Susmentionné:</i></p> <p>Akhilesh et al. 2016, Compagno et al. 2005, Raje et al. 2007, K.V. Akhilesh pers. comm. 9 February 2017, D. Sutaria pers. comm. 24 April 2017, M. Khan pers. comm. 12 December 2020, A.B. Haque unpubl. data 2020, Cardeñosa et al. 2020</p>
	<i>Inde</i>	Il est considéré comme rare dans la majeure partie de son aire de répartition indienne et rarement observé ou signalé dans les prises commerciales de poissons le long de la côte indienne, sauf dans le nord-ouest de l'Inde (région du Maharashtra) où il était autrefois considéré comme commun. La plupart des enregistrements disponibles proviennent de Mumbai, en Inde. L'espèce était autrefois connue pour être commune dans cette région, mais elle a considérablement diminué au cours des deux dernières décennies. En 2003-2004, des débarquements de 513 t de cette espèce ont été signalés du Gujarat à Mumbai. Des preuves de déclin des captures de cette espèce sont maintenant signalées avec des captures atteignant 82 t à Mumbai en 2016. De plus, les enquêtes sur les débarquements de 2013 à 2014 au Gujarat et à Mumbai n'ont enregistré que sept spécimens.	
	<i>Pakistan</i>	Autrefois pris accessoirement dans les pêcheries au chalut qui opéraient sur le continent intérieur, il est maintenant rarement capturé et a presque disparu des prises commerciales.	
	<i>Bangladesh</i>	Était historiquement présent mais seuls 14 spécimens ont été collectés lors des récentes enquêtes sur les débarquements où ceux-ci ont été capturés dans des filets maillants à larges mailles à 40–75 m de profondeur.	

Tableau 3- Résumé des déclin:

Région	Déclins observés d'après les récentes évaluations de la Liste rouge de l'UICN des 18 espèces CR/EN
Mondial (sauf indication contraire)	<p>Gris de récif – 59 % dans le monde, et plus de 75 % de déclin dans plus de la moitié des pays étudiés (Simpfendorfer et al 2020, MacNeil et al 2020)</p> <p>Requin du Gange - près de 100 % d'épuisement, peut-être éteint dans plusieurs pays (Compagno, L.J.V. 2007)</p> <p>Sombre - plus de 80% (Rigby et al 2019)</p> <p>Tiqueue - 50-90% (Santana et al. 2020)</p> <p>Requin gris - 50–79% (Rigby et al 2021)</p> <p>Requin de Bornéo - 36–82% (Dulvy et al 2021)</p> <p>Requin-balai - près de 100% d'épuisement, peut-être éteint (Kyne et al 2021)</p> <p>Requin <i>Carcharhinus leiodon</i> - 50–80% (Simpfendorfer et al 2021)</p> <p>Requin-citron faucille - 50–79% (Simpfendorfer et al 2021)</p> <p>Requin de récif - 50% ou plus (Carlson et al 2021)</p> <p>Requin bécune - supérieur à 99 % (Pollom et al 2020)</p> <p>Requin <i>Carcharhinus signatus</i> - 50–79% (Carlson et al 2021)</p> <p>Requin nez blanc 50–79% (Pollom et al 2020)</p> <p>Requin nez noir - 50-79%, potentiellement aussi élevé que 82% (Carlson et al 2021)</p> <p>Requin à joues blanches - 50-70% (Simpfendorfer et al 2019)</p> <p>Requin <i>Carcharhinus obsoletus</i> - près de 100% d'épuisement, peut-être éteint (Dulvy et al 2020)</p> <p>Requin <i>Carcharhinus cerdale</i> – plus de 80% (Pollom et al 2020)</p> <p>Requin <i>Lamiopsis tephrodes</i> - 50–79% (Dulvy et al 2021)</p> <p>Requin <i>Lamiopsis temminckii</i> – 67 % avec des déclin sous-régionaux potentiellement plus importants (Dulvy et al 2021)</p>

4.5 Tendances géographiques

Voir 4.4.1

5. Menaces

Toutes les espèces sont classées En danger ou En danger critique d'extinction sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, la principale menace pour ces espèces étant la pêche non durable et non réglementée dans toute leur aire de répartition (voir la section 4.4 pour plus de détails).

Toutes les espèces sont capturées par les pêcheries artisanales et commerciales à la fois en tant qu'espèces ciblées et en tant que prises accessoires dans les pêcheries démersales au chalut, au filet et à la palangre, la rétention étant incitée en raison de la valeur importante de leurs ailerons dans le commerce international. Elles sont particulièrement vulnérables du fait qu'elles investissent les habitats côtiers et fluviaux et qu'elles soient sensibles à plusieurs types d'engins. De plus, leur situation est empirée car leur aire de répartition comprend certaines des rivières et des régions côtières les plus pêchées au monde (Dulvy et al. 2014, Jabado et al., 2017, Quieroz et al 2019).

Leur dépendance vis-à-vis des habitats côtiers et des habitats d'eau douce ajoute des menaces supplémentaires importantes, à savoir celles de la perte et de la dégradation de l'habitat. En Asie du Sud, les systèmes fluviaux qui abritent des espèces telles que le requin du Gange sont déjà profondément compromis par l'activité anthropique (Aggarwal et al 2020). Les habitats côtiers utilisés par les espèces de la famille, tels que les écosystèmes de récifs coralliens sur lesquels les requins gris de récif agissent comme des prédateurs clés, subissent déjà des réductions catastrophiques à l'échelle mondiale en raison du changement climatique (Hoegh-Guldberg 2017). Cette menace supplémentaire, aggravée par cette surpêche mondiale, ne fait qu'accroître les inquiétudes quant à la survie de ces espèces (MacNeil et al 2020).

6. Utilisation et commerce

Au regard des 19 espèces hautement menacées à considérer au titre de l'article II, paragraphe 2a, le requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*), les requins d'eau douce (*Glyphis spp.*), le requin sombre (*C. obscurus*) et le requin tiqueue (*C. porosus*) le requin gris (*Carcharhinus plumbeus*), le requin *Carcharhinus leiodon*, le requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*), le requin nez blanc (*Nasolamia velox*), le requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*), le requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*), le requin *Carcharhinus cerdale* et le requin *Lamiopsis temminckii* ont tous été enregistrés dans des estimations récentes du commerce mondial des ailerons de requin, dans le cadre d'une étude en cours depuis maintenant sept ans (publiée via Fields et al. 2018, Cardeñosa et al. 2018a et 2020, Cardenosa et al. sous presse), et dont plusieurs de ces espèces phares ont été trouvées en très grand nombre. Du fait de la valeur élevée des ailerons de requins sur les marchés de détail en Asie de l'Est, le commerce international des ailerons reste une menace majeure pour les populations de requins et de raies dans le monde, les espèces n'étant pas soumises à une gestion formelle des captures ou du commerce, comme c'est le cas pour ces espèces dans la plupart des sites du monde (Dulvy et al 2021).

Le tableau suivant montre le rôle démesuré que cette famille joue dans le commerce mondial des ailerons de requins. 31 espèces de la famille ne sont pas inscrites à la CITES alors que celles-ci sont enregistrées dans le commerce des ailerons de requins selon des études récentes concernant les plaques tournantes du commerce des ailerons de requin dans la RAS de la RAS de Hong Kong et en Chine. D'autres espèces au sein de la famille sont susceptibles d'être commercialisées à l'échelle régionale et mondiale via d'autres routes commerciales. Bien qu'elles ne soient pas actuellement commercialisées, si celles-ci sont exclues de cette proposition d'inscription, l'action de la CITES visant un seul sous-ensemble de la famille pourrait les exposer à subir des changements de schémas commerciaux destinés à éviter les réglementations CITES.

Tableau 4 - Espèces de la famille des Carcharhinidae trouvées dans le commerce mondial des ailerons de requin dans des études récentes :

Espèce	Nom commun	Enquête
<i>Carcharhinus acronotus</i>	Requin nez noir	Cardenosa (in press), Fields et al 2018
<i>Carcharhinus albimarginatus</i>	Requin pointe blanche	Cardenosa (in press), Fields et al 2018
<i>Carcharhinus plumbeus</i>	Requin gris	Cardenosa (in press), Fields et al 2018
<i>Carcharhinus amblyrhynchos</i>	Requin gris de récif	Cardenosa (in press), Fields et al 2018
<i>Carcharhinus amboinensis</i>	Requin balestrine	Cardenosa (in press), Fields et al 2018
<i>Carcharhinus cf. dussumieri</i>	Requin à joues blanches	Cardenosa (in press)
<i>Carcharhinus obscurus/galapagensis</i>	Requin sombre/ des Galapagos	Cardenosa (in press), Fields et al 2018
<i>Carcharhinus porosus</i>	Requin tiqueue	Cardenosa (in press)
<i>Glyphis spp.</i>	Requins d'eau douce	Cardenosa (in press)
<i>Lamiopsis temminckii</i>	Requin <i>Lamiopsis temminckii</i>	Cardenosa (in press), fields et al 2018
<i>Negaprion acutidens</i>	Requin-citron faucille	Cardenosa (in press)
<i>Nasolamia velox</i>	Requin nez blanc	Fields et al 2018 Cardeñosa et al. 2018a and 2020
<i>Carcharhinus cerdale</i>	Requin <i>Carcharhinus cerdale</i>	Fields et al 2018 Cardeñosa et al. 2018a and 2020

Espèce	Nom commun	Enquête
<i>Prionace glauca</i>	Requin bleu	Fields et al 2018 Cardeñosa et al. 2018a and 2020
<i>C. limbatus C. leiodon, C. tilstoni</i>	Requin bordé, Requin <i>Carcharhinus leiodon</i> , Requin <i>Carcharhinus tilstoni</i>	Fields et al 2018, Cardenosa (in press)
<i>Carcharhinus brevipinna</i>	Requin tisserand	Fields et al 2018
<i>Carcharhinus sorrah</i>	Requin à queue tachetée	Fields et al 2018, Cardenosa et al 2020
<i>Carcharhinus leucas</i>	Requin-bouledogue	Fields et al 2018
<i>Rhizoprionodon acutus</i>	Requin <i>Rhizoprionodon acutus</i>	Fields et al 2018
<i>Rhizoprionodon taylori</i>	Requin <i>Rhizoprionodon taylori</i>	Fields et al 2018
<i>Rhizoprionodon terraenovae</i>	Requin <i>Rhizoprionodon terraenovae</i>	Fields et al 2018
<i>Rhizoprionodon porosus</i>	Requin <i>Rhizoprionodon porosus</i>	Fields et al 2018
<i>Carcharhinus brachyurus</i>	Requin cuivre	Fields et al 2018
<i>Rhizoprionodon longurio</i>	Requin <i>Rhizoprionodon longurio</i>	Fields et al 2018
<i>Carcharhinus amblyrhynchoides</i>	Requin gris de récif	Fields et al 2018
<i>Carcharhinus isodon</i>	Requin à petites dents	Fields et al 2018
<i>Carcharhinus macloti</i>	Requin à nez rude	Fields et al 2018
<i>Negaprion brevirostris</i>	Requin-citron	Fields et al 2018

Des requins gris de récif ont été trouvés dans 28,3 % des périodes d'échantillonnage sur le marché de détail des ailerons de la RAS de Hong Kong entre 2014 et 2018. Le requin sombre représentait 1,4 % des ailerons de requin importés dans la RAS de Hong Kong en 1999-2001, ce qui revient à des centaines de milliers d'individus par an (Clarke et al 2006). Plus récemment, des requins sombres ont été trouvés dans 70,7 % des événements d'échantillonnage sur le marché de détail entre 2014 et 2018. Le requin tiqueue et les requins d'eau douce sont rarement échantillonnés dans le commerce des ailerons (Fields et al 2018, Cardeñosa et al 2018a et 2020), mais en raison de leur statut En danger critique d'extinction et de leur aire de répartition géographique limitée, tout commerce non réglementé de leurs produits est de la plus haute préoccupation au regard de la conservation.

Cardenosa et al. (sous presse) ont examiné la répartition mondiale (nombre de régions FAO occupées) et le statut UICN des espèces de requins présentes dans le commerce d'ailerons de requin séchés à la RAS de Hong Kong entre 2014 et 2018 (méthodologie décrite par Fields et al. (2018) et Cardeñosa et al. (2018)). Le tableau 3 est le résultat de ce travail, mettant en évidence les espèces trouvées dans cette étude, menacées selon l'UICN et fortement commercialisées, bien que non inscrites à la CITES.

Espèce	Nom commun
<i>Carcharhinus acronotus</i>	Requin nez noir
<i>Carcharhinus albimarginatus</i>	Requin pointe blanche de récif
<i>Carcharhinus altimus/plumbeus</i>	Requin babosse/ gris d'estuaire
<i>Carcharhinus amblyrhynchos</i>	Requin gris de récif
<i>Carcharhinus amboinensis</i>	Requin balestrine
<i>Carcharhinus cf. dussumieri/dussumieri</i>	Requin à joues blanches
<i>Carcharhinus obscurus/galapagensis</i>	Requin requiem de sable/des Galapagos
<i>Carcharhinus porosus</i>	Requin tiqueue
<i>Glyphis spp.</i>	Requins de rivière
<i>Hemipristis elongata</i>	
<i>Lamiopsis temminckii</i>	Requin à grandes ailes
<i>Mustelus mustelus</i>	Emissole lisse
<i>Mustelus schmitti</i>	
<i>Negaprion acutidens</i>	Requin-citron faucille
<i>Dalatias licha</i>	Squale liche
<i>Galeorhinus galeus</i>	Requin-hâ

Tableau 5 : Seize espèces combinant un statut menacé et un statut à données insuffisantes (UICN : CR, EN, VU, DD) ayant été fréquemment répertoriées dans les études de marché des ailerons de la RAS de Hong Kong 2014-2018 (incidence d'environ 1 à 15 % dans les échantillonnages). Huit des espèces phares de cette proposition sont toutes incluses dans cette analyse et surlignées (en jaune) pour référence. Des espèces issues de la même famille sont incluses dans la proposition en tant qu'espèces semblables et sont également surlignées (en beige).

Cette analyse révèle 16 espèces/groupes d'espèces qui combinent le statut Menacé de la Liste rouge de l'UICN et une incidence commune (> ~ 1% de prélèvements) dans le commerce des ailerons séchés. Toutes ces espèces, sauf quatre, présentent également une aire de répartition géographique restreinte (occupant moins de 7 régions de la FAO), ce qui implique qu'elles ont une population mondiale beaucoup plus petite que certaines des espèces les plus couramment commercialisées. Cela peut les rendre encore moins disposées à surmonter une exploitation et suggère qu'il existe moins de zones géographiques refuges pour ces espèces. Onze de ces espèces/groupes (69 %) appartiennent à la famille des Carcharhinidés. En conclusion, cette étude recommande aux Parties de considérer une inscription à l'Annexe II de la CITES pour les requins d'eau douce (genre *Glyphis*), le requin sombre (*C. obscurus*) et le requin tiqueue (*C. porosus*), ainsi que les nombreuses autres espèces côtières dans la famille des Carcharhinidae. Une telle action est nécessaire pour gérer correctement le commerce des ailerons de requin (Cardenosa et al sous presse).

Le commerce de la viande de requin est également de plus en plus reconnu en tant que menace pour de nombreuses espèces de requins et de raies (FAO 2015), bien qu'il existe des données limitées sur la composition spécifique du commerce de la viande. Compte tenu de l'utilisation des requins de la famille des Carcharhinidae, et au vu de la conservation des carcasses (Rigby et al 2019, Simpfendorfer et al 2020), il est probable que la viande de ces espèces, ainsi que l'huile, les peaux, les mâchoires et d'autres produits secondaires soient utilisés (bien qu'utilisés principalement

sur les marchés intérieurs). Une étude récente a observé que les captures mondiales de requins étaient dominées par les membres de la famille des Carcharhinidae, le requin bleu représentant à lui seul 16% des débarquements mondiaux de requins en 2017, l'étude notant que le requin bleu pourrait désormais dominer le commerce de la viande de requin par le biais du commerce international ciblant les marchés de la viande au Japon, en Espagne, à Taiwan PoC et en Uruguay (Okes, N. et Sant, G. 2019).

En résumé, il est clair que lorsque les espèces de la famille des Carcharhinidae sont ciblées par les pêcheries, ou retenues lorsqu'elles sont capturées accidentellement, leurs produits, en particulier les ailerons, entrent dans le commerce international (Fields et al 2018). Compte tenu de la valeur comparativement élevée du commerce des ailerons de requins et de la menace croissante du commerce de la viande (FAO 2015), il est clair que ce commerce continue d'encourager à la fois la pêche illégale et mal réglementée, entraînant un déclin des populations de ces espèces dans une grande partie de leur aire de répartition (Davidson et al 2016).

6.1 Utilisation au plan national

Le requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*), les requins d'eau douce (*Glyphis Spp*), le requin sombre (*C. obscurus*), le requin tiqueue (*C. porosus*), le requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*), le requin sombre (*C. obscurus*), le requin tiqueue (*C. porosus*) et le requin du Gange (*G. gangeticus*), le requin gris (*Carcharhinus plumbeus*), le requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*), le requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*), le requin *Carcharhinus leiodon*, le requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*), le requin de récif (*Carcharhinus perezii*), le requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*), le requin *Carcharhinus signatus*, le requin nez blanc (*Nasolamia velox*), le requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*), le requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*), le requin *Carcharhinus obsoletus*, le requin *Carcharhinus cerdale*, le requin *Lamiopsis tephrodes* et le requin *Lamiopsis temminckii* sont souvent des composantes importantes, mais déclinantes, du mélange côtier et occasionnellement au large (en particulier pour les pêcheries de requin sombre) dans toute leur aire de répartition (Rigby et al 2019, Simpfendorfer et al 2020, Jabado et al., 2017, McNeil et al 2020, Pacoureaux et al 2021). Les principaux produits issus de cette capture comprennent les ailerons (pour l'exportation) et la viande, tandis que l'huile et les peaux qui sont utilisés dans le pays. Certaines espèces sont susceptibles d'être exportées vers les principaux pays consommateurs de viande de requin (Rigby et al 2019, Simpfendorfer et al 2020, FAO 2015).

L'obligation de publier des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) CITES encourage les Parties à évaluer et à améliorer la durabilité de toutes les sources de mortalité par pêche pour les espèces inscrites. Par conséquent, une inscription à l'Annexe II de la CITES pour ces espèces facilitera également une utilisation domestique durable.

Au cours de la dernière décennie, alors que la CITES a commencé à contrôler le commerce mondial des ailerons de requin grâce aux inscriptions à l'Annexe II, de nombreuses espèces inscrites étaient des espèces pélagiques capturées dans les pêcheries des ORGP, importantes pour les pays riches en ressources, comme le requin mako ou le requin soyeux. Les espèces non inscrites de la famille des requins Carcharhinidae sont des espèces principalement côtières (voir la section 3.2 pour plus de détails), qui fournissent des ressources alimentaires et commerciales importantes, mais qui s'effondrent rapidement, dans les pays des tropiques mondiaux disposant d'une faible capacité (Dulvy et al 2021).

Dans la plupart des États de leur aire de répartition, ces requins côtiers de la famille Carcharhinidae sont capturés dans des pêcheries mixtes dont les communautés dépendent pour se nourrir, les ailerons de grande valeur entrant dans le commerce international. Dans certains cas, les espèces offrent une ressource écotouristique de grande valeur, alors que les mesures de gestion font souvent défaut. Il est urgent de protéger les moyens de subsistance que ces pêcheries entretiennent et d'utiliser les inscriptions à l'Annexe II de la CITES pour faciliter une utilisation plus durable de ces espèces, en mettant en place notamment le processus des ACNP, qui, lorsqu'il est appliqué aux requins de la famille Carcharhinidae avant que les déclins ne soient trop importants, peut permettre une gestion durable de leurs captures et de leur commerce dans les pêcheries côtières tropicales, pour le bénéfice de tous.

Pour des espèces telles que le requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*) et le requin de récif (*Carcharhinus perezii*), les revenus que génèrent le tourisme de la plongée peuvent l'emporter sur la valeur produite par la pêche. Concernant les espèces revêtant une importance particulière pour le tourisme de plongée et de plongée libre à l'échelle mondiale, des études ont révélé l'énorme valeur

économique des populations saines de requins associés aux récifs. Par exemple, la plongée avec les requins constitue un contributeur majeur à l'économie des Palaos, générant 18 millions de dollars US par an et représentant environ 8 % du produit intérieur brut du pays (Vianna et al 2012). Cette pratique est courante dans de nombreux petits pays insulaires axés sur le tourisme de plongée. Dans ces pays, on trouve souvent de telles entreprises durables et générant de grands profits à long terme, se révélant être indispensables pour les moyens de subsistance locaux (et dépassant de loin les avantages des échanges commerciaux). Cet exemple offre une justification supplémentaire solide pour la gestion prudente de toute utilisation extractive (telle que la vente et les échanges commerciaux) de ces espèces, afin de protéger leur utilisation en tant que source de revenus touristiques à long terme.

6.2 Commerce licite

Les produits sont commercialisés légalement, à moins qu'ils ne soient saisis en violation de la législation nationale ou des mesures régionales de gestion des pêches (voir les sections 6.4 et 7) et si celles-ci sont appliquées en conséquence.

6.3 Parties et produits commercialisés

a) Identification au point de débarquement pour faciliter la traçabilité :

Au point de débarquement, toutes les espèces de la famille des Carcharhinidae peuvent être identifiées au niveau de l'espèce, ce qui permet une gestion et un suivi spécifiques des espèces, et la délivrance de permis CITES avant que les produits n'entrent dans le commerce international (avec les avis de commerce non préjudiciable et d'acquisition légale appropriés). Cela permettra la mise en œuvre effective de cette proposition d'inscription. Plusieurs guides régionaux concernant les membres de cette famille sont déjà disponibles (série de guides d'identification sur le terrain des élasmobranches de la FAO et guide d'identification des carcasses complètes des espèces WCS CITES (Jabado & Abercrombie 2021)).

b) Identification au point de commerce – Fin ID :

Conformément à l'introduction de la section 6, le commerce des ailerons est la principale menace commerciale pour le requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*), les requins d'eau douce (*Glyphis spp.*), le requin sombre (*C. obscurus*) et le requin tiqueue (*C. porosus*) ainsi que pour de nombreux autres membres de la famille élargie (Carcharhinidae). L'identification visuelle des ailerons commercialisés est importante pour permettre une mise en œuvre efficace de la proposition à tous les niveaux de capacité, comme on le voit avec la mise en œuvre efficace des inscriptions CITES de requins au niveau des douanes depuis que les espèces régulièrement commercialisées ont été inscrites pour la première fois à l'Annexe II de la CITES en 2013 (Cardenosa et al 2020).

Au premier point de commerce, les dix-neuf espèces incluses conformément à l'article II paragraphe 2a dans cette proposition d'inscription peuvent être visuellement identifiées au niveau de la famille (Carcharhinidae) en utilisant leurs nageoires dorsales non transformées (et leurs nageoires pectorales pour certaines espèces), selon les techniques utilisées dans les guides d'identification CITES existants pour les requins :

https://static1.squarespace.com/static/5be1cec125bf028361db95dc/t/5f34579e0d86192a0f01a02e/1597265832828/2018_PEW_SharkFinGuide_English_09-2018_r2_WEB.pdf

Cependant, l'identification n'est pas toujours possible au niveau de l'espèce selon le type de produit analysé, plusieurs espèces étant semblables au sein de la famille élargie des Carcharhinidae (Ebert et al. 2021, Jabado 2021, communication personnelle). D'où la nécessité d'adopter une approche au niveau de la famille pour cette proposition d'inscription. Les dix-neuf espèces hautement menacées de cette proposition remplissent pleinement les critères de l'Annexe II de la CITES et, dans certains cas, elles remplissent même les critères de l'Annexe I. Cependant, la nécessité d'inscrire ces espèces épuisées renvoie au problème de ressemblance des espèces qui touche toute la famille. En effet, les dix-neuf espèces principales ont de nombreuses espèces semblables en termes d'identification visuelle des ailerons pour presque toutes les espèces de la famille des requins Carcharhinidae.

Par exemple, comme extrait des matrices trouvées à l'annexe 1, le requin bleu, couramment commercialisé, est une espèce semblable à quatre espèces de requins actuellement inscrites et à

neuf espèces de requins non inscrites, dont l'espèce phare En danger critique d'extinction qu'est le requin du Gange, au regard du lobe caudal inférieur des espèces concernées, et au regard d'une gamme encore plus large d'espèces lorsqu'il s'agit de la viande (un produit couramment commercialisé pour cette espèce). L'annexe 2 réalise une analyse spécifique par espèce pour chacune des 19 espèces proposées conformément à l'article II paragraphe 2a.

Cet exemple peut être reproduit pour n'importe laquelle des dix-neuf espèces de la proposition lorsqu'on sélectionne l'espèce dans l'une des quatre matrices répertoriées à l'annexe 1, et en recherchant les blocs rouges lorsqu'on compare l'espèce choisie avec deux autres espèces de requins Carcharhinidae dans chaque matrice. Lorsque cette analyse est entreprise pour les dix-neuf espèces, chaque membre de la famille des Carcharhinidae est une espèce semblable visuelle à au moins un aileron d'une espèce à l'exception du requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*) et du requin nez blanc (*Nasolamia velox*). Tous les membres de la famille sont des espèces semblables au regard de la viande commercialisée. L'annexe 2 inclut cette analyse dans son intégralité. Ainsi, pour protéger les dix-neuf espèces phares classées En danger critique d'extinction et En danger, tout en assurant une mise en œuvre simple de l'identification visuelle, équitable pour toutes les Parties à la CITES, une approche d'inscription au niveau de la famille est nécessaire.

Pour résumer, l'identification visuelle de l'espèce est possible au point de débarquement, facilitant la traçabilité et la déclaration à la CITES au niveau de l'espèce, et permettant ainsi la poursuite du commerce réglementé par la CITES. Au point de vente, l'identification visuelle est possible au niveau de la famille, afin de faciliter une mise en œuvre simplifiée (comme pour les familles précédemment inscrites à la CITES, telles que les raies wedgefish et les raies mobula). Les détails complets de l'identification visuelle des ailerons de la famille des Carcharhinidae, montrant la ressemblance étroite entre les ailerons de nombreuses espèces, et les techniques d'identification utilisant les nageoires dorsales et pectorales au niveau de la famille sont inclus à l'annexe 1 de la présente proposition.

De plus, un guide d'identification visuelle spécifique utilisant les mêmes techniques des guides d'identification existants pour les ailerons de requins inscrits à la CITES est en cours d'élaboration. Ce guide permettra d'accompagner la mise en œuvre de cette proposition. Ce guide sera annexé à cette proposition une fois terminé, avant le commencement de la CoP 19. Le guide développera les matrices répertoriées à l'annexe 1 et montrera à la fois les principales ressemblances pour chacune des 19 espèces phares, la façon de collecter les données spécifiques aux espèces au point de débarquement et la manière d'identifier visuellement des ailerons au point de vente.

c) Identification au point de vente – identification de la viande et des carcasses

Comme indiqué dans l'introduction de la section 6, les 19 espèces proposées conformément à l'article II, paragraphe 2a dans cette proposition ne sont pas des composantes majeures du commerce de la viande de requin. Cependant, d'autres membres de la famille des Carcharhinidae sont, avec les requins bleus et les membres du genre *Rhinozprionodon*, probablement les espèces de requins les plus commercialisées pour leur viande. L'identification de la viande et des carcasses (ainsi que des ailerons transformés) est plus difficile que pour les ailerons non transformés et, selon la carcasse, la transformation n'est pas possible au niveau de l'espèce. Cependant, le commerce de la viande est prédominant dans moins de pays que celui des ailerons, et la plupart des pays qui commerceraient de la viande en quantités importantes ont une plus grande capacité à mettre en œuvre les inscriptions à la CITES, comme le Japon, l'Espagne, la province chinoise de Taiwan et l'Uruguay (Okes, N. et Sant, G. 2019).

L'identification génétique serait nécessaire pour identifier la viande commercialisée dans les pays à plus grande capacité, commercialisant de grandes quantités de viande, sachant que l'identification génétique est plus simple lorsqu'elle est effectuée au niveau de la famille. Il s'agit d'une justification supplémentaire favorisant une approche d'inscription au niveau de la famille, permettant de tester plus simplement les produits carnés commercialisés et afin d'empêcher de petites quantités de viande de requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*), de requins d'eau douce (*Glyphis spp.*), de requin sombre (*C. obscurus*) et de requin tiqueue (*C. porosus*) d'être dissimulés dans les cargaisons d'autres membres de la famille des Carcharhinidae plus fortement commercialisés pour leur viande. Pour les pays ayant la capacité de soutenir des régimes complets de tests génétiques, représentant le principal du commerce de la viande de requin, les tests génétiques permettent une approche rapide et efficace afin d'identifier la viande au niveau de l'espèce.

Il existe une solide base de données disponibles au public sur les séquences de la cytochrome oxydase I qui permet d'identifier génétiquement en laboratoire des produits provenant de tous les

requins de la famille des Carcharhinidae (Wong et al. 2009). Des laboratoires de recherche, présents dans le monde entier pour mener des études de codes-barres ADN de ces espèces, pourraient travailler à identifier des produits ciblant les applications de mise en vigueur de la CITES (Sembiring et al 2015, Almeron-Souza et al 2018, parmi beaucoup d'autres). La RAS de Hong Kong et certains autres pays et territoires utilisent actuellement la PCR en temps réel pour détecter et poursuivre le commerce illégal de requins inscrits à la CITES (Cardenosa et al. 2018b). La technologie utilisée est peu coûteuse (1 USD par échantillon), rapide (15 à 94 échantillons traités en 3,5 heures) et facilement mise en œuvre dans les ports (Cardenosa et al. 2018b), des efforts étant actuellement déployés en Espagne, en Indonésie, au Belize, au Pérou, au Guatemala et en Colombie pour la mettre en œuvre. Un test visant la famille des Carcharhinidae pourrait être développé si cette proposition était adoptée. Par ailleurs, il existe de nouvelles méthodes de PCR en temps réel qui sont appliquées aux poissons osseux dont les tests initiaux montrent qu'elles fonctionnent également pour les requins et qu'elles pourraient être utilisées pour identifier tout produit de requin au niveau de l'espèce sur le terrain (Naum et al. 2021). Des informations supplémentaires sur l'identification des espèces et les espèces semblables sont incluses dans l'annexe 1.

6.4 Commerce illicite

La plupart des espèces de la famille font l'objet d'une gestion limitée à l'échelle mondiale. Dans leur aire de répartition côtière, ils sont soumis aux lois nationales de leur aire de répartition plutôt que celles des organismes et des accords de pêche régionaux. On suppose que la grande majorité du commerce international de leurs ailerons et d'autres produits est légal, mais qu'elle provient de pêcheries largement non réglementées. Lorsque la pratique du *finning* de requin est interdite, mais qu'elle se perpétue toujours, il est possible que des espèces illégalement séparées de leurs ailerons soient commercialisées du fait de la valeur élevée de ces ailerons dans le commerce international et de la valeur relativement faible de leur viande.

Voir la section 7 pour plus de détails sur les pays pour lesquels nous pensons qu'ils ont mis en place des mesures de gestion en faveur de ces espèces.

Une analyse récente de la mise en œuvre des inscriptions CITES existantes pour les requins et les raies révèle un problème de conformité en raison de l'apparence similaire des produits de requins dans le commerce. Ce problème est aggravé par les nombreux mélanges envoyés d'espèces inscrites et non inscrites à la CITES (Villate-Moreno 2021). Toutes les espèces non inscrites trouvées dans les échanges analysés dans cette étude, et identifiées à tort comme potentiellement inscrites à la CITES, appartiennent à la famille des Carcharhinidae. L'inscription de toute la famille comme le suggère cette proposition d'inscription éliminerait ce problème d'échanges mélangés et d'identification erronée, car la grande majorité du commerce d'ailerons de requin comprenant des espèces inscrites à la CITES, presque tous les envois légaux d'ailerons de requin devraient être accompagnés de documents CITES. Ces envois sans documentation CITES contiendraient presque certainement des espèces inscrites à la CITES. Du fait qu'il est possible d'identifier visuellement les ailerons des Carcharhinidae au niveau de la famille, cela rendrait les étapes fondamentales de l'inspection et de la confiscation beaucoup plus simples et plus efficaces pour le personnel des douanes, en particulier dans les endroits où les outils génétiques ou une plus large capacité douanière font défaut ou sont limités.

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Alors que la surpêche constitue la principale menace pour les requins et les raies dans le monde (Pacoureaux et al 2021), la demande des marchés internationaux en ailerons de requin représente une cause économique majeure de la mortalité non durable de ces espèces (Fields et al 2018), conséquence de leur surpêche. La réglementation du commerce des ailerons par le biais d'une inscription à l'Annexe II de ces espèces est nécessaire pour garantir que le commerce soit durable et ne les conduise pas à l'extinction, et contribuera ainsi à faciliter leur gestion et leur conservation durables aux niveaux nationaux.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

Il existe peu d'instruments juridiques qui s'appliquent spécifiquement aux 19 espèces, mais les mesures connues pour des espèces ou des familles spécifiques sont énumérées à la section 8.1.

Les requins sont souvent gérés dans le cadre de pêcheries côtières mixtes, avec peu ou pas de contrôles spécifiques aux espèces pour limiter la surexploitation (voir les sections 4 et 5 pour plus de détails). Une inscription à l'Annexe II de la CITES pour la famille des requins Carcharhinidae faciliterait la hiérarchisation de la collecte et la gestion des données spécifiques aux espèces dans ces pêcheries, afin de garantir le respect des mesures commerciales CITES aux points de vente. Cela est absolument nécessaire si l'on veut atteindre l'objectif d'utilisation durable des requins, et c'est l'un des principaux avantages de cette approche visant à réglementer de manière exhaustive le commerce des ailerons de requin ainsi que les pêcheries qui l'approvisionnent.

7.2 Au plan international

La répartition principalement côtière du requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*), des requins de rivière (*Glyphis Spp*), du requin sombre (*C. obscurus*) et du requin tiqueue (*C. porosus*) limite l'application des réglementations des ORGP en haute mer. Par ailleurs, aucune de ces espèces n'a été donnée prioritaire pour des actions de conservation dans d'autres organismes régionaux de pêche (ORP).

En 2017, les 124 Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ont inscrit le requin sombre (*C. obscurus*) à l'Annexe II de la Convention, reconnaissant ainsi que cette espèce avait besoin d'une action de conservation jointe et internationale. Aucune action de collaboration n'a encore été prise en dehors de l'inscription ultérieure sur le MoU de la CMS sur les requins. Cependant, l'inscription de l'espèce à l'Annexe II de la CITES représenterait un engagement ferme en faveur d'une action coopérative et mondiale de la part des Parties à la CITES qui sont également signataires de la CMS.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Les 15 pays ayant déclaré leurs eaux sanctuaires de requins (pas de rétention ni de vente de requins), qui représentent 3 % des océans du monde (Ward Paige 2017), protègent normalement toutes ces espèces présentes dans leurs eaux. Parmi les espèces incluses dans cette proposition, le requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*) est probablement l'espèce qui bénéficierait le plus de cette proposition, la majorité de ces pays sanctuaires de requins étant de petits États insulaires dont les niveaux d'habitat de récifs coralliens sont élevés. Cependant, peu d'autres pays disposant d'importants récifs coralliens ont proposé des mesures de protection ou de gestion pour les requins en général, ou pour le requin gris de récif en particulier.

L'Australie et les États-Unis ont mis en œuvre des mesures de gestion des pêches visant spécifiquement à réduire la mortalité des requins sombres. Quant à la rétention de l'espèce, elle est interdite aux pêcheurs commerciaux et récréatifs américains. L'Afrique du Sud a imposé une limite de prises récréatives pour les requins sombres et Israël a interdit la rétention de l'espèce. En dehors de ces pays cependant, il n'existe pas de preuves d'une gestion spécifique pour le requin sombre, malgré sa vulnérabilité et son aire de répartition répandue à l'échelle mondiale (Rigby et al 2019, proposition d'inscription du requin sombre à la CMS en 2017).

Il n'existe pas de protections ou de mesures de conservation spécifiques aux espèces dans l'aire de répartition de l'Atlantique Centre-Ouest du requin tiqueue, bien que certaines mesures de gestion des pêcheries plus larges puissent offrir une gestion et une protection limitées à l'espèce (Pollom et al 2020).

En Inde, le requin du Gange est l'une des dix espèces de chondrichthyens protégées en vertu de l'annexe I, partie II A de l'Indian Wildlife (Protection) Act, 1972 (Government of India Ministry of Environment and Forests 2006). Cependant, l'efficacité de cette mesure est inconnue, pouvant poser des problèmes continus d'application et de conformité. Au Bangladesh, le requin du Gange est protégé depuis 2012 en vertu de l'annexe I de la loi de 2012 sur la faune (conservation et sécurité), mais l'efficacité de cette mesure est limitée en raison d'un manque général de sensibilisation à la protection parmi les pêcheurs et les commerçants. Pour conserver la population et permettre le rétablissement de l'espèce, une série de mesures sont nécessaires, pouvant inclure la protection de l'espèce, sa gestion spatiale, la réduction des prises accessoires et des mesures de gestion des captures et du commerce (y compris des mesures commerciales internationales) (Rigby et al 2021).

En dehors de cette série limitée de mesures de gestion, on suppose que le requin gris de récif (*C. amblyrhynchos*), le requin sombre (*C. obscurus*), le requin tiqueue (*C. porosus*) et le requin du Gange (*G. gangeticus*), le requin gris (*Carcharhinus plumbeus*), le requin de Bornéo (*Carcharhinus borneensis*), le requin-baliai (*Carcharhinus hemiodon*), le requin *Carcharhinus leiodon*, le requin-citron faucille (*Negaprion acutidens*), le requin de récif (*Carcharhinus perezii*), le requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*), le requin *Carcharhinus signatus*, le requin nez blanc (*Nasolamia velox*), le requin nez noir (*Carcharhinus acronotus*), le requin à joues blanches (*Carcharhinus dussumieri*), le requin *Carcharhinus obsoletus*, le requin *Carcharhinus cerdale*, le requin *Lamiopsis tephrodes* et le requin *Lamiopsis temminckii* sont en grande partie non gérés dans toute leur aire de répartition. Même lorsqu'ils sont protégés par les mesures développées ici, ou par des mesures non accessibles au public, le commerce pourrait se poursuivre sans contrôle ni application, du fait du manque de gestion complémentaire, de suivi et d'application du commerce qu'une inscription à l'Annexe II de la CITES permettrait d'offrir.

8.2 Surveillance continue de la population

En dehors des États-Unis et de l'Australie, il n'existe aucun programme officiel dédié spécifiquement au suivi des populations de ces espèces. En outre, le manque de données sur les captures spécifiques aux espèces et les difficultés d'identification et de nomenclature claire relatives aux espèces ont rendu difficile le suivi de l'état des populations au niveau de l'espèce. La priorité mise sur la gestion que permettra une inscription à l'Annexe II de la CITES aidera à prioriser la collecte de données pour ces espèces.

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

8.3.2 Au plan interne

8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

8.5 Conservation de l'habitat

8.6 Mesures de sauvegarde

9. Information sur les espèces semblables

Comme indiqué tout au long de la proposition, en particulier dans les sections 4 et 6, une inscription au niveau de la famille (Carcharhinidae) est nécessaire, en raison des problèmes que pose l'identification au sein de la famille, et pleinement conforme à l'article II.2.(b) de la CITES .

La liste complète des espèces contenues dans la proposition se trouve à l'annexe 1.

10. Consultations

11. Remarques supplémentaires

12. Références

Aggarwal, D., Kumar, N. & Dutta, V. Impact on endangered Gangetic dolphins due to construction of waterways on the river Ganga, India: an overview. *Environmental Sustainability* 3, 123–138 (2020). <https://doi.org/10.1007/s42398-020-00104-2>

Akhilesh, K. V., White, W. T., Bineesh, K. K., Purushottama, G. B., Singh, V. V., Zacharia, P. U. 2016.

Redescription of the rare and endangered Broadfin Shark *Lamiopsis temminckii* (Müller & Henle, 1839)(Carcharhiniformes:Carcharhinidae) from the northeastern Arabian Sea. *Zootaxa* 4175(2): 155-166.

Almerón-Souza, F., Sperb, C., Castilho, C.L., Figueiredo, P.I., Gonçalves, L.T., Machado, R., Oliveira, L.R., Valiati, V.H. and Fagundes, N.J., 2018. Molecular identification of shark meat from local markets in southern Brazil based on DNA barcoding: evidence for mislabeling and trade of endangered species. *Frontiers in genetics*, 9, p.138.

- Anderson, R.C. and Ahmed, H. 1993. The shark fisheries in the Maldives. FAO, Rome, and Ministry of Fisheries, Male, Maldives.
- Appleyard, S.A., White, W.T., Vieira, S. and Sabub, B., 2018. Artisanal shark fishing in Milne Bay Province, Papua New Guinea: biomass estimation from genetically identified shark and ray fins. *Scientific reports*, 8(1), pp.1-12.
- Baremore, I.E. and Hale, L.F. 2012. Reproduction of the Sandbar Shark in the Western North Atlantic Ocean and Gulf of Mexico. *Marine and Coastal Fisheries: Dynamics, Management, and Ecosystem Science* 4(1): 560–572.
- Barreto, R.R., Lessa, R.P., Hazin, F.H. and Santana, F.M. 2011. Age and growth of the blacknose shark, *Carcharhinus acronotus* (Poey, 1860) off the northeastern Brazilian Coast. *Fisheries Research* 110(1): 170–176.
- Bonaccorso, E., Ordóñez-Garza, N., Pazmiño, D.A., Hearn, A., Páez-Rosas, D., Cruz, S., Muñoz-Pérez, J.P., Espinoza, E., Suárez, J., Muñoz-Rosado, L.D. and Vizúete, A., 2021. International fisheries threaten globally endangered sharks in the Eastern Tropical Pacific Ocean: the case of the Fu Yuan Yu Leng 999 reefer vessel seized within the Galápagos Marine Reserve. *Scientific Reports*, 11(1), pp.1-11.
- Braccini, M. and O'Malley, J. 2018. Temperate Demersal Gillnet and Demersal Longline Fisheries Resource Status Report 2017. In: Gaughan, D.J. and Santoro, K. (eds), *Status Reports of the Fisheries and Aquatic Resources of Western Australia 2016/2017*, pp. 176-181. Western Australian Department of Primary Industries and Regional Development.
- Brown, C.A. and Gruber, S.H. 1988. Age assessment of the lemon shark, *Negaprion brevirostris*, using tetracycline validated vertebral centra. *Copeia* 3: 747–753.
- B.S., Crysler, Z., Derrick, D., Kyne, P.M. & Pacoureaux, N. 2021. *Carcharhinus acronotus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2021: e.T161378A887542. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.20211.RLTS.T161378A887542.en>.
- Cardeñosa, D. *et al.* CITES-listed sharks remain among the top species in the contemporary fin trade. *Conserv. Lett.* 43, e12457–e12467 (2018).
- Cardeñosa, D., Fields, A.T., Babcock, E.A. *et al.* Species composition of the largest shark fin retail-market in mainland China. *Sci Rep* 10, 12914 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41598-020-69555-1>.
- Cardeñosa, D., Quinlan, J., Shea, K.H. and Chapman, D.D., 2018. Multiplex real-time PCR assay to detect illegal trade of CITES-listed shark species. *Scientific reports*, 8(1), pp.1-10.
- Cardeñosa, D., Shea, K.H., Zhang, H., Feldheim, K., Fischer, G.A. and Chapman, D.D. 2020b. Small fins, large trade: a snapshot of the species composition of low-value shark fins in the Hong Kong markets. *Animal Conservation* 23: 203–211.
- Carlson, J., Charvet, P., Avalos, C., Blanco-Parra, MP, Briones Bell-Iloch, A., Cardeñosa, D., Espinoza, E., Morales-Saldaña, J.M., Naranjo-Elizondo, B., Pérez Jiménez, J.C., Schneider, E.V.C., Simpson, N.J., Talwar,
- Carlson, J., Charvet, P., Blanco-Parra, MP, Briones Bell-Iloch, A., Cardeñosa, D., Crysler, Z., Espinoza, E., Herman, K., Morales-Saldaña, J.M., Naranjo-Elizondo, B., Pacoureaux, N., Pérez Jiménez, J.C., Schneider, E.V.C., Simpson, N.J. & Talwar, B.S. 2021. *Carcharhinus signatus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2021: e.T60219A3094326. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-1.RLTS.T60219A3094326.en>. Accessed on 16 May 2022.
- Carlson, J., Charvet, P., Blanco-Parra, MP, Briones Bell-Iloch, A., Cardeñosa, D., Derrick, D., Espinoza, E., Morales-Saldaña, J.M., Naranjo-Elizondo, B., Pérez Jiménez, J.C., Schneider, E.V.C., Simpson, N.J., Talwar, B.S., Crysler, Z., Pacoureaux, N. & Kyne, P.M. 2021. *Carcharhinus perezii*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2021: e.T60217A3093780. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-1.RLTS.T60217A3093780.en>. Accessed on 16 May 2022.
- Carlson, J.K., Cortés, E. and Johnson, A. 1999. Age and growth of the blacknose shark, *Carcharhinus acronotus*, in the Eastern Gulf of Mexico. *Copeia* 3: 684-691.
- Carlson, J.K., Cortes, E., Neer, J.A., McCandless, C.T. and Beerkircher, L.R. 2008. The status of the United States population of night shark, *Carcharhinus signatus*. *Marine Fisheries Review* 70: 1–13.
- Carpenter, K.E., Abrar, M., Aeby, G., Aronson, R.B., Banks, S., Bruckner, A., Chiriboga, A., Cortes, J., Delbeek, J.C., DeVaniter, L., Edgar, G.J., Edwards, A.J., Fenner, D., Guzman, H.M., Hoeksema, B.W., Hodgson, G., Johan, O., Licuanan, W.Y., Livingstone, S.R., Lovell, E.R., Moore, J.A., Obura, D.A., Ochavillo, D., Polidoro, B.A., Precht, W.F., Quibilan, M.C., Reboton, C., Richards, Z.T., Rogers, A.D.,

- Sanciango, J., Sheppard, A., Sheppard, C., Smith, J., Stuart, S., Turak, E., Veron, J.E.N., Wallace, C., Weil, E. and Wood, E. 2008. One-third of reef building corals face elevated extinction risk from climate change and local impacts. *Science* 321(5888): 560-563.
- Castro, J. I. 2009. Observations on the reproductive cycles of some viviparous North American sharks. *aqua*, 15(4), 205-222.
- Castro, J.I. 2011. Resurrection of the name *Carcharhinus cerdale*, a species different from *Carcharhinus porosus*. *International Journal of Ichthyology* 17(1): 1-10.
- Castro, J.I. 2011. *The Sharks of North America*. Oxford University Press, New York.
- Chen, P. and Yuan, W. 2006. Demographic analysis based on the growth parameter of sharks. *Fisheries Research* 78(2-3): 374–379.
- Clarke, S. C. *et al.* Global estimates of shark catches using trade records from commercial markets. *Ecol. Lett.* 9, 1115–1126 (2006).
- Compagno, L. J. V. 1984 - F.A.O. species catalogue. 4. Sharks of the world. An annotated and illustrated catalogue of shark species known to date. (2) Carcharhiniformes. *F.A.O. Fish.Synnp.125:250-655*.
- Compagno, L.J.V. 2007. *Glyphis gangeticus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2007: e.T9281A12978210. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2007.RLTS.T9281A12978210.en>. Downloaded on 27 May 2021.
- Compagno, L., Dando, M. and Fowler, S. 2005. *A field guide to the sharks of the world*. Harper Collins Publishers Ltd., London.
- Compagno, L.J.V. and Niem, V.H. 1998. Carcharhinidae. Requiem sharks. In: Carpenter, K.E. and Niem, V.H. (eds), *FAO Species Identification Guide for Fishery Purposes. The Living Marine Resources of the Western Central Pacific. Volume 2. Cephalopods, Crustaceans, Holothurians and Sharks.*, pp. 1312-1360. FAO, Rome.
- Cliff, G., Dudley, S.F.J. and Davis B. 1988. Sharks caught in the protective gill nets off Natal, South Africa. 1. The sandbar shark *Carcharhinus plumbeus* (Nardo). *South African Journal of Marine Science* 7: 255–265.
- Davenport, S. and Stevens, J.D. 1988. Age and growth of two commercially important sharks (*Carcharhinus tilstoni* and *C. sorrah*) from Northern Australia. *Australian Journal Marine Freshwater Research* 39: 417-433.
- Davidson, L. N. K., Krawchuk, M. A., and Dulvy, N. K. (2016). Why have global shark and ray landings declined: improved management or overfishing? *Fish Fish.* 17, 438–458. doi: 10.1111/faf.12119
- Dent, F. & Clarke, S. State of the global market for shark products. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 590. Rome, FAO (2015).
- Driggers, W.B., Oakley, D.A., Ulrich, G., Carlson, J.K., Cullum, B.J. and Dean, J.M. 2004. Reproductive biology of *Carcharhinus acronotus* in the coastal waters of US South Atlantic. *Journal of Fish Biology* 64: 1540-1551.
- Dulvy *et al.*, Overfishing drives over one-third of all sharks and rays toward a global extinction crisis, *Current Biology* (2021), <https://doi.org/10.1016/j.cub.2021.08.062>
- Dulvy, N.K., Al Mamari, T., Bineesh, K.K., Derrick, D., Haque, A.B., Maung, A., Moore, A. & VanderWright, W.J. 2021b. *Lamiopsis temminckii*. The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T169760690A124508850. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T169760690A124508850.en>.
- Dulvy, N.K., Bin Ali, A., Derrick, D., Dharmadi & Fahmi. 2021. *Carcharhinus borneensis*. The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T39367A124407121. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T39367A124407121.en>. Accessed on 16 May 2022.
- Dulvy, N.K., Bin Ali, A., Derrick, D., Seyha, L., Yuneni, R.R. & VanderWright, W.J. 2021. *Lamiopsis tephrodes*. The IUCN Red List of Threatened Species 2021a: e.T169755340A169766323. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T169755340A169766323.en>.
- Dulvy, N.K., Kyne, P.M., Finucci, B. & White, W.T. 2020a. *Carcharhinus obsoletus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2020: e.T115696622A115696628. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.20203.RLTS.T115696622A115696628.en>.

- Ebert, D.A., Fowler, S. and Compagno, L. 2013. *Sharks of the World. A Fully Illustrated Guide*. Wild Nature Press, Plymouth, United Kingdom.
- Ebert, D.A., Fowler, S. and Compagno, L. 2021. *Sharks of the World. A Fully Illustrated Guide*. Wild Nature Press, Plymouth, United Kingdom.
- Ebert DA., and Stehmann MFW. 2013. Sharks, batoids, and chimaeras of the North Atlantic. In: *FAO Species Catalogue for Fishery Purposes*. No. 7. Rome: FAO. 523 p.
- Feitosa, L.M., Martins, L.P., de Souza, L.A., Jr. and Lessa, R.P. 2020. Potential distribution and population trends of the smalltail shark *Carcharhinus porosus* inferred from species distribution models and historical catch data. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 30(5): 882–89.
- Feitosa, L.M., Martins, A.P.B., Giarrizzo, T., Macedo, W., Monteiro, I.L., Gemaque, R., Silva Nunes, J.L., Gomes, F., Schneider, H., Sampaio, I., Souza, R., Sales, J.B., Rodrigues-Filho, L.F., Tchaicka, L. and Carvalho-Costa, L.F. 2018. DNA-based identification reveals illegal trade of threatened shark species in a global elasmobranch conservation hotspot. *Scientific Reports* 8(1): 3347.
- Fields, A. T. *et al.* Species composition of the international shark fin trade assessed through a retail-market survey in Hong Kong. *Conserv. Biol.* 32, 376–389 (2018).
- Garrick, J.A.F. 1985. Additions to a revision of the shark genus *Carcharhinus*: synonymy of *Aprionodon* and *Hypoprion*, and description of a new species of *Carcharhinus*. NOAA Tech. Rep., Nat. Mar. Fish. Serv. (34), 14 fig., 4 tab. Cited record from Guyana.
- Geraghty, P.T., Macbeth, W.G. and Williamson, J.E. 2016. Aspects of the reproductive biology of dusky, spinner and sandbar sharks (Family *Carcharhinidae*) from the Tasman Sea. *Marine and Freshwater Research* 67(4): 513–525.
- G.M.S. Vianna, M.G. Meekan, D.J. Pannell, S.P. Marsh, J.J. Meeuwig, Socio-economic value and community benefits from shark-diving tourism in Palau: A sustainable use of reef shark populations, *Biological Conservation*, Volume 145, Issue 1, 2012.
- Hale, L.F. and Baremore, I.E. 2013. Age and growth of sandbar shark (*Carcharhinus plumbeus*) from the northern Gulf of Mexico and the western North Atlantic. *Gulf of Mexico Science* 2013(1-2): 28–39.
- Haque, A.B. and Das S.A. 2019. New records of the Critically Endangered Ganges shark *Glyphis gangeticus* in Bangladeshi waters: urgent monitoring needed. *Endangered Species Research* 40: 65–73.
- Hazin, F.H.V., Lucena, F.M., Souza, T.S.A.L., Boeckmann, C.E., Broadhurst, M.K. and Menni, R.C. 2000. Maturation of the night shark, *Carcharhinus signatus*, in the South-Western Equatorial Atlantic Ocean. *Bull. Mar. Sci.* 66 (1): 173–185.
- Hazin, F. H. V., Oliveira, P. G. and Broadhurst, M. K. 2002. Reproduction of blacknose shark (*Carcharhinus acronotus*) in the coastal waters off northeastern Brazil. *Fishery Bulletin U.S.* 100: 143-148.
- Hazin F.H.V., Oliveira, P.G.V., and Macena, B.C.L. 2007. Aspects of the reproductive biology of the sandbar shark, *Carcharhinus plumbeus* (Nardo 1827), in coastal waters of Pernambuco, Brazil. *ICCAT Collective Volume of Scientific Papers* 60(2): 629–635.
- Henderson, A.C., McIlwain, J.L., Al-Oufi, H.S. and Al-Sheili, S. 2007. The Sultanate of Oman shark fishery: Species composition, seasonality and diversity. *Fisheries Research* 86: 159-168.
- Hoegh-Guldberg O, Poloczanska ES, Skirving W and Dove S (2017) Coral Reef Ecosystems under Climate Change and Ocean Acidification. *Front. Mar. Sci.* 4:158. doi: 10.3389/fmars.2017.00158
- Hoffmayer, E.R., Franks, J.S., Driggers, W.B. *et al.* Habitat, movements and environmental preferences of dusky sharks, *Carcharhinus obscurus*, in the northern Gulf of Mexico. *Mar Biol* 161, 911–924 (2014). <https://doi.org/10.1007/s00227-014-2391-0>.
- IPCC. 2019. IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate. In: Pörtner, H.-O., Roberts, D.C., Masson-Delmotte, V., Zhai, P., Tignor, M., Poloczanska, E., Mintenbeck, K., Alegría, A., Nicolai, M., Okem, A., Petzold, J., Rama, B. and Weyer N.M. (eds). Intergovernmental Panel on Climate Change, Geneva, Switzerland.
- IUCN RedList Assesment (2020) - Supplementary Information for *Carcharhinus amblyrhynchos* - Sempfordorfer, Chapman, Harvey, Heithaus, Heupel, McNeil, Meekan.
- Jabado, R.W., Al Ghais, S.M., Hamza, W., Robinson, D.P. and Henderson, A.C. 2016. Biological data from sharks landed within the United Arab Emirates artisanal fishery. *African Journal of Marine Science* 38(2): 217-232.

- Jabado, R.W., Al Ghais, S.M., Hamza, W., Shivji, M.S. and Henderson, A.C. 2015. Shark diversity in the Arabian/Persian Gulf higher than previously thought: insights based on species composition of shark landings in the United Arab Emirates. *Marine Biodiversity* 45(4): 719–731.
- Jabado, R.W., Ghais S.M.A, Hamza, W., Henderson, A.C., Spaet, J.L.Y., Shivji, M.S. and Hanner, R.H. 2015. The trade in sharks and their products in the United Arab Emirates. *Biological Conservation* 181:190–198.
- Jabado, R.W., Kyne, P. M., Pollom, R. A., Ebert, D. A., Simpfendorfer, C. A., Ralph, G.M., and Dulvy, N.K. (eds.) 2017. The Conservation Status of Sharks, Rays, and Chimaeras in the Arabian Sea and Adjacent Waters. Environment Agency – Abu Dhabi, UAE and IUCN Species Survival Commission Shark Specialist Group, Vancouver, Canada 236 pp.
- Jackson, J.B.C, Donovan, M.K., Cramer, K.L. and Lam, W. (editors). 2014. Status and Trends for Caribbean Coral Reefs: 1970-2012. Global Coral Reef Monitoring Network, IUCN, Gland, Switzerland.
- Joung, S.J. and Chen, C.T. 1995. Reproduction in the sandbar shark, *Carcharhinus plumbeus*, in the waters off Northeastern Taiwan. *Copeia* 1995: 659–665.
- Kyne, P.M., Jabado, R.W., Akhilesh, K.V., Bineesh, K.K., Booth, H., Dulvy, N.K., Ebert, D.A., Fernando, D., Khan, M., Tanna, A. & Finucci, B. 2021. *Carcharhinus hemiodon*. The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T39369A115736695. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-1.RLTS.T39369A115736695.en>. Accessed on 17 May 2022.
- Last, P.R. and Stevens, J.D. 2009. Sharks and Rays of Australia, 2nd edition. CSIRO, Melbourne, Australia.
- Last, P.R., White, W.T., Caira, J.N., Dharmadi, Fahmi, Jensen, K., Lim, A.P.K., Manjaji-Matsumoto, B.M., Naylor, G.J.P., Pogonoski, J.J., Stevens, J.D., Yearsley, G.K. 2010. *Sharks and Rays of Borneo*. CSIRO Marine and Atmospheric Research, Collingwood.
- Lessa, R. and Santana, F.M. 1998. Age determination and growth of the smalltail shark *Carcharhinus porosus*, from northern Brazil. *Marine and Freshwater Research*. 49: 705–711.
- Lessa, R., Santana, F.M., Batista, V. and Almeida, Z. 2000. Age and growth of the daggernose shark *Isogomphodon oxyrinchus* from northern Brazil. *Marine and Freshwater Research* 51:339–347.
- Lessa R., Santana, F., Menni, R. and Almeida Z. 1999. Population structure and reproductive biology of the smalltail shark (*Carcharhinus porosus*) off Maranhão, Brazil. *Marine and Freshwater Research* 50: 383–388.
- MacNeil, M.A., Chapman, D.D., Heupel, M. *et al.* Global status and conservation potential of reef sharks. *Nature* 583, 801–806 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41586-020-2519-y>
- McAuley, R.B., Simpfendorfer, C.A. and Hall, N.G. 2007. A method for evaluating the impacts of fishing mortality and stochastic influences on the demography of two long-lived shark stocks. *ICES Journal of Marine Science* 64: 1710-1722.
- McAuley, R. B., Simpfendorfer, C. A., Hyndes, G. A., Allison, R. R., Chidlow, J. A., Newman, S. J. and Lenanton, R. C. 2006. Validated age and growth of the sandbar shark, *Carcharhinus plumbeus* (Nardo 1827) in the waters off Western Australia. *Environmental Biology of Fishes* 77: 385–400.
- McManus, J.W. 1997. Tropical marine fisheries and the future of coral reefs: a brief review with emphasis on Southeast Asia. *Coral Reefs* 16: 121–127.
- Melany Villate-Moreno, Jürgen Pollerspöck, Friederike Kremer-Obrock, Nicolas Straube - Molecular analyses of confiscated shark fins reveal shortcomings of CITES implementations in Germany 2021.
- Moore, A.B.M., McCarthy, I.D., Carvalho, G.R. and Peirce, R. 2012. Species, sex, size and male maturity composition of previously unreported elasmobranch landings in Kuwait, Qatar and Abu Dhabi Emirate. *Journal of Fish Biology* 80: 1619-1642.
- Naaum AM, Cusa M, Singh M, Bleicher Z, Elliott C, Goodhead IB, Hanner RH, Helyar SJ, Mariani S, Rice JE, Wangh LJ. Validation of FASTFISH-ID: A new commercial platform for rapid fish species authentication via universal closed-tube barcoding. *Food Research International*. 2021 Mar 1;141:110035.
- Nadon, M.O., Baum, J.K., Williams, I.D., Mcpherson, J.M., Zgliczynski, B.J., Richards, B.L., Schroeder, R.E. and Brainard, R.E. 2012. Re-creating missing population baselines for Pacific reef sharks. *Conservation Biology* 26(3): 493-503.

- Okes, N. and Sant, G. (2019). *An overview of major shark traders, catchers and species*. TRAFFIC, Cambridge, UK.
- Pacoureaux, N., Rigby, C.L., Kyne, P.M. *et al.* Half a century of global decline in oceanic sharks and rays. *Nature* 589, 567–571 (2021). <https://doi.org/10.1038/s41586-020-03173-9>
- Pikitch, E.K., Chapman, D.D., Babcock, E. and Shivji, M.S. Submitted. Diversity, demographic population structure and habitat-partitioning of reef-associated elasmobranchs at a Caribbean oceanic atoll (Glover's Reef, Belize). *Marine Ecology Progress Series*.
- Pollom, R., Avalos, C., Bizzarro, J., Burgos-Vázquez, M.I., Cevallos, A., Espinoza, M., Herman, K., González, A., Mejía-Falla, P.A., Morales-Saldaña, J.M., Navia, A.F., Pérez Jiménez, J.C., Sosa-Nishizaki, O. & Velez-Zuazo, X. 2020b. *Carcharhinus cerdale*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2020: e.T144137478A144137594. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.20203.RLTS.T144137478A144137594.en>.
- Pollom, R., Avalos, C., Bizzarro, J., Burgos-Vázquez, M.I., Cevallos, A., Espinoza, M., González, A., Herman, K., Mejía-Falla, P.A., Navia, A.F., Pérez Jiménez, J.C., Sosa-Nishizaki, O. & Velez-Zuazo, X. 2020b. *Nasolamia velox*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2020: e.T161355A124470861. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T161355A124470861.en>. Accessed on 16 May 2022.
- Pollom, R., Charvet, P., Carlson, J., Derrick, D., Faria, V., Lasso-Alcalá, O.M., Marcante, F., Mejía-Falla, P.A., Navia, A.F., Nunes, J., Pérez Jiménez, J.C., Rincon, G. & Dulvy, N.K. 2020. *Carcharhinus porosus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2020: e.T144136822A3094594. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T144136822A3094594.en>. Downloaded on 11 November 2021.
- Pollom, R., Charvet, P., Faria, V., Herman, K., Lasso-Alcalá, O., Marcante, F., Nunes, J., Rincon, G. & Kyne, P.M. 2020a. *Isogomphodon oxyrinchus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2020: e.T60218A3094144. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T60218A3094144.en>. Accessed on 16 May 2022.
- Queiroz, N., Humphries, N.E., Couto, A. *et al.* Global spatial risk assessment of sharks under the footprint of fisheries. *Nature* 572, 461–466 (2019). <https://doi.org/10.1038/s41586-019-1444-4>.
- Romine, J. 2004. Status, ecology and demographic analysis of the dusky shark, *Carcharhinus obscurus*, and the sandbar shark, *Carcharhinus plumbeus*, in the northwest Atlantic. M.Sc. thesis. College of William & Mary.
- Rigby, C.L., Barreto, R., Carlson, J., Fernando, D., Fordham, S., Francis, M.P., Herman, K., Jabado, R.W., Liu, K.M., Marshall, A., Pacoureaux, N., Romanov, E., Sherley, R.B. & Winker, H. 2019. *Carcharhinus obscurus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2019: e.T3852A2872747. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2019-3.RLTS.T3852A2872747.en>. Downloaded on 11 November 2021.
- Rigby, C.L., Derrick, D., Dicken, M., Harry, A.V., Pacoureaux, N. & Simpfendorfer, C. 2021. *Carcharhinus plumbeus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2021: e.T3853A2874370. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T3853A2874370.en>. Accessed on 16 May 2022.
- Rigby, C.L., Derrick, D., Dulvy, N.K., Grant, I & Jabado, R.W. 2021. *Glyphis gangeticus*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2021: e.T169473392A124398647. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T169473392A124398647.en>. Downloaded on 11 November 2021.
- Santana FM, Feitosa LM, Lessa R.P. (2020) From plentiful to critically endangered: Demographic evidence of the artisanal fisheries impact on the smalltail shark (*Carcharhinus porosus*) from Northern Brazil. *PLoS ONE* 15(8): e0236146. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0236146>.
- Sembinging, A., Pertiwi, N.P.D., Mahardini, A., Wulandari, R., Kurniasih, E.M., Kuncoro, A.W., Cahyani, N.D., Anggoro, A.W., Ulfa, M., Madduppa, H. and Carpenter, K.E., 2015. DNA barcoding reveals targeted fisheries for endangered sharks in Indonesia. *Fisheries Research*, 164, pp.130-134.
- Samantha Sherman, Eric D. Digel, Patrick Zubick, Jonathan Eged, Alifa B. Haque, Jay H. Matsushiba, Colin A. Simpfendorfer, Glenn Sant, and Nicholas K. Dulvy: High overexploitation risk and management shortfall in highly traded requiem sharks. In press, shared as a pre-print.
- Simpfendorfer, C., Derrick, D., Yuneni, R.R., Maung, A., Uzzurum, J.A.T., Seyha, L., Haque, A.B., Fahmi, Bin Ali, A., , D., Bineesh, K.K., Fernando, D., Tanay, D., Vo, V.Q. & Gutteridge, A.N. 2021. *Negaprion acutidens*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2021:

- e.T41836A173435545. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T41836A173435545.en>. Accessed on 16 May 2022.
- Simpfendorfer, C., Fahmi, Bin Ali, A., D., Uzzurum, J.A.T., Seyha, L., Maung, A., Bineesh, K.K., Yuneni, R.R., Sianipar, A., Haque, A.B., Tanay, D., Gautama, D.A. & Vo, V.Q. 2020. *Carcharhinus amblyrhynchos*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2020: e.T39365A173433550. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T39365A173433550.en>. Downloaded on 11 November 2021.
- Simpfendorfer, C., Jabado, R.W., Moore, A., Valinassab, T. & Elhassan, I. 2019. *Carcharhinus dussumieri*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2019: e.T70680197A68612632. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2019-1.RLTS.T70680197A68612632.en>.
- Simpfendorfer, C., Jabado, R.W., Valinassab, T., Elhassan, I. & Moore, A. 2017. *Carcharhinus leiodon*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2017: e.T39371A109876922. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2017-2.RLTS.T39371A109876922.en>. Accessed on 17 May 2022.
- Smart, J.J., Harry, A.V., Tobin, A.J. and Simpfendorfer, C.A. 2013. Overcoming the constraints of low sample sizes to produce age and growth data for rare or threatened sharks. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 23: 124–134.
- Stobutzki, I.C., Silvestre, G.T., Abu Talib, A., Krongprom, A., Spongpan, M., Khemakorn, P., Armada, N., and Garces, L.R. 2006. Decline of demersal coastal fisheries resources in three developing Asian countries. *Fisheries Research* 78: 130-142.
- Sulikowski, J.A., Driggers, W.B., Ford, T.S., Boonstra, R.K. and Carlson, J.K. 2007. Reproductive cycle of the blacknose shark *Carcharhinus acronotus* in the Gulf of Mexico. *Journal of Fish Biology* 70: 428-440.
- Tavares, R. 2009. Fishery biology of the Caribbean reef sharks, *Carcharhinus perezi* (Poey, 1876), in a Caribbean insular platform: Los Roques Archipelago National Park, Venezuela. *Pan-American Journal of Aquatic Sciences* 4(4): 500–512.
- Ward-Paige, C., A global overview of shark sanctuary regulations and their impact on shark fisheries, *Marine Policy*, Volume 82, 2017, Pages 87-97.
- Wetherbee, B.M., Crow, G.L. and Lowe, C.G. 1997. Distribution, reproduction and diet of the gray reef shark, *Carcharhinus amblyrhynchos* in Hawaii. *Marine Ecology Progress Series* 151: 181–189.
- Weigmann, S. 2016. Annotated checklist of the living sharks, batoids and chimaeras (Chondrichthyes) of the world, with a focus on biogeographical diversity. *Journal of Fish Biology* 88(3): 837-1037.
- White, W.T. 2012. A redescription of *Carcharhinus dussumieri* and *C. seali*, with resurrection of *C. coatesi* and *C. tjutjot* as valid species (Chondrichthyes: Carcharhinidae). *Zootaxa* 3241(1-34).
- White, William T., Appleyard, S. Benthly Sabub, Peter M. Kyne, Mark Harris, Rickson Lis, Leontine Baje et al. "Rediscovery of the threatened river sharks, *Glyphis garricki* and *G. glyphis*, in Papua New Guinea." *PloS one* 10, no. 10 (2015): e0140075.
- White, W., Last, P., Naylor, G. and Harris, M. 2010. Resurrection and redescription of the Borneo broadfin shark *Lamiopsis tephrodes* (Fowler, 1905)(Carcharhiniformes: Carcharhinidae). In: Last, P., White, W.T. and Pogonoski, J. (eds), *Descriptions of new sharks and rays from Borneo*, pp. 49–60. Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation, Hobart, Australia.
- Wong, E.H.K., Shivji, M.S. and Hanner, R.H., 2009. Identifying sharks with DNA barcodes: assessing the utility of a nucleotide diagnostic approach. *Molecular Ecology Resources*, 9, pp.243-256.

Annexe 1 - Liste complète des espèces et conseils d'identification visuelle

Cette annexe 1 énumère les espèces incluses dans la proposition, apporte des détails sur l'identification de leurs produits et explicite les critères de ressemblance. Des informations supplémentaires sur l'état des 19 espèces phares, en termes de capture, de commerce, de déclin et d'identification des produits, sont incluses dans l'annexe 2.

Les membres non-inscrits de la famille des Carcharhinidae, inclus dans cette proposition conformément à l'Article II paragraphe 2 a) de la Convention et remplissant les critères A et B de l'annexe 2a de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17), ainsi que l'annexe 2b, critère A de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17) sont détaillés comme suit :

1. REQUIN NEZ NOIR *Carcharhinus acronotus*
2. REQUIN BABOSSE *Carcharhinus altimus*
3. REQUIN POINTE BLANCHE *Carcharhinus albimarginatus*
4. REQUIN GRIS DE RÉCIF *Carcharhinus amblyrhynchos*
5. REQUIN GRACILE *Carcharhinus amblyrhynchoides*
6. REQUIN BALESTRINE *Carcharhinus amboinensis*
7. REQUIN DE BORNÉO *Carcharhinus borneensis*
8. REQUIN NERVEUX *Carcharhinus cautus*
9. REQUIN CUIVRE *Carcharhinus brachyurus*
10. REQUIN TISSERAND *Carcharhinus brevipinna*
11. REQUIN CARCHARHINUS CERDALE *Carcharhinus cerdale*
12. REQUIN CARCHARHINUS COATESI *Carcharhinus coatesi*
13. REQUIN À JOUES BLANCHES *Carcharhinus dussumieri*
14. REQUIN BALEINIER *Carcharhinus fitzroyensis*
15. REQUIN DES GALAPAGOS *Carcharhinus galapagensis*
16. REQUIN-BALIAI *Carcharhinus hemiodon*
17. REQUIN BALEINIER HUMAIN *Carcharhinus humani*
18. REQUIN À PETITES DENTS *Carcharhinus isodon*
19. REQUIN CARCHARHINUS LEIODON *Carcharhinus leiodon*
20. REQUIN-BOULEDOGUE *Carcharhinus leucas*
21. REQUIN BORDÉ *Carcharhinus limbatus*
22. REQUIN À NEZ RUDE *Carcharhinus macloti*
23. REQUIN TIQUEUE *Carcharhinus porosus*
24. REQUIN À POINTES NOIRES *Carcharhinus melanopterus*
25. REQUIN CARCHARHINUS OBSOLETUS *Carcharhinus obsoletus*
26. REQUIN SOMBRE *Carcharhinus obscurus*
27. REQUIN DE RÉCIF *Carcharhinus perezii*
28. REQUIN CARCHARHINUS PLUMBEUS *Carcharhinus plumbeus*
29. REQUIN CARCHARHINUS SIGNATUS *Carcharhinus signatus*
30. REQUIN CARCHARHINUS SEALEI *Carcharhinus sealei*
31. REQUIN À QUEUE TACHETÉE *Carcharhinus sorrah*
32. REQUIN CARCHARHINUS TILSTONI *Carcharhinus tilstoni*
33. REQUIN CARCHARHINUS TJUTJOT *Carcharhinus tjutjot*
34. REQUIN DU GANGE *Glyphis gangeticus*
35. REQUIN GLYPHIS GARRICKI *Glyphis garricki*
36. REQUIN LANCETTE *Glyphis glyphis*
37. REQUIN BÉCUNE *Isogomphodon oxyrinchus*
38. REQUIN LAMIOPSIS TEMMINCKI *Lamiopsis temmincki*
39. REQUIN LAMIOPSIS TEPHRODES *Lamiopsis tephrodes*
40. REQUIN SAGRIN *Loxodon macrorhinus*
41. REQUIN NEZ BLANC *Nasolamia velox*
42. REQUIN-CITRON FAUCILLE *Negaprion acutidens*
43. REQUIN-CITRON *Negaprion brevirostris*

44. REQUIN BLEU *Prionace glauca*
45. REQUIN RHIZOPRIONODON ACUTUS *Rhizoprionodon acutus*
46. REQUIN RHIZOPRIONODON LALANDII *Rhizoprionodon lalandii*
47. REQUIN RHIZOPRIONODON LONGURIO *Rhizoprionodon longurio*
48. REQUIN RHIZOPRIONODON OLIGOLINX *Rhizoprionodon oligolinx*
49. REQUIN RHIZOPRIONODON POROSUS *Rhizoprionodon porosus*
50. REQUIN RHIZOPRIONODON TAYLORI *Rhizoprionodon taylori*
51. REQUIN RHIZOPRIONODON TERRAENOVAE *Rhizoprionodon terraenovae*
52. REQUIN ÉPÉE *Scoliodon laticaudus*
53. REQUIN SCOLIODON MACRORHYNCHOS *Scoliodon macrorhynchus*
54. REQUIN-CORAIL *Triaenodon obesus*

Un guide d'identification visuelle pour la famille sera produit avant la CoP19, et pourra être utilisé pour identifier l'ensemble des espèces de la famille au niveau de l'espèce au point de débarquement. Il permettra également d'identifier les nageoires dorsales au niveau de la famille au point de commerce, et sera inclus dans cette proposition. Des indices permettant d'identifier les ailerons de chaque espèce sont détaillés ci-dessous, mais montrent que de nombreux produits sont confondus au sein de la même famille, nécessitant une approche d'inscription au niveau de la famille pour faciliter la mise en œuvre.

Indices pour identifier les produits commercialisés des quatre espèces principales de la proposition :

1. Requin gris de récif

- a. Première nageoire dorsale

Cette nageoire peut être confondue avec une série d'autres nageoires de Carcharhinidés dont les nageoires dorsales sont unies/non colorées et courtes
- b. Nageoires pectorales

Nageoires comportant des marques noires proéminentes, pouvant être confondues avec une série d'autres nageoires de Carcharhinidés, surtout à partir du complexe de la pointe noire
- c. Nageoire caudale

Très distincte des autres espèces de requins, une ligne noire/grise foncé descend le long de la nageoire caudale. Aucune autre espèce de requin n'en possède, il est donc facile à identifier et peu susceptible d'être confondu avec une autre espèce.
- d. Tronc

Si toutes les nageoires sauf la nageoire dorsale et la nageoire caudale sont conservées, il est alors possible de l'identifier au niveau de l'espèce.
- e. Première nageoire dorsale

La base est très large et distincte mais pourrait également être confondue avec celle d'autres espèces de Carcharhinidés plus petites si elles se trouvaient mélangées dans un sac.
- f. Nageoires pectorales

Assez distinctes en raison de leur largeur, elles sont très différentes de la plupart de celles des Carcharhinidés mais pourraient être confondues avec d'autres au sein de la famille, tels que Lamniopsis, en fonction de la taille de l'animal.
- g. Nageoire caudale

Caractéristique de tous les Carcharhinidés avec une encoche subterminale sur la nageoire caudale supérieure. Elle serait facile à confondre avec d'autres espèces inscrites à la CITES au sein de la famille, telles que les requins soyeux.
- h. Tronc

Peut être confondu avec d'autres espèces de la famille comme le requin bouledogue ou le requin balestrine.

2. Requin *Glyphis*

a. Première nageoire dorsale

La base est très large. Ces premières nageoires caudales peuvent être différenciées mais pourraient également être confondues avec d'autres espèces de carcharhinidés plus petites si celles-ci étaient mélangées dans un sac.

b. Nageoires pectorales

Assez distinctes en raison de leur largeur. Très différentes de la plupart des nageoires pectorales de carcharhinidés mais peuvent être confondues avec d'autres espèces de la famille, telles que *Lamna*, en fonction de la taille de l'animal.

c. Nageoire caudale

Caractéristique de tous les carcharhinidés, possédant une encoche subterminale sur la nageoire caudale supérieure. Serait facile à confondre avec d'autres espèces inscrites à la CITES au sein de la famille, comme avec les requins soyeux.

d. Tronc

Peut être confondu avec d'autres espèces de la famille comme le requin-bouledogue ou le requin balestrine.

e. Viande

La viande sous quelque forme que ce soit (filet, réfrigérée, congelée, etc.) ne peut être distinguée des autres carcharhinidés commercialisés.

3. Requin tiqueue

a. Première nageoire dorsale

Incapable de le distinguer de la plupart des autres petits Carcharhinidés.

b. Nageoires pectorales

Celles-ci n'ont pas de marques comme la plupart des autres petits Carcharhinidés, ce qui crée des problèmes de similarité au sein de la famille.

c. Nageoire caudale

Caractéristique de tous les Carcharhinidés avec une encoche subterminale sur la nageoire caudale supérieure. Serait facile à confondre avec d'autres Carcharhinidés, en particulier les espèces à pointe noire.

d. Tronc

Si toutes les nageoires sauf la nageoire dorsale et la nageoire caudale sont conservées, alors il est possible de l'identifier mais seulement au niveau de la famille.

4. Requin sombre

a. Première nageoire dorsale

Difficile de la différencier de celles des autres Carcharhinidés.

b. Nageoires pectorales

Nageoires avec des marques noires pouvant être confondues avec une série d'autres nageoires de Carcharhinidés, en particulier à partir du complexe de la pointe noire

c. Nageoire caudale

Caractéristique des nageoires de tous les Carcharhinidés avec une encoche subterminale sur la nageoire caudale supérieure. Serait facile à confondre avec d'autres espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES au sein de la famille, comme avec le requin soyeux.

d. Tronc

Si toutes les nageoires sauf la nageoire dorsale et la nageoire caudale sont conservées, il est alors possible de l'identifier mais seulement au niveau du genre.

Les matrices suivantes (tableaux 6, 7, 8 et 9) comparent la capacité à identifier les nageoires et la viande de toutes les espèces de requins Carcharhinidés connues avec celles de tous les requins actuellement inscrits à la CITES de manière plus détaillée. Le vert indique où il est possible de distinguer visuellement les nageoires de ces espèces (voir tableau 5 pour les dorsales, tableau 6 pour les pectorales, tableau 7 pour les caudales et tableau 8 pour la viande). Les colonnes de gauche sont majoritairement vertes, ce qui montre qu'il est facile de faire la distinction entre les espèces actuellement inscrites à la CITES et les espèces non inscrites de la famille des Carcharhinidés ayant pour la plupart des nageoires différentes. Les sections rouges sur le côté droit indiquent qu'il n'est pas possible de faire la distinction entre les nageoires et la viande de nombreuses espèces de requins Carcharhinidés (actuellement non inscrites).

Étant donné qu'il existe 19 espèces phares qui ont grandement besoin d'être inscrites à la CITES, compte tenu de leur statut En danger critique d'extinction et En danger, face à ce large éventail d'espèces semblables, et étant donné que les ailerons de requin sont généralement commercialisés dans des envois mixtes contenant une variété d'espèces, une inscription au niveau de la famille est de loin le moyen le plus économe en ressources pour réglementer ce commerce. Si seulement un sous-ensemble d'espèces au sein de la famille était inscrit, la mise en œuvre au niveau des douanes prendrait énormément de temps en raison des nombreuses espèces semblables identifiées dans les matrices.

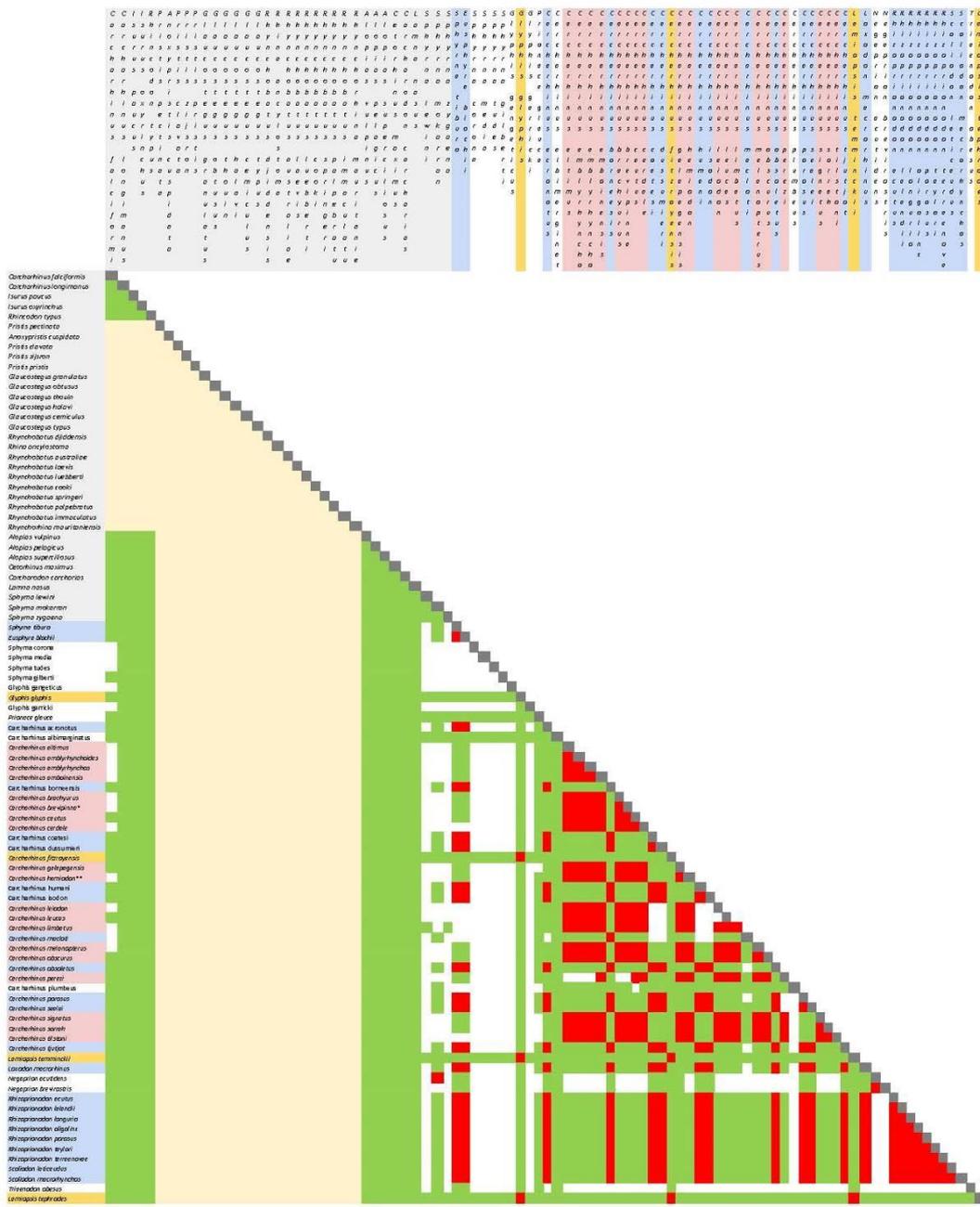
Cette proposition, au niveau de la famille, intégrerait jusqu'à 85,5% du commerce des ailerons à l'Annexe II. Par conséquent, la plupart des envois d'ailerons de requin contiendrait des espèces inscrites à la CITES et nécessiterait les documents associés. Une telle approche présente de multiples avantages pour la collecte de données et la traçabilité de l'ensemble du commerce, en plus d'empêcher une surexploitation supplémentaire créée par le commerce international. L'identification visuelle étant possible au niveau de la famille des requins de la famille des Carcharhinidés, cette inscription pourrait être mise en œuvre à la manière des inscriptions CITES actuelles pour les requins, avec des guides d'identification visuelle et des formations douanières utilisées pour faire respecter les inscriptions avec tous les paramètres de capacité possible.

Tableaux 6-9 - matrices analytiques d'identification :

Clé d'utilisation des matrices

- Ombrage gris des noms d'espèces : Ces espèces sont déjà inscrites à la CITES
- Aucune ombrage des noms d'espèces : Ces espèces ne sont actuellement pas inscrites à la CITES (comprend tous les membres de la famille des requins de la famille des Carcharhinidés)
- Vert à l'intersection des axes x et y : Le produit peut être identifié visuellement au niveau de l'espèce (entre les espèces sur chaque axe)
- Rouge à l'intersection des axes x et y : Le produit ne peut pas être identifié visuellement au niveau de l'espèce (entre les espèces sur chaque axe)

Tableau 7 - Espèces semblables au regard des nageoires pectorales



Not applicable - rhinorhynchid pectoral fins are different to sharks, not comparable, and do not enter the trade (unless as meat fillets)
 * Fins change color between juveniles and adults
 ** only known from holotype - preserved animal appears to have black on apex on the ventral side of pectorals
 Grouping 1: short with white margin and no color on underside
 Grouping 2: medium to large with black markings or dark markings on central or on apex - recognizing that this group can be further broken down but would still make it very challenging and not possible at the species specific level without genetics.
 A is recognizing that some species may or may not have black marking depending on the animal which can make identification even more challenging (e.g. C. cordale - included here as as pods with black on the apex of the pectoral fins)
 Grouping 3: wide/broad relatively short pectorals with no markings on ventral side (Lampris spp., C. glypha, and C. tritorvina)
 Grouping 4: broad/wide with black / dark apex

